This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,102,226

Digitized by Google

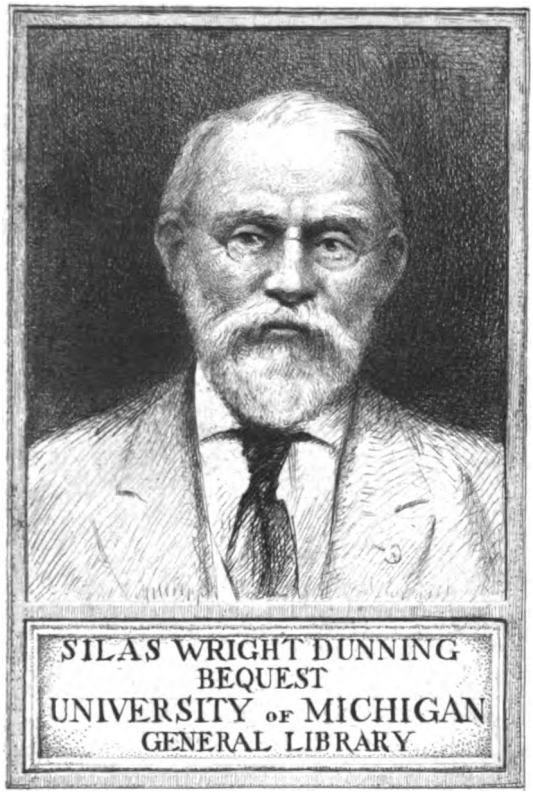

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

AS
162
.V352

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE

DEUXIÈME SÉRIE

TOME XXIX — ANNÉE 1929

VAISON
MACABET FRÈRES, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
1930

Digitized by Google

Digitized by Google

13603

ACADÉMIE DE VAUCLUSE

FONDÉE LE 20 Juillet 1801.

Déclarée d'utilité publique par Décret du 7 mai 1919.

Président d'honneur ..... M. PALUN (Auguste).

BUREAU POUR L'ANNÉE 1928

Président	MM.	THÉODORE-AUBANEL (Jean).
Vice-Président		SICARD (Auguste).
Secrétaire général		CHOBAUT (Hyacinthe).
Présidents de section.....		CHAMSKI-MANDAJORS. ACHARD (Antoine). ZACHAREWICZ (Edmond).
Secrétaire		SAUTEL (Joseph).
Trésorier		BOISSIN (Pierre).
Bibliothécaire-Archiviste		MARCEL (Adrien).

BIENFAITEURS DE L'ACADÉMIE DÉCÉDÉS

Dr A. DUFOSSÉ († 20 septembre 1877).
FAUCHER (Paul DE) († 23 septembre 1907).
Léon BRUNEL († 18 décembre 1912).
Marc DEYDIER († 2 avril 1920).
Mme Veuve JEANDET († 15 septembre 1921).
Dr Alfred CHOBAUT († 3 février 1926).

ANCIENS PRÉSIDENTS DE L'ACADÉMIE

(*depuis la reconstitution de la Société en* 1882).

1882 † CERQUAND. — 1883-1884. † Dr Alfred PAMARD. — 1885-1886. † Commandant DUCOS. — 1887. † DE SEYNES. — 1888-1889. † A. SAGNIER. — 1890-1891. † ROCHETIN. — 1892. † TORCAPEL. — 1893. † Dr Alfred PAMARD. — 1894-1895. † MORDON. — 1896-1897. M. Alexis MOUZIN. — 1898-1899 † Dr Marius CARRE. — 1900-1901. Dr Victorin LAVAL. — 1902-1903. † Gabriel BOURGES. — 1904-1905. † Baron

Digitized by Google

Marc DE VISSAC. — 1906-1907. † A. JOLEAUD. — 1908-1909. † Ba
Marc DE VISSAC. — 1910-1911. M. Alexis MOUZIN. — 1912-19
Dr RÉMY-ROUX. — 1914-1915. † Capitaine REBOULET. — 1916-1
† Baron Marc DE VISSAC. — 1918-1919. M. Alexis MOUZIN. — 19
1921. M. Joseph GIRARD. — 1922-1923. M. Jean-Baptiste RIPERT. —
1924-1925. Dr RÉMY-ROUX. — 1926-1927. Chanoine AUROUZE.

MEMBRES D'HONNEUR

MM.

LE PRÉFET de Vaucluse.

LE MAIRE de la ville d'Avignon.

L'ARCHEVÊQUE d'Avignon.

BELLEUDY (Jules), ✻, ✪, I, O ✠, préfet honoraire, ancien trésorier payeur général, avenue du Maréchal-Foch, 35, à Nice.

DIDIÈE (Joseph), ✪ I., O. ✠, ingénieur en chef adjoint du service vicinal, rue Pétramale, 16, à Avignon.

GIRARD (Joseph), ✪ I., archiviste-paléographe, licencié en droit, conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet, chemin de l'Amassaire, 7, à Avignon.

JULLIAN (Camille), O. ✻, ✪ I., membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue du Luxembourg, 30, à Paris (6e).

LABANDE (L.-H.), ✻, ✪ I., membre de l'Institut, conservateur des archives du Palais, rue du Tribunal, 10, à Monaco.

LAVAL (Victorin), O. ✻, ✪ I., médecin-major en retraite, rue de la Croix, 18, à Avignon.

MOUZIN (Alexis), ✻, ✪ I., rue Bancasse, 30, à Avignon.

VILLARET (DE), G. O. ✻, général commandant d'armée.

A titre étranger :

PINCHIA (Comte Emilio), C. ✻, membre de la Chambre des députés d'Italie, à Rome.

MEMBRES TITULAIRES AYANT PERPÉTUÉ LEUR COTISATION

MM.

BOSSE-PLATIÈRE (Alexandre), propriétaire à Lucenay (Rhône), février 1928.

CHANSIERGUES-ORNANO (Vicomte Amaury de), rue Saint-Etienne, 11, à Avignon (2 juin 1921).

DAMPEINE (Edouard), homme de lettres, boulevard Commandant Dampeine, à Monteux (Vaucluse) (juin 1910).

Digitized by Google

EYSSÈRIC (Joseph), ✪ I., artiste peintre, rue Duplessis, 14, à Carpentras (13 avril 1895)[1].

GILLES (Mme Jean-Marie), rue Joseph-Vernet, 36, Avignon (novembre 1927).

GILLES (Jean-Marie), rue Joseph-Vernet, 36, Avignon (3 mai 1923).

LAVAGNE D'ORTIGUES (Paul), rue du Ranelagh, 139, Paris (XVI[e]), (mars 1927).

MANTEYER (Georges de), archiviste-paléographe, au château de Manteyer, par la Roche-des-Arnauds (Hautes-Alpes) (7 janvier 1904).

PALUN (Auguste), *bienfaiteur de l'Académie*, rue Banasterie, 13, à Avignon (1882).

PANSIER (Pierre), docteur en médecine, chemin de la Violette, 38 Monclar, à Avignon (3 février 1898).

MEMBRES TITULAIRES

MM.

ABELLY, docteur en médecine, rue Bonneterie, 66, à Avignon (8 juillet 1920).

ABRIC (Ernest), ancien officier, impasse de l'Oratoire, 6, à Avignon (5 novembre 1908).

ACHARD (Antoine), avocat, rue Victor-Hugo, 10, Avignon (mars 1926).

ADHEMAR DE CRANSAC (Comtesse René d'), rue de Taulignan, 11, à Avignon (7 octobre 1909).

AICARD (Sylvain), publiciste, boulev. Jules-Ferry, Avignon (mars 1926)

ALAUZIER (Henri de RIPERT d'), à Bollène (Vaucluse) (8 novembre 1928).

ALAUZIER (Joseph de RIPERT d'), C. ✻, général commandant la brigade nord-africaine, rue de Pontmartin, 22, Avignon (1er février 1923).

AMALBERT (Elisée), ✪, villa de l'Aube, à Golfe-Juan (Alpes-Maritimes) (7 juillet 1904).

AMIC (Joseph), avocat, 28, rue des Teinturiers, à Avignon (6 mars 1902).

ANDRÉ (Mlle Rose), rue Petite-Fusterie, 2, Avignon (décembre 1925).

ARNAL, docteur en médecine, rue Petite-Fusterie, 5, à Avignon (5 juin 1913).

ARNAUD, notaire, ✻, ✪ I., à Arles (Bouches-du-Rhône) (1886).

AUROUZE (Abbé), ✪, docteur ès-lettres, rue Joseph-Vernet, 14, à Avignon (2 décembre) 1897.

AUTHEMAN (Joseph), greffier, rue du Froid, Châteaurenard (B.-d.-R.) (janvier 1928).

AZÉMAR, ✻, docteur en médecine, rue de la Croix, 9, à Avignon (2 décembre 1897).

Digitized by Google

BALMIER (Albert), rue Saint-André, 6, Avignon (mai 1928).

BARBIER (Charles), 19, rue Victor-Hugo, Avignon (1er avril 1929).

BAROUX (Georges), propriétaire, quartier Bourdine, Sorgues(Vaucluse) (avril 1928).

BARRAL, docteur en médecine à Vaison-la-Romaine(Vaucluse) (juillet 1928).

BARRE (Léon), docteur en médecine, rue des Teinturiers, 4, à Avignon (3 avril 1924).

BASTIDE, antiquaire, rue Joseph-Vernet, 9, Avignon (février 1926).

BAUDOUIN (E.), conservateur des hypothèques, place des Carmes, 27 à Avignon (7 mai 1914).

BEAULIEU (Roger de), notaire honoraire, rue Viala, 3, à Avignon, (5 mai 1904).

BEC (Fortuné), ✲, docteur en médecine, rue Portail-Magnanen, 49, à Avignon (3 décembre 1903).

BENOIT (Fernand), ancien membre de l'École française de Rome, bibliothécaire à Arles (B.-du-R.), à la Queyrelle, par Montfavet (Vaucluse) (5 juillet 1923).

BÉZIAT (Georges), rue Paulin Guérin, 8, Toulon (Var) (2 mars 1916).

BIDET, vice-président du tribunal départemental, 2, rue de Griffons, Avignon (novembre 1927).

BLANC (Alfred), ✲, professeur au Collège, à Carpentras (4 mars 1904).

BOCH, ✲ I., architecte, rue Mignard, 6, à Avignon (7 janvier 1904).

BOISSIN (Pierre), contrôleur des P. T. T. en retraite, rue d'Annanelle, 31, à Avignon (3 janvier 1920).

BOITELET (C.), ✲ I., avenue de la Gare, 9, Monaco (5 mars 1908).

BOJERO (C.), ✲ I., avenue de la Gare, 9, Monaco (5 mars 1908.

BONAMOUR, intendant militaire, armée du Rhin, S. P. 77 (4 décembre 1924).

BONFILS (Marcel), rue Moricelly, 12, à Carpentras (juin 1909).

BONNET (Georges), ingénieur, rue de l'Hôpital, 14, à Avignon (8 mai 1919).

BOUSQUET, juge au tribunal départemental, rue Guillaume-Puy, maison Laroche, Avignon (mai 1927).

BOYER (Henri), O. ✲, colonel d'artillerie en retraite, rue de la Campane, 14, à Avignon (1er mars 1923).

BRÉCHET (Camille), propriétaire, place Madier-de-Monjau, 3, à Valence (Drôme) (6 juin 1918).

BRETON, C. ✲, général de division en retraite, avenue de la Victoire, 31, à Nice (A.-M.) (3 février 1921).

BRUN (Auguste), chirurgien-dentiste, rue Saint-Pierre, 1, à Avignon (6 juillet 1911).

BRUN (Mlle Rose), rue des Infirmières, 24, Avignon (7 novembre 1929).

Digitized by Google

BRUN (P. de), conservateur du Musée de Saint-Rémy (B.-du-R.))mars 1927).

BRUNEAU (Benezet), villa des Roses, route de Monclar, 75, à Avignon (4 janvier 1912).

BRUSSET (Louis), avocat, à Orange (8 janvier 1920).

CADE (Abbé Louis), 8, piazza Santa Maria Maggiore, Rome, 23, (Italie) (6 février 1919).

CAILLET (Robert), Q, docteur en droit, bibliothécaire de la ville de Carpentras (9 octobre 1924).

CAMARET (Henri de), rue de Taulignan, 11, à Avignon (6 novembre 1919).

CAMBE (Paul), chef de district principal à la Compagnie P.-L.-M., Le Clos-Fleuri, chemin des Sources, à Avignon (12 avril 1923).

CAMMAN (Léon), ancien notaire, cours National, 14, à Tarascon, (15 mars 1914).

CAPDEVILLA (Raymond), docteur en médecine, rue Thiers, 23, à Avignon (8 janvier 1920).

CAPEAU (Edmond), Q, rue Pétramale, 14, à Avignon (6 janvier 1898).

CARIAS (Léon), rue Louis-Blanc, 11, Pézenas (Hérault) (6 novembre 1919).

CATELAN (Louis), Q, à Buis-les-Baronnies (Drôme) (2 mai 1912).

CHABERT, docteur en médecine, à Cavaillon (Vaucluse) (février 1928).

CHADEFAUX (Alexandre), docteur en médecine, La Bourboule (P.-de-Dôme) (6 décembre 1928).

CHADEYRAS (F.), directeur de l'école normale, Avignon (7 nov. 1929).

CHAMBON (Ange), Q I., ✠, conseiller d'arrondissement, boulevard Limbert, à Avignon (9 janvier 1908).

CHAMBRE DE COMMERCE d'Avignon (1892).

CHARAVIN (Emile), négociant, rue Victor-Hugo, 18, à Avignon (1er février 1923).

CHAMSKI-MANDAJORS, ☼, Trésorier payeur général de Vaucluse, Avignon (juin 1927).

CHARASSE (Claudius), conseiller d'arrondt à Vaison-la-Romaine (Vaucluse) (8 novembre 1928).

CHARLET (Louis), ☼, docteur en médecine, rue d'Annanelle, 4, à Avignon (6 mars 1913).

CHAUMIER (J.), docteur en médecine, rue Gaspard-André, 3, Lyon (Rhône) (novembre 1927).

CHAUVIN (Paul), rue Consolat, 109, à Marseille (9 mars 1922).

CHEVALIER (Alexandre), ☼, rue Tortorel, à Romans (Drôme) (8 janvier 1920).

CHEYNEL (Gaston), Directeur des contributions directes, rue d'Annanelle, Avignon (6 décembre 1928).

Digitized by Google

CHOBAUT (Mme Alfred), rue Chauffard, 4, Avignon (11 avril 1929).

CHOBAUT (Mme Hyacinthe), Place du Palais, Avignon (11 avril 1929).

CHOBAUT (Hyacinthe), archiviste-paléographe, archiviste départemental de Vaucluse, Avignon (3 mars 1910).

CLAMON (Joseph), agent des P. T. T., rue des Trois-Carreaux, 4, à Avignon (6 mars 1924).

CLOIX, O. ✻, général de brigade, rue de la Croix, 19, Avignon (juillet 1927).

COLLET, ✡ I., docteur en médecine, professeur à la Faculté de médecine, quai des Célestins, 5, à Lyon (6 mai 1920).

COLOMBE (Gabriel), ✡, docteur en médecine, rue Petite-Fusterie, 25, à Avignon (6 janvier 1910).

COLOMBE (Georges), villa La Maison, route de Marseille, à Avignon (9 janvier 1919).

CORNILHAC, conseiller général, Malaucène (Vaucluse) (18 nov. 1928).

COSTE (Amédée), ✻, ancien professeur au Lycée d'Avignon, villa des Tilleuls, chemin des Deux-Routes, à Saint-Ruf, Avignon (1er février 1923).

COTTE, notaire, place des Prêcheurs, 34, à Aix-en-Provence (6 juin 1912).

COURJON (doctr Jean), médecin chef des établt de Meyzieux (Ain) (11 avril 1929).

COURJON (doctr Rémy), chef de clinique à la Faculté de Lyon (Rhône) (11 avril 1929).

CUSSON, Président du tribunal civil, chemin de la Synagogue, Avignon (8 novembre 1928).

DASSAC (Louis), licencié en droit, ancien avoué, rue des Trois-Colombes, 23, à Avignon (12 avril 1923).

DAUVERGNE (René), avoué, place Saint-Didier, 16, à Avignon (2 juin 1898).

DELAAGE, docteur en médecine, avenue Victor-Hugo, Carpentras (Vaucluse) (février 1928).

DESTANDAU, ✡, pasteur de la religion réformée, avenue Plateforme, 3, à Nîmes (1892).

DESVERGNES (Louis), ✠, ingénieur-chimiste, officier chimiste des poudres, avenue d'Orange, Sorgues (Vaucluse) (novembre 1927).

DHUMEZ-AUBERT, hommes de lettres, 1, rue de Provence, à Cannes (2 mai 1929).

DIBON, Usine des Tramways, Saint-Véran, Avignon (juin 1926).

DONNAT, ✡, ✠, docteur en médecine, rue des Fourbisseurs, 37, à Avignon (6 février 1910).

DOSSE (Alphonse), ingénieur, villa Chapelle, route du Pontet, Avignon (1er juin 1922).

Digitized by Google

RAGON (Auguste), libraire-éditeur, place des Frères-Prêcheurs, 1, à Aix-en-Provence (8 novembre 1917).

ROUIN, inspecteur d'académie, rue Saint-Charles, Avignon (mai 1927).

UBETTIER (Mlle), ✪ I., directrice du Lycée de jeunes filles, à Avignon (5 juin 1913).

UBOURGUIER, notaire, à Saint-Laurent-des-Arbres (Gard) (5 avril 1906).

U LAURENS D'OISELAY (Vicomte Maurice), ✻, commandant en retraite, rue Saint-Etienne, 14, à Avignon (6 mai 1909).

UMAS (A.), agrégé des lettres, à Puyméras (Vaucluse) (février 1926).

UNAND (Paul), rue Guillaume-Puy, 41, à Avignon (11 juin 1903).

UPRAT (Eugène), ✪ I., professeur au Lycée, rue du Chêne, 5, à Marseille (16 janvier 1902).

URAND (Léon), président des « Amis du Vieux Vaison », villa la Duranette, Vaison-la-Romaine (Vaucluse) (juillet 1928).

UVRARD (Frédéric), ✻, rue Saint-Charles, 11, Avignon (février 1926).

YRIÈS (Gabriel), ✻, vétérinaire-sanitaire, à Carpentras (7 nov. 1912).

ABRE (André), ✪, négt, rue Laboureur, 5, à Avignon (25 juin 1914).

ABRE (Henri), ✻, ✪ I., secrétaire de la Chambre de Commerce, rue Victor-Hugo, 4, à Avignon (9 mars 1911).

ABRE (Ulysse), ✻, président du Conseil général, à Vaison-la-Romaine (5 février 1914).

ATON (Auguste), ✪ I., contrôleur des P. T. T. en retraite, avenue des Lierres, 6, à Avignon (8 janvier 1920).

AURE (Jean-Louis), homme de lettres, à Lucenay (Rhône) (mars 1902).

FÉLIX-DALAZIL, cours Lieutaud, 63, Marseille (novembre 1927).

FINIELZ (Albert), docteur en pharmacie, à Cavaillon (8 juillet 1920).

FLANDREYSY (Mme Jeanne de), hôtel du Roure, rue Collège-du-Roure, 3, à Avignon (6 avril 1916).

FLORENT (Mme Pauline), rue Saluce, 7, Avignon (juin 1927).

FONTAGNÈRES (François), rue des Marchands, 31, à Avignon (4 décembre 1919).

FORBIN DES ISSARTS (Marquis de), au château des Issarts (Gard) (11 avril 1907).

FOURMON (Eugène), à Vaucluse (octobre 1927).

FOUSSON (Marius), homme de lettres, rue Carreterie, 177, à Avignon (5 mars 1925).

GABRIELLI (De), rue de Pontmartin, 18, Avignon (4 juillet 1929).

GAGNIÈRE (Sylvain), rue Thiers, 49, Avignon (5 mars 1925).

GALLO-BOREL (Mme), boulevard de Melun, 7 *bis*, à Fontainebleau (Seine-et-Marne) (6 mai 1920).

Digitized by Google

GAP (Lucien), ✪ I., sous-bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque municipale d'Avignon, rue des Camélias, à Saint-Ruf, Avignon (1882).

GARCIN (Robert), industriel), maire de Vaucluse (juin 1927).

GAUGLER (Jean), ingénieur, route de Monclar, 1, à Avignon (8 janvier 1920).

GEOFFROY (Armand), O. ✵, commandant en retraite, rue Victor-Hugo, 13, à Avignon (1er février 1923).

GEOFFROY (Mme), boulevard des Platanes, à Carpentras (6 novembre 1924).

GERMAND (Léon), sous-bibliothécaire au Musée Calvet, place Clémenceau, 19, à Avignon (5 mars 1925).

GILLES (Alphonse), rue du Chapeau-Rouge, 17, à Avignon (6 avril 1911).

GILLES (Mme Joseph), rue de la Masse, 12 *bis*, à Avignon (1er mars 1917).

GIRARD (Pierre), ✵, docteur en médecine, rue de la Croix, 12, à Avignon (5 juin 1923).

GIRAUD (Hubert), président de la Chambre de Commerce de Marseille, cours Pierre-Puget, 24, à Marseille (9 novembre 1922).

GODART (Justin), sénateur, quai Voltaire, 9, Paris (VIIe) (8 nov. 1928).

GODLEWSKI (Charles), docteur en médecine, à Sorgues (Vaucluse) (3 avril 1924).

GODLEWSKI (Emile), docteur en médecine, rue Joseph-Vernet, 67, à Avignon (6 mai 1920).

GOUBERT (Gabriel), docteur en médecine, rue des Lices, 29, à Avignon (6 juillet 1922).

GOUBET, ✠, avocat, rue de la Bouquerie, 18, à Avignon (8 novembre 1900).

GUIGNOT (Félix), ✵, docteur en médecine, rue des Trois-Faucons, 25, à Avignon (6 février 1918).

GUIGUE (Julien), industriel, à l'Isle-sur-Sorgue (7 mars 1918).

GUILHERMIER (Pierre de), ✵, ancien officier, rue de la Bouquerie, 6, à Avignon (1er février 1923).

GUILLAUME (Hermant), notaire à Pernes (Vaucluse) (7 février 1926).

HEYRAUD (Charles), lauréat de l'Institut, rue Paradis, 295, à Marseille (8 juillet 1920).

HUC (Louis), villa Saint-Jean, clos des tramways, route du Pontet, à Avignon (5 juin 1913).

HUOT-SORDOT, ✪ I., ✠ E. A. B., professeur au Lycée d'Avignon, villa les Cigales, à Saint-Ruf, à Avignon (12 janvier 1911).

IGOLEN, ✵, commandant, rue Roussy, 20, Nîmes (Gard) (4 juillet 1929).

Digitized by Google

IGONET, ✻, docteur en médecine, inspecteur départemental d'hygiène, rue Saint-Charles, 10, Avignon (5 mars 1908.

IMBERT (J.), négociant, quai Saint-Lazare, 1, Avignon (13 février 1913).

IMBERT (Joseph), greffier de la justice de paix, à L'Isle-sur-Sorgue (Vaucluse) (4 juin 1925).

IMBERT (Léo), archiviste départemental des Alpes-Maritimes, à Nice (6 avril 1922).

JACOMET (H.), imprimeur, à Villedieu (Vaucluse) (6 novembre 1924).

JACQUEMIN (Mlle Louise), rue Victor-Hugo, 8, à Avignon (7 mars 1918).

JACQUET (Georges), ✻, docteur en médecine, rue Taulignan, 9, à Avignon (11 avril 1912).

JEAN (Hippolyte) ✠, rédacteur au *Petit Marseillais*, rue de la République, 10, à Avignon (6 juillet 1911).

JÉROME (abbé), rue Baraillerie, 17, Avignon (janvier 1928).

JOFFRE (Pierre, juge suppléant au tribunal départemental de Vaucluse, Avignon (novembre 1927).

JOUET-PASTRÉ (Mlle Aimée), château de Roberty, Le Pontet (Vaucluse) (10 janvier 1918).

JOUVE (Mlle Marie-Thérèse), à Cavaillon (6 mars 1902).

JULLIAN (Pierre), juge suppléant au Tribunal, Avignon (novembre 1927).

JUSTER (Jules), O. ✻, colonel, rue des Infirmières, 3, Avignon (mars 1926).

LABRELY (R.), archiviste de Bourg-Saint-Andéol (Ardèche) (8 mai 1913).

LAFFONT, directeur de la pharmacie des établissements de la Bourboule (Puy-de-Dôme) (décembre 1928).

LAMY (Paul), à Tamaris-sur-Mer (Var) (3 janvier 1924).

LATASTE (Daniel), directeur des établissements Vinatié, à Cavaillon (8 juillet 1920).

LATOUR (Henri), conseiller général, maire de Châteauneuf-du-Pape (Vaucluse) (8 novembre 1928).

LAUGIER (Vincent), ingénieur, rue des Vieilles-Etudes, 22, à Avignon (5 janvier 1922).

LAURENS (Jules), professeur au Lycée d'Avignon, rue Mignard, 8, à Avignon (8 avril 1920).

LAZARE (Isidore), instituteur en retraite, à Robion (Vaucluse) (4 nov. 1909).

LE GRAS (Charles), notaire honoraire, rue Petite-Saunerie, 10, à Avignon (2 juin 1898).

LE GRAS (Joseph), ✻, docteur en médecine, boulevard Brune, 130, à Paris (XIVe) (5 mars 1908).

Digitized by Google

LESBROS (Alfred), artiste-peintre, rue des Fourbisseurs, 52, à Avignon (7 mars 1918).

LEYDET (Mme Victor), rue Petite-Fusterie, 17, à Avignon (7 mai 1914).

LOUSTAU (Henry), boulevard Saint-Denis, 107, Courbevoie (Seine) (7 novembre 1918).

LOYE (Joseph de), archiviste paléographe, conservateur de la Bibliothèque municipale ,à Nîmes (Gard) (11 octobre 1923).

LOYE (Pierre de), industriel, à Sérignan (Vaucluse) (juin 1926).

LULÉ-DEJARDIN, O. ✻, ✠, ancien officier, rue Joseph-Vernet, 71, à Avignon (3 mai 1917).

MAITROT DE VARENNE, O. ✻, préfet honoraire, rue Léon Delhomme 12 *bis*, à Paris (XVe) (6 novembre 1913).

MALBOIS (abbé), rue de Vaugirard, 50, à Paris (VIe) (3 juillet 1924).

MANIVET (Paul), ❍ I., homme de lettres, rue Cocagne, 19-21, Avignon (1883).

MARIE (Augustin), ❍, ✠, ancien président du Tribunal de Commerce, place de Jérusalem, à Avignon (6 octobre 1904).

MARION, ancien notaire, Villa Fleury, la Bourboule (Puy-de-Dôme) (8 novembre 1928).

MARQUIS (abbé), professeur au Petit-Séminaire, rue d'Annanelle, 35, à Avignon (8 avril 1920).

MARTIN (Joseph), notaire, rue Banasterie, 15, à Avignon (5 décembre 1912).

MARTINUS-NIJHOFF, boekhandelaar, Lange-Voorhout, 9, S'Gravenhage (Hollande) (juillet 1928).

MAUCUER, notaire, à Sorgues (Vaucluse) (5 juin 1913).

MAUREAU (Jules), ✻, rue Grand Paradis, 2, à Avignon (6 avril 1922).

MENTRÉ (Mme Cécile), rue du Grand Verger, 36, à Nancy (Meurthe-et-Moselle) (8 novembre 1928).

MÉRITAN (Chanoine Jules), curé de Notre-Dame, à Orange (3 février 1898).

MEUNIER (Georges), ingénieur-chimiste, boulevard Raspail, 37, à Avignon (9 novembre 1922).

MÉVIL (André), rédacteur au *Journal des Débats*, château de Gallifet par Sainte-Cécile (Vaucluse) (4 décembre 1924).

MICHEL-BÉCHET (Henri), ✻, ✠, docteur en médecine, rue Chauffard, 11, à Avignon (9 mars 1922).

MIELLY (Marc), château du Devès, par Noves (Bouches-du-Rhône) (6 novembre 1913).

MIGNON (Maurice), professeur de l'Université, avenue Victor-Hugo, 28, à Aix (B.-du-R.) (novembre 1926).

MOIRENC (Albert), ✻, ✠, agent-voyer, à Apt (Vaucluse) (7 juillet 1909).

Digitized by Google

MONCHY (DE), inspecteur des Eaux et Forêts, rue La Croix, 3, Avignon (février 1926).

MONTAGARD (Victor), docteur en médecine, rue Théodore-Aubanel, 7, à Avignon (3 novembre 1921).

MONTAGNÉ (Louis), ✲, ✪, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, place Saint-Pierre, 7, à Avignon (3 janvier 1924).

MONTAGNÉ, commissaire de police, boulevard Saint-Loup, 45, Saint-Loup, Marseille (mars 1927).

MONTILLET (vicomte Edouard de), ✲, ✠, rue des Trois-Faucons, 4, à Avignon (4 mars 1909).

MOREAU (Laurent), ✲, ✠, ✠, docteur en médecine, docteur ès-sciences, 16, rue Bouquerie, à Avignon (4 décembre 1919).

MOURET (Mlle Marguerite), docteur en médecine, rue Arnaud-de-Fabre, 22, à Avignon (3 février 1921).

MOURRET (Charles), ✪ I., notaire honoraire, rue André-Perrot, 5, à Tarascon (Bouches-du-Rhône) (10 janvier 1907).

NICOLET (Abbé Eugène), curé du S. C. à Avignon (6 novembre 1924).

NIEL (Charles), ✲, ✠, docteur en médecine, médecin des troupes coloniales, rue Banasterie, 30, à Avignon (3 janvier 1924).

NOEL (Henri), ✪ I., O. ✠, syndic du Syndicat des médecins de l'arrondissement de Nîmes, rue de France, 17, à Nîmes (3 mai 1923).

NOURRY (Marcel), Grande-Rue, 1, à Montélimar (Drôme) (7 décembre 1899).

ODÉ (Pierre), propriétaire, boulevard des Villas, 19, à Avignon (4 mars 1920).

OLIVIER (Marcel), docteur en médecine, rue de la Masse, 7, à Avignon (3 avril 1924).

PAILLONNE (Madame Sigoyer de La), villa Ratoneau, Sérignan (Vaucluse) (février 1928).

PALLUAT de BESSET (comtesse Andrée de) le Pontet (Vaucluse), (11 nov. 1928).

PAMARD (Mme Alfred), place de l'Amirande, 4, à Avignon (7 février 1924).

PAMARD (Paul), ✲, ✠, docteur en médecine, rue Nicolas-Lescuier, 2, à Avignon (7 février 1912).

PASTRÉ (Paul), architecte, villa des Tilleuls, chemin de la Violette, 18, à Monclar, Avignon (6 janvier 1910).

PELAT (Henri), professeur, rue Chabran, 4, à Cavaillon (7 décembre 1922).

PENNE, docteur en médecine, rue Paul Saïn, 13, à Avignon (14 novembre 1901).

PERNOD (René), ✲, commandant, boulevard Jourdan, 115, Paris (14e arr.) (février 1911).

Digitized by Google

PERROT (Edouard), rue de l'Université, 16, Paris (7e arr.) (1

PETIT (Jules), publiciste, Myrtil-côtage, à la Bourboule, (-
(8 nov. 1928).

PEYRON (Jules), chanoine, place du Palais, 19, à Avignon
1917).

POINET (Emile), ✪, I., ⚜, ingénieur des Arts et Manufactu
de la Principale, 4, à Avignon (3 avril 1919).

POIRSON (Mme Alexandre), à Cantarel, par Montfavet (Vaucl
cembre 1923).

POIRSON (Alexandre), ✵, ⚜, industriel, à Cantarel, par M
(Vaucluse), (25 juin 1914).

PONS (Mme Joseph), rue Armand-de-Pontmartin, 11, à Avign
vembre 1923).

PONS (Pierre), curé d'Eygalières (B. d. R.) (10 octobre 1929).

PONS (René), directeur honoraire de la Banque de France, r
République, 12, à Avignon (3 novembre 1921).

POUZOL (Mlle) directrice d'école, rue Fornery (Carpentras)
4 Juillet 1929).

RACHET (Mlle Adèle), compositeur de musique, rue des Can
Saint-Ruf, Avignon (8 mai 1919).

RAMETTE (Gustave), professeur au Collège Saint-Joseph, r
Griffons, 5, à Avignon (1er Juin 1922).

RANQUET (Madame Léopold), rue des Teinturiers, 25, A
(février 1928).

RAPARÉ (Félix), professeur adjoint au Lycée, rue Thiers, 56.
gnon (7 mai 1925).

RÉMY-ROUX (François), ✵, ⚜, ✪ I., docteur en médecine, m
radiologiste des hôpitaux, rue Arnaud-de-Fabre, 9, à A
(8 juillet 1897).

REYMOND (Gabriel), agent général de la Compagnie l'*Abeille*, r
Lices, 27, à Avignon (8 juin 1916).

RIEU (Mme Fernand), rue Victor-Hugo, 7, à Avignon (3 janvier 1

RIEU (Albert), rue Victor-Hugo, 7, Avignon (1vril 1928).

RIEU (Madame Albert), rue Victor-Hugo, 7, Avignon (mai 19

RIOUSSET (Jules), industriel, rue de la Campane, 31, à Avign
janvier 1914).

RIPERT (Emile), ✵, ✪ I., professeur de l'Université, Cours Lieut
43, à Marseille (7 novembre 1918).

RIPERT (Mme J.-B.), rue Banasterie, 30, à Avignon (8 novembre 1

RIPERT (Jean-Baptiste), organiste de Saint-Pierre, rue Banasterie
à Avignon (2 décembre 1897).

ROUMANILLE (Jacques), rue Saint-Agricol, 19, Avignon (décem
1928).

Digitized by Google

ROUSSET (Raoul), rue Oriflamme 7, Avignon (3 janv. 1929).

ROUX (Augustin), aspirant au notariat, rue Louis-Rousset, 11, Apt (Vaucluse) (décembre 1927).

ROUX (Gabriel), ✻, ✠, ✪, secrétaire de l'Ecole nationale des arts décoratifs de Limoges (Haute-Vienne) (janvier 1927).

SADE (Comte de), château de la Croix, à La Croix (Indre-et-Loire) (juin 1927).

SAINT-PRIEST D'URGEL (Comte), rue petite Fusterie, 21, Avignon (février 1928).

SAMUEL (Marcel), inspecteur de l'enregistrement, rue d'Arches, 12, Mézières (Ardennes) (8 janvier 1920).

SAUTEL (Abbé), ✪, docteur ès-lettres, rue Saint-Thomas-d'Aquin, 6, à Avignon (9 janvier 1908).

SAUTEL (Louis), docteur en droit, rue Collège-de-la-Croix, 10, à Avignon (12 octobre 1922).

SAUVE (Fernand), ✪ I., archiviste aux Archives du Palais, à Monaco (1892).

SCHLŒSING, pasteur protestant, chemin de Monclar, Avignon (mai 1926).

SÉBERT, proviseur au Lycée d'Avignon (novembre 1927).

SEGUIN (François). imprimeur, rue de la Bouquerie, 13, à Avignon (3 novembre 1921).

SIAUD (Henri), industriel, rue Grivolas, 5, à Avignon (5 mars 1914).

SICARD (Auguste), directeur de la succursale de la Banque de France, à Avignon (8 novembre 1923).

SMITH (docteur T. A.), directeur des recherches, Secancus New-Jersey (Etats-Unis) (2 mai 1929).

SOUVET (Henri), entrepreneur de travaux publics, rue Thiers, 50, à Avignon (6 avril 1911).

SPEYR (Emile de), rue Banasterie, 25, à Avignon (mai 1921).

TALLAVIGNES (Henri), propriétaire, rue Collège de la Croix, 12, à Avignon (11 mai 1922).

TALLET, docteur en médecine, à l'Isle-sur-Sorgue (Vaucluse) (4 mars 1904).

TARTANSON, ✻, ✠, docteur en médecine, plan de Lunel, 4, à Avignon (5 juin 1913).

THÉODORE-AUBANEL (Jean) imprimeur-éditeur, impasse Saint-Pierre, 7, à Avignon (11 novembre 1907).

THÉODORE-AUBANEL (Mlle Marie), impasse Saint-Pierre, 7, à Avignon (3 juillet 1924.)

THÉODORE-AUBANEL (Edouard), impasse Saint-Pierre, 7, à Avignon (janvier 1926).

Digitized by Google

THÉOLAS (Abbé), curé à Mornas (Vaucluse) (8 janvier 1920).

THOMAS (Pierre), rue Collège-de-la-Croix, 14, à Avignon (1er avril 1909).

THOMAS (René), pharmacien, à Saint-Igny-de-Vers (Rhône) (9 juillet 1903).

TROUILLET (Chanoine), Métropole, à Avignon (3 mai 1900).

TROUILLET (Alfred), capitaine au 81e régiment d'infanterie, Montpellier (Hérault) (février 1928).

VAILLANDET (Pierre), professeur à l'École normale d'Avignon, chemin des Sources, 39, à Avignon (juillet 1928).

VALABRÈGUE (André), ingénieur, rue Arnaud-de-Fabre, 16, à Avignon (1er décembre 1921).

VALABRÈGUE (Roger), avocat, rue de la Croix, 6, à Avignon (1er mars 1890).

VALENTIN (Jean), architecte, rue de la Masse, Avignon (mai 1927).

VALLENTIN DU CHEYLARD (Roger), ✪, archéologue, rue Corne-Roche, à Montélimar (Drôme) (5 novembre 1887).

VAYSON DE PRADENNE (André), ingénieur des mines, conseiller général et maire à Murs (Vaucluse) et rue Alfred-de-Vigny, 8, à Paris (8e) (3 novembre 1921).

VAYSSIÈRE (A.), ✪ I., correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences et directeur du Museum d'histoire naturelle, rue Croix-de-Régnier, 22, à Marseille (12 mars 1881).

VERDET (Mme Auguste), rue Joseph-Vernet, 73, à Avignon (juillet 1927).

VERDET (Fernand), château de Pierrelande, à Villeneuve (Gard) (1er avril 1924.

VERDET-KLÉBER (Mme), rue Joseph-Vernet, 87, à Avignon (10 octobre 1929).

VERDET-KLÉBER (Maurice), O. ✻, ✠, rue Joseph-Vernet, 87, à Avignon (1913).

VERNEJOUL (Edgard de), ✪ I., château de Chanteyrie, à Nyons (Drôme) (10 janvier 1918).

VERNET (Honoré), industriel, rue Grivolas, 4, à Avignon (3 juillet 1913).

VINCENTI (Alphonse), docteur en médecine, rue de la Masse, 6, à Avignon (14 novembre 1902).

VINCENTI (Henri), notaire, rue du Portail-Matheron, 4, à Avignon (2 mars 1905).

ZACHAREWICZ (Ed.), ✻, ✪ I., C. ✠, ancien directeur des Services agricoles du département de Vaucluse, chemin de l'Arrousaire, villa de l'Églantine, à Avignon (6 juin 1901).

Les Sociétaires sont priés d'aviser le Secrétaire général de l'Académie

Digitized by Google

des modifications qu'il pourrait y avoir lieu d'apporter à la liste ci-dessus dans leur nom, prénoms, qualités ou adresse.

ABONNÉS

Bibliothèque municipale d'Arles.
Bibliothèque municipale de Carpentras.
Stéchert (G.), libraire, rue de Condé, 16, Paris (VI^e^).
Institut Historique de Provence, 2, rue Sylvabelle, Marseille.
Journal des Débats, rue Saint-Germain l'Auxerrois, Paris (1^er^).

Digitized by Google

Digitized by Google

Au Palais des Papes

—:—

Maître « Giovanni Lucca » de Sienne

—:—

Du jour où Eugène Müntz eut révélé l'existence de Matteo Giovannetti de Viterbe, le nom de ce peintre connut la célébrité. « Chaque document conquis dans les Archives du Vatican — déclarait gravement l'auteur — ajoute un nouveau lustre à la gloire de ce maître que nous sommes en droit de considérer comme l'héritier intellectuel de Simone ».

Il nous a semblé qu'il y avait là quelque exagération bien que cette assertion, vieille d'un demi-siècle, n'ait été guère contestée jusqu'ici.

Les registres de compte nous apprennent à connaître l'opinion qu'avaient du personnage ses contemporains, plutôt que la valeur réelle de son œuvre. Mais il importe moins de discuter aujourd'hui sur ses qualités et ses défauts, sur le rang qu'il occupe et celui qui lui revient, que de répondre à la question suivante :

« *Matteo de Viterbe est-il le seul artiste qui mérite l'honneur d'être cité parmi les peintres à la suite de la cour romaine, du temps de Clément VI?* »

Certes, Matteo tient, à la cour d'Avignon, une place considérable. Ainsi que Pierre Dupuy, sous un précédent règne, il est gratifié du titre de « Pictor pape ». Mais cette appellation de *peintre du pape*, que signifie-t-elle au juste? Faut-il la regarder comme la reconnaissance officielle de la supériorité de l'artiste, la consécration de son talent?

Etant manifeste qu'elle équivaut à celle, quelquefois employée de

Digitized by Google

« pictor palatii », nous pencherions à croire qu'elle marque la fonction. Le peintre du pape (ou du palais) pourrait à la rigueur être un délégué de la chambre apostolique, préposé à la surveillance générale des travaux de décoration. Pour tout dire, nous voyons en lui, avant tout, un homme de confiance.

S'agit-il d'acheter de l'azur d'Allemagne, c'est à Matteo qu'on s'adresse le plus souvent. La marchandise est coûteuse. Il y a fin azur et azur gros ; leur pouvoir colorant varie d'une espèce à l'autre. Dans les transactions de cette nature, la Chambre cherche un intermédiaire qui possède, tout à la fois, des connaissances techniques et la plus scrupuleuse honnêteté..... (1)

Certains travaux, quelques-uns importants, sont exécutés en régie. Nous surprenons Matteo occupé à noter les journées ; en regard du nom de chacun des ouvriers, il a soin de marquer le montant du salaire. C'est qu'il est chargé de les régler. Son carnet en fait foi pour les peintures de la grande salle du Consistoire, carnet qu'il produit, sans doute, à l'appui de son mémoire et qui lui sert de justification.

Les qualités requises du parfait économe, l'ordre, la probité, Matteo en est pourvu. Elles ne sont pas son privilège exclusif. Nous devions nous demander s'il n'y avait pas une raison particulière qui expliquât la créance dont il jouit, l'autorité qui lui est accordée ?

Deux articles des comptes reconnaissent à Matteo de Viterbe le caractère sacerdotal. Il est qualifié de *prêtre* dans l'un et *d'archiprêtre* dans l'autre ; ce qui nous fait comprendre pourquoi, à la fin de sa carrière, on l'appelle tantôt « magister » et tantôt « dominus ». Le mot *dominus*, précédant le nom, marque d'habitude l'état ecclésiastique.

Dans les ordres, — ordres mineurs à l'origine, — il nous paraîtra naturel que, pour le maniement de sommes importantes, la Chambre l'ait préféré à des laïques, ses confrères.

---

(1) Les prix de l'azur d'Allemagne sont très variables. — Tel lot est payé à raison d'un *tiers* ou d'un *quart* de florin, la livre ; tel autre, le même mois, coûtera pour une livre : 1 florin.

Il y a de l'azur très fin d'Allemagne qui atteint le prix de l'outremer : 10, 12 et 15 florins.

Digitized by Google

Qu'on veuille nous bien comprendre.

Si nous sommes disposés à lui décerner le titre, concernant les travaux de peinture, d' « operarius » ou « director operum », nous ne prétendons pas le réduire au rôle d'administrateur.

Son talent est tenu en haute estime. Il surveille, il dirige, il *conduit* le travail, mais il participe à la besogne. Il exécute. Nous convenons même que sa contribution personnelle est plus grande que celle d'aucun autre, dans l'œuvre commune.

Nous demandons seulement, pour l'instant, qu'on ne perde pas de vue la double qualité du personnage : peintre, artiste, mais fonctionnaire.

***

LES COLLABORATEURS DE MATTEO

A part quelques détails fournis par les registres avignonais, nous ne connaissons à peu près rien du maître de Viterbe. L'obscurité qui enveloppe son existence ne sera sans doute jamais dissipée.

Nous ne sommes pas mieux renseignés, hélas ! sur la personnalité des peintres dont nous rencontrons les noms, ça et là, dans les documents de l'époque.

Essayons pourtant de grouper les mentions qui les regardent. Leur rapprochement fera jaillir dans notre esprit quelques clartés, peut-être, sur leur position respective.

Des aides nombreux travaillèrent avec Matteo Giovannetti aux fresques du Consistoire. Deux des plus assidus portent le titre de « magister », qualificatif qui ne pouvait manquer de retenir notre attention.

Sur le carnet de Matteo, publié par le P. Denifle, ils sont désignés simplement par leur prénom. L'on dit : maître *Dominique*, pour l'un, maître *Barthélémy* pour l'autre.

La « maîtrise », suivant nous, n'est accordée qu'à des peintres ayant fait leurs preuves. Leur attribuer cette qualité, c'est explicitement convenir qu'ils possèdent tous les secrets de l'art.

Dominique et Barthélémy savent traiter la figure. Ce sont des ar-

Digitized by Google

tistes complets. Une preuve de leur habileté professionnelle, pre matérielle, c'est qu'ils sont payés 8 sols par jour, le même prix Matteo en personne.

A valeur égale peut-être, ils tiennent cependant le second r parce qu'il faut un chef et qu'au chef il appartient de dresser le général et de distribuer la besogne.

D'où viennent-ils et qui sont-ils ?

M. Labande, pour le second, a essayé de l'identifier avec un cert Barthélémy de Marseille, dont le surnom bizarre « Nobis » soul probablement une manie, un ridicule. Mentionné fréquemment d les comptes, il est généralement employé à des ouvrages secondai Il n'est jamais qualifié de *maître,* sauf dans une ou deux ment collectives du temps d'Urbain V.

« Bartholomeus » est son nom de famille. On l'appelle « Guilhel Bartholomei, alias Nobis ».

Remarquons que Matteo Giovannetti n'inscrit que les prénom sa liste. Il y eût porté les journées de Guillaume et non de Bar lémy, si le surnommé « Nobis » avait réellement participé à la déc tion de la salle du Consistoire.

Dominique, Barthélémy, se détachent de la masse des aides. nom de Matteo occupe toujours le bas de la liste et ne fait jamais faut. L'un des deux autres est en tête sur le fameux carnet. Les t maîtres travaillent concurremment, aux périodes les plus active

Nous les croyons de même formation, italiens d'origine. On ne c prendrait pas que les deux collaborateurs de Matteo aient eu à m fier leur manière habituelle pour la mettre en harmonie avec les cédés du peintre-directeur de l'œuvre.

Si l'on objectait que, dans la circonstance, Matteo paraît avoir ployé plusieurs Français, nous répliquerions que des décorateurs pu se charger par exemple de poser les fonds unis, de traiter les dures, etc... s'ils sont spécialisés dans ce genre de travaux.

Les peintures de la salle du Consistoire ont occupé de nombreux vriers. Les surfaces à couvrir étant très étendues, la rapidité de l cution (3 mois et demi) nous oblige à croire que Dominique et Bar

Digitized by Google

lémy ont opéré dans des secteurs propres, séparés ; qu'ils ont mené leur ouvrage parallèlement à celui de Matteo.

Lorsque l'on entre dans ces idées, la proposition suivante ne paraît plus inadmissible :

« *Dans l'entourage de Matteo Giovannetti de Viterbe des artistes, qualifiés maîtres, travaillent sous ses ordres, qui pourraient être regardés comme ses pairs* ».

***

ÉQUIPES INDÉPENDANTES

Un fait certain, c'est que la direction et le contrôle échappent à Matteo de travaux de peinture, pour lesquels la Chambre apostolique traite directement avec les entrepreneurs.

Nicolas de Florence est mentionné comme ayant touché sur le trésor : 200 florins.

La somme est considérable, d'autant qu'elle paraît concerner des peintures décoratives. A vrai dire, cette décoration orne la Chambre de parement et se développe sur une vaste surface.

Voici l'article : Ehrle, 26 Avril 1344, « Solvimus magistro Nicholao de Florencia, Riconni de Aretio, recipientibus pro se et eorum sociis, facto cum eis precio de pingendo magnam cameram contiguam parvo tinello domini nostri... IIe florenos ».

On dit : *maître* Nicolas. L'artiste passe un acte avec la Chambre et, dans cet acte, Matteo n'est pas appelé à intervenir.

De nombreux praticiens, des artistes à la suite de la curie, « romanam curiam sequentes », venus d'outremonts, prétendent participer aux largesses de Clément VI. Quelques-uns ont été agréés par la Chambre apostolique. Nous venons de citer Nicolas de Florence et Ricconi d'Arezzo. Il est à remarquer qu'ils emploient des compagnons. Ils touchent « pro se et sociis ». Les uns avec les autres, sur le chantier qui leur est propre, ils constituent une équipe complète, et cette équipe est indépendante.

Matteo, en 1344, est occupé aux fresques de St-Michel et de St-Martial, deux ouvrages qu'il mène de front et qui absorbent tous ses ins-

Digitized by Google

tants. Nous l'imaginerions, volontiers, se déplaçant du Tinel à la Ga Robe, de la Garde-Robe au Tinel, ayant peine à suffire à la tâche lui est imposée.

Mais Clément VI, dans le même temps, est tourmenté du désir d ner la « Camera Paramenti », grande salle où avaient lieu, d'habitu les réceptions et où se tenaient les consistoires secrets ; la Chamb apostolique, pour donner satisfaction au pontife, juge nécessaire — faut le croire — de former une nouvelle équipe, à qui elle donnera autre chef.

Matteo Giovannetti ne dut pas manquer de rivaux pour lui disp ter ses hautes fonctions.

Examinons la situation dans les premières années du nouveau règ

Cette même année 1344, Simone Martini, mourait à Avignon. I fameux peintre de Sienne, l'autorité s'était imposée ; son influe s'exercera longtemps encore sur les écoles d'Italie et sur les peintr étrangers. Jouissant d'une grande considération à la cour d'Avigno il eut obtenu la plus large part dans la décoration de la résidence po tificale, s'il avait été à même de se charger d'un travail que lui défe dait peut-être déjà, en 1343, l'état de sa santé. Lui disparu ou em pêché, toutes les ambitions devenaient permises. Il eut été intére sant de constater la présence, à Avignon, d'artistes célèbres ou no toires, d'au-delà des Alpes, attirés à la Cour par l'espoir de recueil sa succession.

Dans la multitude des peintres qui hantent le palais, sous tous nos pontifes, aucun nom connu qui émerge.

Et cependant, nous ne pouvons en douter : de grands talents ont donné leur mesure et leur valeur éclate sur les murs de la résidence pontificale. Pour s'en convaincre, il suffit d'un coup d'œil jeté aux fresques de St-Jean.

Quel qu'en soit l'auteur, il n'est pas permis de confondre celui-ci avec le peintre de Viterbe. Matteo et ce maître anonyme ont-ils été mis en concurrence ?

Est-ce pour comparer leur valeur que Clément VI les a chargés de

Digitized by Google

reproduire, l'un, les épisodes de la vie des deux St-Jean, l'autre, « les histoires » de St-Martial ?

Les fresques, en tout cas, sont contemporaines : la clé de voûte de l'oratoire St-Jean porte les armoiries peintes de Clément VI.

***

GIOVANNI LUCCA DE SIENNE

Des travaux effectués dans la « magna camera » par Nicolas de Florence, nous n'avons pas su déterminer très exactement la nature. Figures géométriques, rinceaux, arabesques ? Peut-être. L'artiste, peut-être aussi, y avait-il mêlé des figures allégoriques ou des personnages historiques. Libre à chacun de se former une opinion à ce sujet, car ces peintures sont détruites.

Un texte qui, lui, prêterait moins à discussion, concerne un autre artiste. Ehrle 18 Mai 1344 : « Solvimus magistro Iohanni Luche de Senis pro pictura per eum facta in pariete majoris capelle palatii apostolici, facto super hoc pretio cum eo... L flor. ».

Comme les précédents, qualifié de *maître*, **Giovanni Lucca de Sienne** a exécuté une peinture sur l'une des parois de la grande Chapelle de Benoît XII, pour la somme de 50 florins.

Le prix avait été débattu ; il était convenu d'avance : c'est un forfait. S'il s'était agi d'une décoration courante qui s'évalue au mètre, on eût jugé ces formalités inutiles. Dans le cas présent, l'impression nous est laissée d'une scène exactement limitée, composée de quelques personnages — trois ou cinq — telle que j'imagine une Crucifixion de l'époque, ou bien encore un couronnement de la Vierge formant retable au-dessus d'un autel secondaire. Le prix de 50 florins, ou 3000 frs (valeur 1914) serait très convenable pour une représentation de cette nature, dans les dimensions qu'elle suppose. (1)

Le but de notre étude étant d'opposer au peintre de Viterbe une

---

(1) On peut juger, par comparaison, de l'importance de l'ouvrage. L'image de la Vierge avec l'enfant, *deux fois répétée*, que Matteo peint à l'entrée de la chapelle Saint-Martial, coûte 43 florins, 3 sols, 6 deniers.

Digitized by Google

personnalité d'égale envergure, un artiste qui, à la rigueur, aurait pu lui être substitué, l'on s'étonnera que nous ayons choisi Giovanni Lucca de Sienne, dont on sait le nom mentionné, une fois seulement dans les documents et dont nous n'avons pas l'œuvre sous les yeux. Nous eussions préféré, certes, nous occuper de l'auteur inconnu des fresques de l'oratoire St-Jean.

Il nous fallait un nom. Celui de *Giovanni Lucca* est le seul qui soit à notre disposition.

Ce Siennois s'avouait-il disciple de Simone ? Etait-il de sa suite ? Pour ce qui nous reste à dire de cet énigmatique personnage, nous aurions besoin de connaître si, au contraire, il n'était pas sorti, comme — à notre avis — Matteo Giovannetti, d'un atelier où les pratiques des Lorenzetti se trouvaient en honneur.

Le titre de *magister*, le local privilégié qu'on lui désigne pour chantier, le contrat même dont l'ouvrage projeté est l'objet, toutes ces circonstances nous inclinent à penser que l'auteur jouissait, à la cour pontificale, d'une certaine réputation.

***

LE MONOGRAMME DE LA CHARTREUSE DE VILLENEUVE

Reprenons le texte qui concerne notre artiste : « magistro Iohanni Luche de Senis ». Rarement, les peintres s'accordent deux prénoms à l'époque qui nous occupe. Il nous semble que le deuxième nom « Luche », mis au génitif, devrait marquer le nom de famille (1).

S'il leur est loisible d'inscrire, au-dessous de leurs œuvres, nom et prénom en toutes lettres, comme nous le voyons pour certains panneaux ou certaines fresques de Simone Martini et de Lippo Memmi, l'obligation de condenser devait leur faire choisir entre le nom de fa-

(1) Eugène Müntz, Labande, Robert Brun n'hésitent pas à l'appeler Giovanni di Lucca.

Digitized by Google

mille et le lieu d'origine, dès qu'il s'agissait de composer un monogramme.

Le nom de lieu joue un grand rôle pour désigner les peintres dans les documents. Outre Matteo de Viterbe, nous voyons figurer, dans la série des peintres employés à la décoration du palais, un Nicolas de Florence, un Riconi d'Arezzo, plus tard, un Etienne de Montpellier, etc, etc... De beaucoup d'entre eux le nom de famille nous est inconnu.

Notre peintre devait vraisemblablement signer : *Jean de Sienne.*

Le fameux monogramme de la chapelle d'Innocent VI, à Villeneuve-les-Avignon, au dire de la plupart des érudits, se composait du prénom et du lieu d'origine.

Le groupe de 4 lettres, que l'on découvre aux pieds du Christ, dans la petite chapelle de la Chartreuse, a toujours eu, pour les savants qui essayèrent de le déchiffrer, la plus grande importance. Nous sommes surpris que M. Labande lui refuse le moindre intérêt. Il y voit un *graffito.*

Un « *graffito* », à cet endroit, ce serait une supercherie, une tentative de mystification qui témoignerait chez le coupable d'une malice peu commune Nous l'admettons d'autant moins que l'on peut, semble-t-il, fixer la date de l'inscription (1)

Ecoutons Victor Mottez, un spécialiste, à qui l'on n'en conte point. « Dans les peintures de Pompéi, dit-il, comme dans plusieurs peintures du XIVe siècle, le trait est marqué en creux. Or, cela n'est possible que sur le mortier frais. Le mortier une fois sec on ferait sauter tous les grains de sable et au lieu d'un trait fin on aurait une ornière ».

Le tracé du monogramme de Villeneuve, fait à la pointe, est d'un

---

(1) Je ne crois pas que l'on puisse contester que les 4 lettres ont la forme accoutumée des majuscules du XIV° siècle. — Comparées à celles de la chapelle Saint-Martial, elles nous paraissent presque semblables. — L'I et l'S nous rappellent ceux du monogramme de la salle de Jésus.

Comment expliquerait-on que, du temps de nos pontifes, sous Innocent VI ou l'un de ses successeurs, quelqu'un du couvent ait composé ce monogramme, destiné à tromper la postérité ? Comment supposer qu'un étranger ait eu la latitude ou l'habileté subreptice de graver son chiffre au pied de la Croix, dans l'axe de la chapelle, derrière l'autel principal ?

Nulle place ne convenait mieux pour la signature de l'auteur.

Digitized by Google

trait fin. Il aurait donc été gravé dans le mortier frais. Il serait du jet de la fresque où il est placé et cette signature désignerait le maître de l'œuvre, celui qui venait de l'exécuter. Voilà notre conviction [1].

Mais l'auteur, quel est-il ?

Révoil qui découvrit le monogramme, trouvant la peinture fort belle, ne put s'empêcher de l'attribuer à Simone Martini en personne qui l'aurait marquée de son signe.

Nous reproduisons telle qu'elle a été publiée, cette signature aujourd'hui presque méconnaissable, Comment Revoil l'interprète-t-il ?

Des 4 lettres, qui forment le monogramme, S et I entrelacés sont les principales. Les deux lettres D. E. beaucoup plus petites, à droite et à gauche, sont accessoires ou secondaires.

Révoil utilise une première fois S. I. Il en tire le nom de Simone. Une deuxième fois, il l'emploiera à former le nom de Sienne, ville natale du grand artiste Le lien entre les deux mots, il le trouve dans les lettres D. E. La phrase se lit d'après lui : *Simone de Sienne.*

Malheureusement pour l'hypothèse, la signature est d'un Italien. Dans sa langue maternelle l'auteur eût écrit « Simone da Siena ». Au contraire, en latin, il faudrait « Simon de Senis »; S. I. ne peut plus servir pour *Senis.*

D'ailleurs Simone était mort en 1344 et la fresque est postérieure à 1352.

Ce dernier argument, qui coupait court à la discussion, Achard, archiviste de Vaucluse, le fit valoir et proposa une nouvelle solution.

Il avait découvert, dans les minutes notariales, une transaction au nom du peintre Simonet de Lyon.

Etant donné les dates, la chose devenait beaucoup plus vraisemblable. L'acte est de 1350. Simonet se trouve ainsi avoir eu la faculté d'exécuter des fresques, postérieures, — croyons-nous — de quelques années seulement.

Simonet de Lyon, dans le document, énumérait ses qualités : *magis-*

---

(1) Robert Brun opine dans le même sens.

Digitized by Google

ter, pictor avinionensis, curiam romanam sequentis. Toutes raisons qui militaient en faveur de la nouvelle hypothèse.

Comment Paul Achard a-t-il lu dans le monogramme le nom : Simonetus de Lugduno? Nous n'arrivons pas à le comprendre.

L'opinion du savant archiviste se heurte à de fortes objections.

Elle suppose comme lettre principale *S*, alors que *I* a des dimensions très supérieures. La construction ne nous semble pas normale ni logique.

D'un autre côté, nous ne pouvons accepter qu'on attribue un morceau de premier ordre à Simonet de Lyon.

Eugène Müntz juge que la Crucifixion dont il s'agit est le groupe le plus remarquable de la chapelle d'Innocent VI. Plusieurs seraient tentés de l'attribuer à Matteo lui-même et peut-être la facture en est-elle supérieure à celle de certaines scènes peintes, par ce dernier, dans l'oratoire de St-Martial.

Simonet ne porte jamais le nom de « maître », dans les comptes de la Chambre où son nom figure. L acte du notaire lui accorde ce titre. Mais nous connaissons la complaisance des tabellions, la facilité avec laquelle d'aucuns consentent,pour flatter la vanité de leurs clients, à donner une légère entorse à la vérité.

Nous avons la preuve que Simonet de Lyon est considéré comme un peintre très ordinaire. Il travaille en 1347 à la décoration des murs du consistoire. Il figure sur le carnet de Matteo.

Son prénom *Simonetus* ou *Symonectus*, (avec I ou Y), trop caractéristique pour qu'on puisse s'y tromper, apparaît sur le registre des journées, vers la fin des travaux, en même temps qu'un certain *Robinus* ou Rubinus — évidemment Robin de Romans — celui qui, en 1344, avait peint les parois de la vis de la Garde-Robe. En leur compagnie se trouve le nommé Bisson. Or un peintre, Bissonus Cabalitanus, travaille comme décorateur, en la même année 1344, aux murs de la galerie supérieure du cloître,et précisément avec Simonet de Lyon.

Bisson, Robin, Simonet s'annoncent des artistes de même catégorie, auxquels on ne saurait sans ridicule accorder la paternité d'une

Digitized by Google

œuvre — la Crucifixion de la Chartreuse — que la critique juge digne de Matteo.

Ni Simonet ni les deux autres, ne sont des maîtres. Le carnet nous apprend qu'ils touchent par jour, seulement 5 sols chacun, tandis que Matteo, Dominique, Barthélemy en touchent 8.

Remarquons qu'on paye 6 sols, salaire plus élevé que celui de Simonet, à un nommé *Petrus* — sans doute Pierre de Viterbe, compatriote de Matteo — dont ce dernier s'assure le concours assidu pendant les derniers mois de cette campagne.

Simonet figure donc au troisième rang. La Crucifixion de Villeneuve ne saurait être son œuvre. — Le *monogramme* n'est pas le sien.

***

LA SIGNATURE DE JEAN DE SIENNE

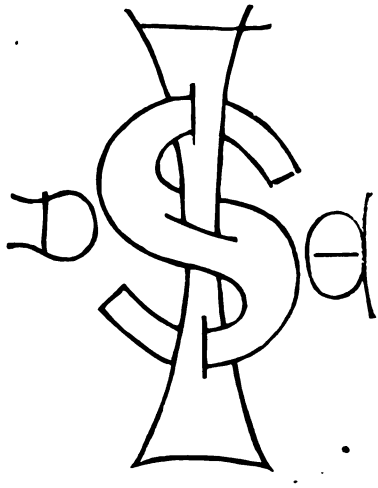

On commence d'entrevoir le nom que nous serions tenté de mettre en avant.

A vrai dire, si je m'efforce de trouver une solution au problème, la désignation de GIOVANNI LUCCA ne me satisfait qu'à moitié. — Qu'il soit l'auteur du monogramme et de la fresque, je ne vois là qu'une possibilité.

Digitized by Google

Cependant pour lui, au contraire des autres, rien ne parait empêcher que le monogramme ne résume son nom.

Reprenons notre analyse.

Du groupe des 4 lettres la principale est I, de beaucoup la plus grande. I se trouve la première lettre du nom de **Iohannes**, prénom de notre artiste. Quant à S, il parait naturel qu'elle indique le lieu d'origine.

Aucune raison ne s'oppose à la lecture : **Iohannes de Senis.**

« Iohannes » s'était imposé à nous parce que, longtemps, nous avions cru reconnaître autour de l'S un trait en forme d'O — IOS se présentait à nous régulièrement composé, comme le monogramme du Christ IHS, où figurent les deux premières lettres du nom IHESUS et la dernière.

Dans le monogramme de Villeneuve, la lettre S servirait une première fois pour finir « Iohannes » et une deuxième pour commencer « Senis».

Quelque peu influencé par la lecture d'Achard, j'étais arrivé à me demander si l'I initial ne serait pas une lettre double, remplissant aussi la fonction de L, grâce à un appendice — aujourd'hui disparu — qui aurait permis à l'archiviste de Vaucluse de lire « Lugduno » (1) là où nous aurions supposé plus volontiers : « Lucca » ou « Luche ».

Si l'existence de la lettre double était prouvée, le monogramme contiendrait tout entier le membre de phrase relevé dans les registres caméraux : « Iohannes Luche de Senis ».

Ce serait compliquer les choses à plaisir. Allons droit au but.

Suivant nous, le groupe ISDE étant donné la disposition et les dimensions propres de chacune de ses 4 lettres, pourrait être lu très naturellement « Iohannes de Senis ».

***

Notre avis ainsi formulé : « que la signature de Villeneuve est *attribuable* à maître Giovanni Lucca de Sienne», pourquoi, nous dira-t-on,

(1) « Simonetus de Lugduno ».

Digitized by Google

ne pas se montrer plus affirmatif et pourquoi, sans tergiverser davantage, ne pas décider qu'il est l'auteur de cette Crucifixion ?

C'est qu'une hypothèse, même fondée, est seulement une conjecture. Manifestement les éléments nous manquent pour une démonstration. L'œuvre de Giovanni, qu'il exécuta dans la grande chapelle de Benoit XII, n'est plus là pour nous servir de terme de comparaison.

Et d'ailleurs que de difficultés soulèverait une pareille affirmation !

Le Christ en croix de Villeneuve s'apparente avec le Christ en croix de St-Martial.

Serons-nous amené à soutenir que Giovanni Lucca a prêté son concours à Matteo pour la décoration de cette dernière chapelle ?

Nous ne voulons même pas toucher à ces questions difficiles et probablement insolubles.....

Le vrai but de cette étude est d'insinuer une notion nouvelle.

L'examen des fresques de St-Jean, dont l'auteur est inconnu mais dont le mérite supérieur ne saurait être contesté, nous avait déjà préparé à l'idée que Matteo Giovannetti de Viterbe n'est pas un phare si brillant qu'il ne soit permis d'en détacher ses regards.

On nous le montre comme l'héritier intellectuel de Simone Martini. On oublie de nous en fournir la preuve. Nous avons peine à croire qu'il soit l'homme privilégié qui, précédé d'une réputation immense, dès son arrivée s'impose, obligé de tout prévoir, libre de tout ordonner, chargé de tout régler.

Nous l'imaginons dans une attitude plus modeste, à sa vraie place, entouré de rivaux dont un, au moins, pourrait lui être supérieur par le talent.

Son crédit à la Curie tient à des qualités professionnelles qu'il ne faut pas sous-estimer et qu'il développera plus tard. Son autorité lui vient de ses qualités morales et plus encore de l'état ecclésiastique qui est le sien, ainsi que l'attestent les documents contemporains les plus authentiques.

Dr. COLOMBE.

Digitized by Google

Notice biograpique

DE

Bernard Rascas

par le Dr P. PANSIER

—:—

Jehan de Nostre Dame (1) nous a donné, en 1575 les détails suivants sur la vie de Bernard Rascas :

« Bernard Rascas, gentil-homme yssu du pays de Lymoges sellon aulcungs parent et allié de Clément 6 et d'Innocent 6, papes Lymosins, fut homme rassis et posé, bon poète en langue vulguère provençalle. En sa jeunesse fut amoureux de Constance des Astrauds, noble dame d'Avignon, à la louange de laquelle feist plusieurs chansons ; et peu après (elle) décéda. Depuys lequel trespas il ne se mesla onques d'amour, et voyant que toutes choses de ce monde sont caduques et subjectes à une fin, feist ces beaulx vers, que j'ay voulu insérer icy : (2).

Parvenu en aage, s'adonna aux lois et devint un grand jurisconsulte. Adesmar, évesque de Marseille, le constitua juge en toutes ses terres et seigneuries, ayant ouy parler de luy qu'estoit homme de bien, juste et équitable. Quelques années après, se retira en Avignon, s'adonnant aux choses divines, du savoir duquel chacun demeuroit en admiration. Avoit grande entrée et crédit avec ces dicts papes Clément et Innocent. Eust l'entendement eslevé si haut pour son beau escrire qu'on ne se

---

(1) Jehan de Nostredame. *La vie des plus célèbres et anciens poètes provençaux*, nouvelle édition par Chabaneau et Anglade, Paris, 1913, pages 132-134.

(2) Nous les rapportons un peu plus loin.

Digitized by Google

pouvoit saouler de lire ses œuvres ; et bien qu'Avignon fut de ce tem une ville belle et triomphante pour raison des souverains pontifes y résidoyent, toutes fois le bruict et renommée de ce fameux per nage y attiroit les hommes doctes, plustost pour le voir et ouyr pour y voir la braveté de ceste cour romaine Estant parvenu en v lesse vesquit tousjours en vie célibe et chaste, hayssant l'estat de m riage. Tout l'or et l'argent qu'il gaignoit auprès de ces papes et p les œuvres qu'il faisoit et composoit tant en loix qu'en la Saincte E cripture, l'employa à l'édification d'un beau et sumptueux hos qu'il fist bastir en Avignon pour les pauvres de Jésus Christ sou tiltre de son nom qu'il dota richement. Le Monge des Isles d'or d que B. Rascas estoit de la ville mesme dudict Clément duquel ten il fleurissoit, et que par son moyen et faveur estoit parvenu en br et luy faisoit valoir ses œuvres, comme aussi fist ledict Innocent. Tr passa en Avignon l'an 1353.

Quelque quarante ans plus tard César de Nostredame, dans son H toire de Provence, délaie ainsi ce passage de l'œuvre avunculaire

«De ce temps florissoit Bernard Rascas,gentilhomme issu du pais Limoges, selon aucuns parent et allié de Clément et d'Innocent, l et l'autre limousins et sixièmes de leurs noms. Ce Bernard fut hom rassis et posé très excellent poète en langue provençale et fort épris ses jeunes ans de Constance des Astauds, très noble et sage demois d'Avignon, à la louange de laquelle il composa de fort belles doctes très élégantes poèsies. Mais arrivant que sa dame qu'il aimoit ta décéda, une si obscure nuée de tristesse le troubla que depuis lors il chanta plus d'amour. Si bien que venant à considérer en son esp combien toutes les choses de ce monde sont caduques et périssable il fit ces beaux vers, dignes de vray d'estre gravés en lettre d'or su porphyre et le jaspe... (1).

« Ce personnage estant en aage capable et plus révolu s'adonna av une telle roideur et assiduité à l'étude des loix qu'il devint un gr

(1) Ici sont insérés les soi-disant vers provençaux de B. Rascas suivis de la traduction française et de quinze lignes de commentaires admiratifs.

Digitized by Google

docteur. De manière qu'au moyen de son sçavoir, Adhémar, évesque de Marseille lui donna la judicature de toutes ses terres et seigneuries ayant oui dire que Bernard estoit un si bon jurisconsulte et un si grand homme de bien. Mais quelques années après il se retira en Avignon où il se donna entièrement à la contemplation des choses divines. Si que son sçavoir pendoit chacun en admiration. Toutes ces excellentes qualités, favorisées du parentage, lui firent avoir grand et facile accès envers les deux papes Clément et Innocent qui l'estimoient infiniment tant parceque leur touchoit en quelque sorte de parenté que parcequ'il avoit l'entendement sublime et relevé avec une très belle façon d'escrire qu'on n'estoit jamais ennuyé de l'ouyr ou de lire ses œuvres

« Et combien qu'Avignon fust de ce temps une belle et triomphante cité, à raison des pontifes souverains qui là s'estoient plantéz ; toutesfois le bruit et la renommée de cet excellent et fameux personnage y attiroit des hommes doctes et rares plus tost pour le voir et pour l'ouyr que pour y voir la braveté de cette splendide et superbe cour romaine... Estant donc parvenu en son vieil aage, il mena tousiours une vie chaste et non souillée, préférant le célibat au mariage, que depuis la mort de sa dame il ne cessa de haïr et détester. Tellement que tout l'or et l'argent qu'il gaigna successivement auprès des papes pour les œuvres admirables qu'il fit et composa, tant en loix qu'en saincte escriture, en laquelle il estoit hautement versé, fut par lui employé à la construction d'un très beau et très somptueux hospital qu'il fit bastir dans Avignon pour les pauvres de Jésus Christ, sous le titre de son nom qu'il dotta tont richement.Cet hospital s'y void encore pour le jourd'huy avec son enseigne et ses armes, antique et irréparable témoin de sa noblesse et de son extraction.

« Le Monge des Isles d'or disoit que Bernard Rascas estoit de la ville mesme du pape Clément au temps duquel il florissoit et que, par son moyen et faveur il estoit parvenu en bruit comme celuy qui faisoit beaucoup valoir la marchandise de ses œuvres, aussi bien que fit Innocent son successeur ; trespassant finalement en Avignon cette mesme année 1353.

« Les armes de Bernard Rascas se voyent sur le portail de l'hospital

Digitized by Google

composées d'un escusson d'or à croix pometée avec sa petite racine pointue de gueules au chef d'azur chargée d'un estoile d'or (1) ».

Arrivons aux fameux vers du troubadour Bernard Rascas. En lisant ces 18 hexamètres, on constate, non sans étonnement, qu'au lieu d'être écrits dans la langue du XIV^e^ siècle, ils sont un beau spécimen du provençal du milieu du XVI^e^ siècle. Voici cette pièce ; au dessous de chaque vers, version de Jehan de Nostredame, nous avons mis, en italique la traduction en provençal de l'époque à laquelle vivait Bernard Rascas.

Touta kausa mortala une fes perira
Tota causa mortal una ves perira

Fors que l'amour de Dieu que tousjours durara.
Fors que l'amor de Dieu que totjorn durara.

Tous nostres cors venran essuch, coma fa l'escra
Tos nostres cors venran cisucs com fa l'esca

Lous aubres leyssaran lour verdour tendra et freska,
Los albres leissaran lur verdor tendra e freska

Lous aussellet del bosc perdran lour kant subtyeu
Los auselets del bosc perdran lur cant subtil

E non s'auzira plus lou rossignol gentyeu
E *non s'ausira plus lo rossinhol gentil*

Lous buols al pastourgage, e las blankas fedettas
Los buous al pasturatge e las blancas fedetas

Sentran lous agulhons de las mortals sagettas,
Sentran los agulhons de las mortals sagetas ;

Lous crestas d'Arles fiers, renards e loups espars,
Los crestast d'Arle fiers, reinarts e lops espars

---

(1) César de Nostredame : *Histoire et chronique de Provence*, Lyon 1614. p. 399-401. Je rappelle la généalogie des Nostredame.

Jacques, notaire à Saint-Rémy

Michel 1503-1560	Jehan 1507-1577
César 1555-1629	

Digitized by Google

Kabrols, cervys, chamous, senglars de toutas pars,
Cabrols, cervis, camos, senglars de totas partz

Lous ours hardys e forts, seran poudra e arena,
Los ors arditz e fortz seran poldra et arena,

Lou daulphin en la mar, lou ton e la balena,
Lo dalfin en la mar, lo ton e la balena

Monstres impetuous, ryaumes e comtas,
Monstres impetuos, reialmes e comtatz

Lous princes et lous reys seran per mort domtas.
Los princes e los reis seran per mort domtatz.

E nota ben eysso kascun : la terra granda,
E notatz ben aysso cascun : la terra grand

(Ou l'Escritura ment) lou firmament que branda
(O l'Escriptura ment), lo fermamant que branda

Prendra autra figura. Ensins tout perira
Prendra altra figura. Ensins tot perira

Fors que l'amour de Dieu que toujour durara
Fors que l'amor de Dieu que to'jorn durara.

Ces vers ne sont pas de Bernard Rascas ; ils sont l'œuvre de Jehan de Nostre-Dame. La notice biographique de ce soi-disant troubadour a été entièrement inventée par lui : c'est du pur roman. Il n'y a qu'un seul détail de vrai : la fondation, par Bernard Rascas, de l'hôpital Ste-Marthe. Quant à la date de sa mort, elle est fausse. La bulle autorisant la fondation de l'hôpital Ste-Marthe est du 25 juin 1354. Bernard Rascas ne mourut pas en 1353 mais en 1365. Il ne se voua pas au célibat, mais fut marié deux fois.

En diluant la prose de son oncle, César de Nostredame y a ajouté quelques billevesées de plus. Tout ce qu'il raconte est erroné sauf un détail : la présence des armes de Bernard. Seulement ces armoiries ne furent apposées par les recteurs sur la façade de l'hôpital qu'en janvier 1640 (1). En 1745, quand Franque, père, fit le porche de l'hôpital

(1) P. Pansier, Histoire des religieux de la Trinité à Avignon (1354-1789) Annales d'Avignon et du Comtat, 1922, p. 138.

Digitized by Google

sur le dessin envoyé de Paris par Franque fils, on y replaça les armoiries de Bernard Rascas. Mais par exemple j'ignore quel est le généalogiste qui, 275 ans après sa mort, avait fabriqué des armes au docteur ès lois Bernard Rascas.

L'histoire de Provence de César de Nostredame ne jouit plus actuellement d'aucune créance. Il n'y a que quelques rares naïfs attardés qui osent lui faire des emprunts. Mais Jehan de Nostredame, même en dehors des milieux félibréens, a encore une certaine renommée. C'est ainsi que dans un ouvrage sérieux et récent (1) je vois son autorité citée encore à propos de Bernard Rascas. Aussi ai-je cru utile de donner ici une biographie complète de ce personnage, biographie fondée uniquement sur les documents que nous possédons.

Le nom de Rascas était répandu à Avignon même au XIII[e] siècle où on le rencontre fréquemment dans les actes publics (2). Bernard Rascas était donc originaire d'Avignon où je le trouve syndic de la ville en 1344, assesseur en 1352 (3) avec les titres de chevalier et docteur ès lois (4).

Bernardus Rascacii, ainsi que nous l'indiquent les textes en langue vulgaire du XIV[e] siècle, doit être traduit par *Bernard Rascas* et non *Bernard de Rascas*.

---

(1) Bernard Rascasii. Hunc nobili genere ortum in Lemovicibus ac Clementis et Innocentii romanorum Pontificum consanguineum fuisse tradunt Joannes Nostradamus, in libro *De vita poetarum* Provincialium et Caesar Nostradamus *in Historia Provinciae*. Monachus autem insularum aurearum ait illum prodiisse ex ipsa urbe ex qua prodierat et Clemens (Mollat, *Vitae paparum Avenionensium*, t. II, 1928, p. 485.)

(2) En 1225 un *Petrus Rascacius* figure dans le serment prêté au podestat ; en 1239 *Pontius et Raymundus Rascacius* sont chanoines de N.-D. des Doms ; en 1247 *Guilhelmus Rasquascius* est nommé dans le traité d'alliance entre Marseille et Avignon. (Labande, *Avignon au XIIIme siècle*, p. 307, 84 et 341 ;) ; en 1259, dans les comptes du viguier est cité un *Petrus Rascacius* (Girard et Pansier, *La cour temporelle*, p. 52).

(3) A. de la ville, boîte 87.

(4) 1367. Hospicium in par. S. Agricoli, in carreria antiquitus appelata furni Bocarie veteris, modo autem Garnerii de Sadone, ante domun quam inhabitat dnus cardinalis Urgellensis condam ; quod fuit venditum dno Ludovico de Petragrossa, jurisperito, socero dni Bernardi Rascacii, militis et legum doctoris condam. (A. de Vaucl. G 9 folio 272 verso).

(5) 1358. L'ostal que-z-es devant mosen Bernart Rascas (Comptes de la tutelle de Douceline de Saze ; A. de V. EE 158). — 1389. L'espital de mosen Benart Rascas. — 1390. Lo planet de mosen Bernart Rascas. (A. de la ville, comptes de l'Aumône de la fusterie).

Digitized by Google

En 1336 Bernard Rascas était juge au tribunal de l'évêque (1) ; en 1351 je le trouve délégué par le camérier du pape comme *marescallus justicie* d'Avignon (2) ; fonction analogue à celle d'un préfet de police Je ne sais si c'est à ce titre qu'en 1356 il fait réparer le chemin que doit prendre le pape pour aller à son château de Sorgues (3).

La même année 1356 Bernard Rascas était commissaire des rues de la paroisse St-Symphorien qu'il habitait (4). Le 23 août 1361 le pape Innocent VI donne à Bernard Rascas, chevalier d'Avignon, et à Napoléon de Ponterolis, citoyen de Forli, la direction de la construction des remparts de la ville (5). A ce titre le 6 mai 1362 ils touchent du trésor pontifical une avance de 5.000 florins (6).

Vers 1363 le cardinal Ardoin Aubert faisait construire un hôpital en tête du pont ; il avait chargé Bernard Rascas de la surveillance des travaux. Dans son testament du 3 mai 1363, il ordonne que cet hôpital soit terminé sous la direction de Bernard Rascas et que, sur cette question on s'en rapporte entièrement à lui (7).

---

(1) 1336 29 *juin*. Dno Bernardo Rascassi, judici episcopatus. Avinion., pro salario 8 mensium quibus servivit a die creationis pape, dando pro anno 25 ls. cor ; 25 fl. 8 s. 4 d. cor. (Schafer, *die Ausgaben der apostol. kamer...* 1335-1362 ; Palerborn, 1914, p. 45).

(2) 1351 24 *décembre*. De mandato dni camerarii dno B. Rascacii, militi, marescallo justicie Avinion., pro papa deputato pro stipendiis 40 serventium pro 30 diebus, ad rationem 2 gross. pro quolibet : 100 fl. (*Ibidem*, p. 488).

(3) 1356 22 *mars*. De mandato pape dno Bertr. Capelerii, nomine dni Bernardi Rascacii recipienti pro reparando iter per quod itur ad Pontem Sorgie, ubi papa intendit accedere, dno permittente, post festum Pasche 100 fl. (p. 690).

(4) 1356. Item deu mai Dousalina de Sazo, que li prestiei à V de septembre per refar de novel tota la calada que-z-es davant l'ostal en que estava l'avesque de Clarmont... per comandamens de monsen Bernart Rascas, commissar de la parrochia de Sant-Siforian, II florins. (A. de V., EE 158, comptes de Douceline de Saze, n° 207).

(5) Martène et Durand, *Thesaurus anecdot.*, t. II, col. 1049.

(6) 1362 6 mai. De mandato pape... dnis Raimundo, episcopo Penestrin., et Raynaldo S. Adriani dyacono, cardinalibus, ad fieri faciendum fortificationem murorum et fossatorum civitatis Avinion. necnon ad fieri levandum et recipiendum gabellam et alias imposiciones pro dicta fortificatione commissariis specialiter deputatis, et fuit actum quod dicta gabella levetur et recipiatur pro dicta fortificatione hinc ad festum B. Michaelis proxime venturum et deinde Camera Apostolica, seu deputati ab eadem, recipiat et levet dictam gabellam quousque eidem camere fuerit integraliter satisfactum, dno Bernardo Raschacii, militi, de Avinione, et magistro Neapulione de Forolivio, habitatori Avinion. pro dictis dnis cardinalibus recipientibus, 5.000 floreni. (Schaffer, loco citato p. 822).

(7) Duchesne, *Histoire des cardinaux français*, t. II, p. 388.

Digitized by Google

Bernard Rascas fut marié deux fois. Il épousa d'abord Louise de Louis de Peiregrosse, jurisconsulte Ce Louis de Peiregrosse était un personnage en faveur à la cour pontificale. En 1335 il était procureur du camérier, en 1343 procureur fiscal du pape. Je ne sais si c'est à ce titre qu'il préside alors à la fortification du monastère de St-Ve... situé hors des murs de la ville (1). Il arriva ainsi à acquérir une assez belle fortune (2).

De Louise de Peiregrosse, Bernard Rascas eut une fille appelée Catherine. Louise testa le 3 juillet 1361 et mourut le 18 (3). Bernard Rascas se remaria peu de temps après et, de sa seconde femme Jeanne, eut une fille nommée Alziassie (4). Elle était en bas âge quand il testa en 1365, aussi,après l'avoir instituée héritière de la moitié de ses biens, il fait une substitution pour le cas où elle mourrait avant d'avoir atteint sa majorité.

Entre 1361 et 1363 Catherine Rascas avait épousé noble Elzéar Puits-Loubier (5), seigneur de Croagnes (6). Devenue veuve elle se remaria antérieurement à 1404 avec Guillaume du Luc (7) ; elle mourut antérieurement à 1416 sans héritiers directs (8).

---

(1) 1335 22 *juin*. Ludovicus de Petragrossa, procurator camerarii. (Schäfer, *loco citato*, p. 28).

1343 14 *mai*. Dno Ludovico de Petragrossa, nomine dnarum abatisse et conventus S. Verani prope Avin., d dono facto eisdem per papam pro claudicte abbatie 200 fl. (f. 195).

1343 26 *juillet*. Sequitur compotus ven. dni Ludovici de Petragrossa, procuratoris fiscalis pape, deputati ad solvendum emendam damnorum datorum curiales in vineis et racemis hominum ultra Rodanum, videlicet de anno [illegible] 94 fl. (f. 200).

(2) Ludovicus de Petragrossa, jurisperitus, avait fondé une chapellenie sous le vocable de Saint-Blaise dans l'église des bénédictines de Sainte Catherine (G chap. métrop. 23, reconnaissance 333, et notaires, fonds Martin, n° 20, folio 134).

(3) Arch. de la ville, boîte 27, pièce 30.

(4) Obituaires des Trinitaires, 8 des nones d'avril (Annales d'Avignon et du Comtat, 1922. p. 96) et testament de B. Rascas, hôpital Sainte-Marthe A.

(5) 1363. Dnus Bernardus Rascassii, miles et legum doctor, ut administrator Catherine, filie sue, uxoris nobilis Alriacii de Podio Luperio, dni de Croagnes Apten. dioc., recognovit pro dicta Catherina quinque hospicia (A. de V. G. 244 verso).

(6) Croagnes n'est plus qu'un hameau à 4 kil. N. O. de Saint-Saturnin d'Apt.

(7) 1404 4 novembre. Vente de cense, paroisse St-Didier, faite aux Célestins par Catherine Rascasse, fille de noble Bernard Rascas, épouse de Guillaume de Luco (A. de V., H. Célestins, s. inventaire du XVIIIe siècle, folio 20).

(8) 1416 2 mars. Hospicium in par. S. Simphoriani, in carreria vulgariter dicta Apium, confrontatum cum hospicio heredum Catherine Rascassii (A. de V., duché de Caderousse, n° 254).

Digitized by Google

Alziassie Rascas épousa Jean de Cassagnes, jurisconsulte (mort antérieurement à 1402) et décéda postérieurement à 1411. Elle avait hérité de sa sœur Catherine. Elle eut deux fils Jean et François (1). Quant à Jeanne, seconde femme de Bernard Rascas et mère d'Alziassie, elle mourut postérieurement à 1375 (2).

En 1354 Bernard Rascas et Louise de Peyregrosse, surnommée Mariette, sa femme, ont l'intention de fonder un hôpital doublé d'un couvent des frères de la Trinité ou de la Rédemption des captifs. En conséquence ils adressent au pape une supplique lui exposant que, pour la gloire de Dieu, le salut de leurs âmes et le repos de celles de leurs parents, ils se proposent de construire, au lieu dit *à St-Lazare*, près de la ville d'Avignon, un hôpital sous le vocable de Ste-Marthe, et,

---

(1) 1402 17 décembre. Johannes Avinionis, notarius, habitator Utecie, *reconnaît une maison* nobili dne Elziarie Rascassie, relicte condam Jhis de Cassanels (G Chap. St-Pierre, liasse 41).

1407 6 avril. *Transaction entre la communauté des juifs* et nobilem Elziariam Rascassie, filiam condam nobilis dni Bernardi Rascassii, militis, usufructuariam bonorum condam Jhis de Cassanhis, mariti, et Jhis et Francisci, ipsorum conjugum liberorum (G chap. métrop. 82).

1407 10 février. Locatio pro nobili Alziaria Rascassie, filia dni Bernardi Rascacii, condam militis et legum doctoris. *Elle loue* : hospicium in par. S. Petri, in Palheria antiqua, confrontatum cum librata cardinalis de Tureyo.

1407 6 avril. Quictatio pro nobili Alziaria Rascassie, filia dni Bernardi Rascacii, condam militis et legum doctoris, relicta condam dni Jhis de Cassanhis, licenciati in legibus.

1408 28 août. *Achat de cense par* Elziaria Rascacie, mater et tutrix Francisci de Cassanhis, et nobilis Jhis de Cassanhis, baccalarii in legibus.

1408 8 octobre. Obligatio pro nobilibus Jhne, baccalario in legibus, et Franciseo de Cassanhis, fratribus.

(A. de V. G. chap. métrop. 82, brèves de P. Garnety).

1411 30 septembre. Petrus Gaudinelli, mercator *reconnaît* à Jhs de Cassanhis, procurator nobilis dne Alziassie Rascassie, filie et heredis universalis dni Bernardi Rascacii, condam militis et legum doctoris, relicteque dni Jhis de Cassanhis, condam in legibus licentiati, hospicium in par. S. Agricoli, juxta pessoneriam magnam, traversia dni cardinalis Albanensis in medio. (G chap. St-Pierre, liasse 41).

(2) 1375 1 décembre. Johanna, relicta Bernardi, Rascacii, militis, tutrix Alziassie filie sue et dicti Bernardi, *présente un titulaire à une chapellenie* (G chap. métrop. reconnaissance, folio 11-12).

Voici le tableau généalogique de la famille de Bernard Rascas :

Bernard Rascas, chevalier et docteur ès lors, † 1365

1re femme : **Louise de Peyregrosse**, † 1361 — 2e femme : **Jeanne**, † après 1375

Catherine, † avant 1416, épouse :
1° **Elzéar de Puits-Loubier**, seigneur de Croagnes, † vers 1361-63.
2° **Guillaume de Luc**, † avant 1376. Elle meurt sans enfants.

Alziassie, † après 1411, épouse de **Jean de Cassagnes**, † avant 1402, dont elle a deux fils qui eurent une longue descendance.

Digitized by Google

attenant à cet hôpital une chapelle dédiée à la Ste-Trinité. Ils ont l'intention de consacrer à ces constructions la somme de dix mille florins. Ils doteront la chapelle de 50 florins de rente annuelle ; le service divin y sera assurée par trois prêtres de l'ordre de la Trinité à la désignation du Ministre général de l'ordre. Ces trois religieux, dont l'un aura le titre de *ministre*, seront logés dans une maison que les époux Rascas feront construire à côté de la chapelle ; ils auront un cimetière, entendront les confessions des pauvres de l'hôpital, leur administreront les sacrements et, en cas de décès, procèderont à leurs funérailles. Les offrandes, que les fidèles apporteront, serviront à l'entretien des religieux. La chapelle sera pourvue de trois autels : le grand autel dédié à la Ste-Trinité, les deux autres dédiés à la Vierge Marie et à Ste-Marthe.

L'hôpital ainsi fondé sera régi perpétuellement par deux citoyens d'Avignon que le conseil de ville élira chaque année le jour de la fête de la Trinité. A la fin de leur mandat, les recteurs sortants rendront compte de leur administration à leurs successeurs assistés d'un clerc ou d'un laïc nommé par l'évêque.

Une bulle du pape Innocent VI du 25 juin 1354 autorisa la fondation aux conditions sus énoncées (1). Mais avant d'avoir obtenu l'autorisation pontificale, Bernard Rascas et sa femme avaient déjà commencé leurs constructions qui étaient terminées le 10 septembre de cette même année 1354. A cette date ils passèrent avec les religieux de la Trinité un traité en règle (2).

Bernard Rascas fait donation à l'ordre de la Trinité : 1° De la chapelle édifiée par lui, confrontant du midi le chemin allant de la ville au monastère de St-Véran (plus tard rue des Allemands ou de l'Hôpital) ; 2° du couvent contigü à la chapelle avec son cloître et dépendances ; 3° de divers tènements dont un jardin, avec un cimetière.

En plus Bernard Rascas constitue aux Trinitaires, pour la dotation de l'église et l'entretien des religieux la desservant, une pension an-

---

(1) A. de la ville, boîte 27, pièce 19.
(2) Cf. Annales d'Av. et du C. 1922, p. 89.

Digitized by Google

nuelle, qu'il éteint peu après en leur versant le capital, ainsi qu'en fait foi son testament.

En retour les Trinitaires s'engagent à assurer le service religieux de l'hôpital ; mais ils ne pourront recevoir des malades aucuns honoraires sauf pour les messes ou les prières que les malades leur demanderaient de dire spécialement à leur intention.

Au point de vue du temporel Bernard Rascas séparait donc complètement son hôpital du couvent de la Trinité Il semble qu'il avait pris ces précautions pour éviter que dans la suite le couvent n'absorbe l'hôpital. Malheureusement pour les intérêts de son œuvre hospitalière Bernard Rascas modifia bientôt cette règlementation si sage et si prudente.

Bernard Rascas mourut le 14 septembre 1365 (1). Dans son testament daté de la veille (2) il lègue: un florin aux serviteurs de son hôpital ; quatre sous à chacun des malades qu'il renferme. A l'hôpital lui-même il lègue : 1° cent florins pour acheter et entretenir draps de lit et matelas ; 2° pour l'entretien des pauvres et de leurs serviteurs une maison à la place du Change et divers biens ruraux, entre autres son moulin de Vedène dit de la Tour, moulin que H. Chobaut a identifié avec l'usine actuelle d'Aguilles.

Ensuite Bernard Rascas change l'administration de l'hôpital. « Par la bulle d'Innocent VI nous avions obtenu que notre hôpital fût gouverné par deux prud'hommes nommés par la ville. Nous ne voulons en rien déroger à cette bulle, mais nous désirons surtout que notre hôpital soit bien régi et gouverné. Or, constatant que tout bien de collectivité tend à décroitre rapidement, nous ordonnons que le ministre de la Trinité et ses successeurs, qui ont déjà la direction spirituelle des malades, auront aussi l'administration et le gouvernement du temporel de l'hôpital ».

Le ministre de la Trinité devenait ainsi l'administrateur sans contrôle des biens de la fondation hospitalière de Bernard Rascas. L'hô-

(1) Cf. Obituaire de la Trinité, ibidem.
(2) Hôpital Ste-Marthe, A. 4.

Digitized by Google

pital Ste-Marthe n'était plus qu'une dépendance du couvent de la Trinité. Le résultat d'une pareille administration était à prévoir : en 14 quand une bulle du cardinal légat Julien de la Rovère remit les choses en leur état primitif et enleva aux Trinitaires la gestion du temporel de l'hôpital Ste-Marthe, le couvent de la Trinité était toujours prospère, mais l'hôpital n'avait plus de revenus.

Bernard Rascas avait fondé dans l'église de la Trinité une confrérie sous le vocable du St-Esprit dont les statuts furent codifiés le 12 avril 1356. Ces statuts sont en langue comtadine. En voici le premier §

« L'an de la Nativitat de Nostre Senhor que om comta mil tres cens cinquanta e syeys, à dose jors de abril, de voluntat de monsen Bernart Raschas, cavallier de Avinhon, e Hugo de Lunel, conselhiers, e Peyre del Thor, Hugo Bompar et Guilhem Vacha e Guilhem Blanc, bayles de la confrayria de Sanct Sperit que si fay lo jorn de Panthacousta en la gleysa nova que es fora dels murs de Avinhon, de monsen Bernart Raschas, am voluntat de totz los confrayres e confrayressas de Sanct Sperit de mantenir e servar lo stabiliment que si sec, da dolze entro tres amelhuran e non pejuran entro à la mort ; primierament ordenan que de meys aian messa, e l'endeman messa de mors e que toths los confrayres e confrayressas deian hufrir à la messa un denier. (Bibl. d'Avignon, ms. 2665).

Il est fort possible que ce soit Bernard Rascas qui ait rédigé ces statuts. Ils ne présentent aucune particularité et ne diffèrent en rien des statuts des autres œuvres similaires de cette époque (statuts des jupniers, statuts des âmes du purgatoire).

La confrérie du St-Esprit de Bernard Rascas ne fit pas un long séjour dans l'église des Trinitaires. Dès la fin du XIVe siècle elle avait transporté son siège dans l'église des Carmes. Là, comme les peuples heureux elle n'eut pas d'histoire jusqu'au jour (15 février 1527) où un de ses membres Jean Gache, cultivateur, lui lègue 12 barrals (environ 6 hectolitres) de vin rouge à prendre tous les ans à ras de cuve et à distribuer entre les confrères au banquet de Pentecôte. En retour, la confrérie était tenue de faire dire chaque année quatre messes chantées pour le repos de l'âme du testateur. Ce legs eut des résultats déplora-

Digitized by Google

bles ; le banquet de Pentecôte dégénéra en soûlerie et occasionna de tels scandales qu'en 1596 l'official intervint. Il défendit de renouveller le banquet, réduisit à sept barrals la part de la confrérie et donna les cinq autres barrals à l'Aumône Générale. En 1610 la confrérie du St-Esprit disparut abandonnant tous ses biens aux Carmes.

Bernard Rascas a été sanctifié par les tabellions du XV-XVI[e] siècle (1). Méritait-il cet excès d'honneur que l'église n'a pas ratifié ? Ce n'est pas l'avis de Sicard Dufresne, le fidèle trésorier de l'évêque d'Avignon Anglic Grimoard, qui, en 1366, l'accuse d'être un fripon. Il demande qu'on fasse une enquête sur la façon dont Bernard Rascas a acquis la maison cite de la Servellerie au portail Boquier. « Lors de la dernière épidémie de peste (1366), dit-il, cette maison appartenait à Hugues Comani, boucher. Or j'ai compris que Bernard Rascas et Hugues Comani étaient grands amis. Quand Rascas vit Comani atteint de la peste et sur le point de mourir, il vint le trouver et, sachant que cette maison était sous le privilège de la vigne vispale et que Comani ne pouvait donc en disposer par testament, il se fit faire une pseudo-vente ou une pseudo-donation. Un tel contrat est sans valeur car il est entaché de dol (3) ».

Les biens grévés de la servitude de la vigne vispale ne pouvaient être transmis par leurs possesseurs qu'à leurs héritiers directs ; à défaut d'héritiers en droite ligne, en droit ils faisaient retour à la manse épiscopale, mais en fait leur aliénation ou mutation en ligne indirecte était seulement grévée d'une redevance, d'un droit de mutation à payer à l'évêché. C'est cette redevance que Bernard Rascas avait trouvé moyen de filouter à l'évêque. L'enquête constata que la maison de la Servellerie était alors devenue la propriété de l'hôpital Ste-Marthe et l'affaire fut classée.

---

(1) 1487, Carreria dels Alemans tendens versus conventum fratrum Trinitatis vulgo dictum a sancto Bernardo Rascaz. (Notaires fonds Martin étendues de J. de Petra, folio 340).

(2) Viridarium in par. S. Petri prope hospitale sancti Bernardi Rascassii. (G. chap. métrop. 23 f° 23).

(3) A. de V. G. 9, folio 327 verso.

Digitized by Google

Bernard Rascas habitait un immeuble situé paroisse St-Symphorien, dans la rue *Albine*, qui s'appela plus tard rue des *Astoaud* et est actuellement dénommée rue du Four (1). Cette maison appartenait à Louise de Peyregrosse, première femme de Bernard Rascas. Par testament elle en disposa en faveur de son mari. Celui-ci à son tour la légua à Alziassie, fille de sa seconde femme.

Bernard Rascas, qui était un riche propriétaire foncier, possédait en outre un grand nombre d'immeubles de rapport. Citons entre autres: d'abord la maison de la Servellerie, frauduleusement acquise ; une maison place du Change (2) que, dans son testament en 1365 il lègue à l'hôpital (3) ; une maison dans la livrée de Florence (4), etc.

Bernard Rascas avait un neveu portant le même nom que lui. Il est facile de confondre ces deux personnages. Cependant le neveu est généralement appelé Bernardet ; ensuite il est toujours qualifié *jurisperitus* ou *baccalarius in legibus* mais jamais *doctor jurium*. Il habitait rue de la Croix près de la maison de la Bulle (5) c'est-à-dire à l'inter-

---

(1) 1363 23 *octobre*. Venerabilis et circumspectus vir dnus Bernardus Rascassii, miles et legum doctor, nomine suo et Catherine, filie sue, *reconnaît* hospicium in par. S. Simphoriani, in carreria Albine, confrontatum a duabus partibus cum hospicio dni Poncii Raynaudi, ab alia parte cum dicta carreria. (G. chap. mètrop. 23 recon. 296).

1363 12 *décembre*. Guillelmus Hylerii, cursor D. N. pape *reconnaît* hospicium in par. S. Simphoriani, in quadam traversia carrerie Albine, retro hospicium dni Bernardi Rascassii, militis (*Ibidem*, recon. n° 308).

(2) 1363 Bernardus Rascassii, jurium doctor et miles, recognovit hospicium in par. de Principali, in Cambiis, confrontans : ab oriente, hospicium Jhis Raymundi ; a meridie, carreriam Cambii ; a circio hospicium Nicolai Grimondi et Oliverii Vaquerii. (G. chap. métrop. 149 f° 34 v°).

(3) 1365. Item legamus hospicium nostrum in Cambiis, ante macellum, ubi venduntur carnes porcine, quod confrontatur cum operario heredum Guillelmi Laurentii, canabasserii (Testament de Bernard Rascas).

(4) 1369 12 *novembre*. Magister Vital de Milhano, judeus fisicus *fait une reconnaissance* pro hospicio in par. S. Petri, in librata dni cardinalis Lemovicensis, quod hospicium fuit condam Bernardi Rascassii, militis, confrontatum ; ab una parte cum hospicio dicti magistri Vitalis ; et ab alia parte cum hospicio heredum Raymundi Guillelmi et cum hospicio heredum Berengarii, barbitonsoris dni cardinalis de Fargiis condam (Duché de Caderousse, n° 256).

(5) 1365 6 *mars*. Hospicium in par S. Symphoriani, prope Bullam, confrontatum ab oriente et a meridie cum hospicio dni Bernardi Rascacii, jurisperiti, a parte ante cum traversia, (G chap. St-Pierre 41).

1367 10 *janvier*. Hospicium in par. S. Symphoriani, in carreria S. Crucis ; con-

Digitized by Google

section des rues de Saluces et de la Croix. Il mourut avant 1380. Il avait épousé Huguette Austrie, de Marseille († après 1392) dont il eut trois fils : Monet († avant 1387), Elzéar et Yvonet, et une fille, Alziassie, épouse d'Olivier Vequier ou Vigier et morte sans enfant en 1392.

———»«———

frontatum ab una parte cum hospicio monasterii S.Catherine, ab alia parte cum hospicio dni Bernardi Rascacii (H Ste Catherine, 54).

1369 13 *février*.Dnus Bernardus Rascacii, baccalarius in legibus, reconnaît au couvent Ste-Catherine : partem hospicii sitam in par. S. Simphoriani, in carreria S. Crucis, ante plateam Bulle ; confrontatum ab una parte cum hospicio dicti dni Bernardi ; a duabus partibus cum muro dicti monasterii. (H Ste-Catherine, 54).

Digitized by Google

Digitized by Google

Benoit de la Paillonne

(1739-1800)

Benoit (Armentaire, François, Joseph) naquit à Sérignan le 1 juillet 1739. Aucune précision ne permet d'indiquer ni le collège, ni la faculté de droit où il fit ses études et elles étaient à peine terminées,quand la mort de son père, riche propriétaire foncier, le mit presque dans l'obligation de s'établir dans son village. Pendant un certain temps, il remplit les fonctions de procureur juridictionnel de la justice baroniale de Sérignan, sut se faire apprécier de la comtesse d'Egmont, titulaire de la baronnie puis s'occupa de poésie, de recherches archéologiques et d'économie politique.

Ambitieux et désirant jouer un rôle dans l'histoire de son pays, il se dépensait sans compter et pour propager ses idées, il écrivait de petites brochures qu'il faisait imprimer à ses frais et qu'il répandait à profusion. Membre de la communauté de Sérignan, il fut élu 1er consul en 1771, résilia ces fonctions après le temps prescrit par l'usage et profitant du crédit dont il jouissait auprès de la comtesse d'Egmont et n'ignorant pas non plus les grands besoins d'argent que nécessitaient ses folles dépenses, il lui proposa de lui acheter la terre de la Paillonne moyennant la somme de 8000 livres payable en 10 années avec intérêt mais il pria aussi son Altesse de vouloir bien ériger en fief cette terre. Elle y consentit et pour tourner l'écueil de la substitution qui empêchait la dilapidation des domaines de la baronnie, Benoit dut céder en échange, à la comtesse d'Egmont, une terre située sur le territoire d'Uchaux. L'acte relatif à cette inféodation fut passé le 22

Digitized by Google

Septembre 1773 devant Me Pierre Bastet notaire (1), et c'est à par de ce jour qu'il ajouta à son nom celui de la Paillonne.

Cet anoblissement ne souleva aucune critique et fut même b accueilli par ses concitoyens. On l'aimait à cause de son obligeanc de son aménité, mais ses amis estimèrent néanmoins que la vi comtesse d'Egmont avait fait payer un peu cher, l'honneur d'être feudataire.

Au cours des années qui suivirent, Benoit de la Paillonne sans se d sintéresser des affaires publiques, semble s'être consacré plus spécia ment à des recherches archéologiques. En 1777, il présente au Comte Provence, qui voyageait dans le midi, un mémoire dans lequel il déf dait l'opinion qui attribue l'arc de triomphe d'Orange à Domitius Ah nobarbus et à Quintus Fabius. Pendant plus de trois ans on n'entend guère parler de lui, on sait cependant qu'il se déplace fréquemment et un beau jour ayant dépassé la quarantaine, il stupéfie tous ses am en annonçant son prochain mariage. Mademoiselle Anne Marguerite d Ponat de Sillon, dont la famille habitait le Dauphiné, consentait à par tager sa destinée.

Les agréments de la vie conjugale qui le retiennent définitivement à Sérignan, ne peuvent cependant l'accaparer outre mesure: son acti vité, le désir de se rendre utile semblent prendre un nouvel essor, et le 6 mai 1781, à l'unanimité des suffrages, il est élu, pour la deuxièm fois, 1er consul.

Administrateur subtil, ménageant avec habileté le pouvoir pontifi cal, il profite du désintéressement du comte d'Egmont qui avai succédé à sa mère comme titulaire de la baronnie pour exploiter sa générosité au profit de ses concitoyens. Rentré dans le rang, il prend part à toutes les délibérations de la communauté et ne craint pas avec la plupart de ses collègues, d'afficher des idées libérales. Les événements qui se passent en France et dont la répercussion se fait sentir dans le Comtat, le préoccupent et le rendent soucieux, il présag

(1) Archives de Vaucluse. E. Inventaire perpétuel de la baronnie de Sérignan f° 43.

Digitized by Google

des jours sombres et cesse de faire des vers. En 1787, sa femme meurt laissant derrière elle deux petits garçons et une fillette dont l'ainé est à peine âgé de 5 ans. Affreux malheur qui l'affecte et qu'il supporte sans trop manifester sa peine, grâce à son énergie.

La détresse financière de la France ne tarde pas à provoquer une inquiétante agitation, le 21 juillet 1788 se fait entendre à Vizille un impressionnant son de cloche, le Dauphiné est limitrophe du Comté Venaissin et quand les Etats Généraux ouvrent leur séance à Versailles, le 5 mai 1789, pour se transformer peu de jours après en Assemblée Nationale, les Comtadins troublés par ces événements, veulent avoir aussi leurs Etats généraux.

L'Assemblée générale du Comté Venaissin est convoquée à Carpentras le 14 septembre 1789. Cette assemblée assez mal assortie et dont Benoit de la Paillonne faisait partie comme représentant de la commune de Sérignan, ne reçut pas de la population carpentrassienne un accueil des plus bienveillants. Des incidents malheureux qui auraient pu tourner au tragique, une foule hurlante qui manifestait bruyamment sa sympathie pour le baron de Sainte Croix, impressionnérent facheusement les députés réunis en séance et troublèrent à tel point leurs discussions qu'ils furent dans la nécessité de se séparer sans avoir pris la moindre décision.

Convoquée une seconde fois à la date du 25 septembre, l'assemblée ne prit d'autre délibération que celle d'envoyer au Pape une supplique dont l'objet était de permettre la convocation des Etats Généraux de la province ; et, en attendant sa décision, elle nomma un Comité qu'elle chargea spécialement de suivre, auprès de la cour de Rome, la négociation de cette affaire. Furent désignés pour en faire partie : l'Evêque de Vaison, MM. de l'Epine, de Vignes, de Rey, le baron de Sainte-Croix, de Gérente, Raphel syndic de la province et Benoit de la Paillonne.

Au siège du comité affluèrent bientôt les délégations qui venaient annoncer les plus atroces calamités, s'il ne prenait pas l'initiative de convoquer les Etats-Généraux sans s'inquiéter que ce pouvoir n'appartenait qu'au souverain.

Digitized by Google

On discutait ferme à ce Comité, et Benoit de la Paillonne qui n'en était pas partisan, soutenu par une infime minorité, se heurtait à des adversaires irréductibles. Attendez-vous, écrivait Sainte-Croix à l'agent du Comtat, résidant à Rome, qu'on vous envoie des tonneaux de notre sang pour convaincre la Cour des malheurs qui nous menacent s'il elle ne se hâte de convoquer les Etats-Généraux.

La réponse se faisait attendre et c'est alors que Benoit de la Paillonne, irrité de l'attitude de ses confrères, rédigea et fit imprimer un mémoire intitulé : « Doutes sur l'utilité des Etats-Généraux » et l'ayant répandu dans toutes les communes, même en Avignon, il recueillit un certain succès dans les corporations ouvrières.

Sur ces entrefaites, un bref de Rome, daté du 24 février 1790, provoqua un certain émoi, car sous une forme édulcorée, le Souverain Pontife contestait la nécessité de la convocation des Trois Ordres et refusait son autorisation. Mais persuadé, disait-il, qu'il existe un moyen plus facile d'éviter les maux qu'une pareille assemblée pourrait faire naître, il donnait pleins pouvoirs à une Commission pour l'administration du Comité Venaissin et désignait, pour en faire partie, tous les membres du Comité ainsi que l'évêque de Carpentras, le recteur de la ville et M. de Morasset. En outre il ordonnait que l'Assemblée générale soit différée et suspendue.

Le 10 mars, la communication de ce bref fut faite à l'Assemblée générale mais par des moyens dilatoires, les députés essayèrent de prolonger la durée de leur mandat. Une délégation se présenta le lendemain chez le vice-légat et put obtenir l'autorisation de convoquer, à une nouvelle séance, un consul ou un député des communautés non représentées, pour entendre la lecture du bref. Cette autorisation fut accordée et, entre-temps, les commissaires désignés par le Souverain Pontife le remercièrent respectueusement du choix porté sur leurs personnes mais déclarèrent ne pouvoir accepter les fonctions qui leur avaient été attribuées.

La lecture du bref n'était qu'un prétexte. Il y eut séance le 23 mars et, le lendemain, on entendit un discours de Benoit de la Paillonne sur la suppression des Ordres, un autre de Sainte-Croix sur le même motif,

Digitized by Google

uis l'Assemblée prit une délibération ayant pour but de convoquer ans retard les assemblées primaires.

La députation qui se présenta chez le vice-légat pour le prier d'au-oriser ces convocations eut encore gain de cause, mais la permission ne fut accordée que sous la condition expresse : « Que tout ce qui sera délibéré dans ces assemblées primaires n'aura lieu qu'en tant qu'il plaise à sa Sainteté de permettre les Etats-Généraux. »

Le 25 mars, l'Assemblée générale se séparait après avoir constitué une commission intermédiaire composée de 12 membres et de 8 adjoints et, le 2 avril, Mgr Ph. Cansoni, vice-légat, rendait publique le règlement de la convocation des assemblées primaires.

Peu de temps après ces évènements, Benoit de la Paillonne publia un second mémoire intitulé « Réflexions sur le bref » où il exhalait toutes ses appréhensions. Il redoutait une rupture avec le Saint Siège et dans un discours, lu à la Commission intermédiaire dont il était membre et qu'il fit imprimer sous la rubrique « Calculs arithmétiques », il faisait ressortir, en établissant des comparaisons, le peu d'avantages que les Comtadins avaient de se réunir à la France à laquelle ils seraient obligés de se donner, s'ils persistaient à vouloir les Etats-Généraux malgré l'opposition du Souverain Pontife.

La cour de Rome, qui n'ignorait rien de cette situation, envoya sur les lieux un représentant muni de pleins pouvoirs et pour bien marquer sa confiance, elle désigna M. Jean Célestini, agent du Comtat.

Dès son arrivée à Orgon, il fit demander à Avignon et à l Assemblée du Comtat que la commission intermédiaire avait été obligée de convoquer à Carpentras, s'il serait reçu dans ces deux villes.

Le maire et les officiers de la municipalité d'Avignon se rendirent à Orgon mais, n'ayant pu obtenir les satisfactions qu'ils escomptaient, M. Célestini dut renoncer à sa visite.

Les députés nouvellement élus, appréhendant peut-être la dissolution de l'Assemblée, continuaient à tenir leurs séances dans la grande salle du palais épiscopal et ne se préoccupaient guère de l'envoyé du Saint-Siège. Aucune délégation ne se transporta à Orgon, mais on fit dire à M. Célestini que la traversée du Comtat dans la région limitrophe

Digitized by Google

de la Provence était des plus dangereuses. On exagérait le caractère féroce des riverains de la Durance et, comme l'a écrit Benoit de la Paillonne dans un mémoire qui ne fut jamais publié et où je cueille tous ces détails, on essayait de s'en débarrasser sans paraître lui interdire l'entrée du pays.

Cette situation ne pouvait s'éterniser car, sans l'Assemblée, la politique de la cour de Rome avait quand même des partisans et, à la suite d'un violent discours de Benoit de la Paillonne, une délégation dont il faisait partie fut à Orgon avec mission d'amener de toute urgence le délégué du Souverain Pontife.

Aucun incident fâcheux ne troubla le voyage et les féroces riverains de la Durance n'eurent d'autre exigence que d'empêcher une visite à l'évêque de Cavaillon. Ils répondirent par des vivats en apprenant qu'elle n'avait jamais été envisagée.

A Carpentras, l'accueil fut bien différent, le peuple affecta même une certaine froideur et, dès le premier contact avec l'Assemblée, l'hostilité qui se manifesta sous une forme déclamatoire, ne parut pas impressionner M. Célestini. Très maître de lui et n'attachant aucune attention aux clameurs de certains députés, il semblait écouter les discours avec la plus grande attention. Les seules paroles qu'il prononça, que beaucoup ne saisirent pas mais dont le sens n'échappa pas à d'autres, et que Benoit de la Paillonne affirme avoir entendues, furent celles-ci : « Messieurs, le Pape est disposé à vous tout accorder pourvu que vous ne touchiez pas à la souveraineté. »

Le lendemain — c'était le 27 mai 1790 — de nombreux députés, en se rendant au palais épiscopal, apprirent que l'envoyé de Rome, porteur d'un ordre formel, avait interdit la tenue des Etats-Généraux et qu'il avait sanctionné l'Assemblée sous le nom d'Assemblée représentative du Comité Venaissin en lui accordant des pouvoirs plus étendus.

Benoit de la Paillonne eut l'impression que M. Célestini avait commis une faute et n'éprouva pas le désir d'assister à la séance d'inauguration. Fatigué par un long surmenage, il fut même obligé de s'aliter et dès qu'il put se faire transporter à Sérignan, il quitta Carpentras et n'y revint plus pour assister aux réunions de la nouvelle Assemblée.

Digitized by Google

Sa maladie fut longue et, condamné par son médecin au repos le plus absolu, s'il éprouva quelquefois le regret de ne pouvoir monter à la tribune pour combattre d'extravagantes propositions qui compromettaient la souveraineté pontificale, il apprécia souvent la satisfaction de ne plus se trouver dans une pareille cohue.

Les tristes événements qui suivirent, la lutte fratricide entre Avignon et Carpentras, le siège de Cavaillon, semblaient présager un mouvement anarchique bien plus étendu. Avec son activité débordante, sa mentalité de politicien batailleur, il ne pouvait faire autrement que de tenir un rôle dans la tourmente révolutionnaire.

Benoit de la Paillonne, qu'impressionnaient surtout les excès des Avignonais, considérant la situation comme bien compromise, essaya de chercher un appui auprès de l'abbé Maury, le futur cardinal, député à l'Assemblée Nationale. Nul n'ignore qu'il était originaire de Valréas et adversaire de la réunion du Comtat à la France. La place prépondérante qu'il avait acquise à la tribune lui fournit l'occasion de défendre avec éloquence les droits du Saint Siège et, ayant fait imprimer à Paris un opuscule intitulé « Opinion sur la souveraineté d'Avignon » auquel fut donnée la plus grande publicité, Benoit de la Paillonne crut devoir le féliciter. L'abbé Maury lui répondit par la lettre suivante.

A Monsieur Benoit de la Paillonne, à Sérignan, par Orange.

Paris le 5 Mars 1791.

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire Monsieur, donne un très grand prix à votre suffrage. C'est surtout à mon zèle pour le bonheur de notre commune patrie que je dois l'indulgence avec laquelle vous avez bien voulu lire mon opinion sur la souveraineté d'Avignon. Si la sensibilité suffisait pour rendre éloquent, cet ouvrage serait la moins mauvaise de toutes mes productions, je regrette de n'avoir pas été instruit de l'anecdote dont vous avez eu la bonté de me faire part, je ne l'aurais certainement pas oubliée à la tribune ; mais vous pouvez nous en dédommager en révélant toutes les mystérieuses intrigues de cette assemblée représentative. Il est bien malheureux que votre santé ne vous ait pas permis de suivre ses séances.

Digitized by Google

Je juge de l'énergie de votre âme par celle de votre style et je suis persuadé que vous auriez opposé une digue insurmontable à cet esprit d'insurrection qu'on a eu la bêtise de prendre pour du véritable patriotisme, notre pays ne sera point enlevé à son légitime souverain, mais je crains infiniment que vous n'arriviez au repos qu'à travers les plus violents orages. Vous n'avez de secours à attendre que de vous-même et peut-être aussi des embarras qui occuperont les révolutionnaires dans leurs propres foyers. Si le calme se rétablissait, le Comtat serait bientôt enrichi. J'aurais tout sacrifié, je me serais sacrifié très volontiers moi-même pour prévenir tous vos désastres si j'avais pu les prévoir, mais il était impossible de les deviner au moment où l'on voulut me rappeler dans notre commune patrie, j'y aurais probablement péri ; mais en me dévouant, j'aurais sauvé toutes les victimes dont la faiblesse du gouvernement a causé tous les malheurs. Je ne suis plus dans l'âge d'entrer au noviciat et le chemin que l'on m'a offert est trop long pour me tenter ; mais si je suis libre, je ne refuserai peut-être pas toujours de me remettre en route, après que je serai parvenu au terme du voyage. Je ne peux pas m'expliquer plus clairement et je n'en ai pas besoin avec un homme tel que vous. Mon projet est de me rendre à Rome immédiatement après la clôture de nos séances. Je dis que c'est mon projet et dans mon opinion je dois mettre mes projets au rang des rêves de mon enfance. Les événements me conduisent à mon insu et depuis longtemps, ma destinée est fort indépendante de ma volonté. Il ne pourrait rien m'arriver de plus agréable que de contribuer au bonheur de mon pays, de me reposer enfin après tant de fatigues et d'ouvrir par ma retraite elle-même une route à l'émulation et au patriotisme de nos concitoyens.

J'ai l'honneur d'être, avec un sincère et respectueux attachement Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

L'abbé MAURY.

Ces sentiments ne finiront qu'avec la vie.

Cette lettre, la seule qui ait été retrouvée et dont l'original m'a été communiqué par un arrière petit-fils de Benoit de la Paillonne,

Digitized by Google

laisse l'impression que les deux correspondants s'honoraient l'un et l'autre de la plus grande considération

Peu de temps après sa réception, les communes de Bollène et de Valréas, déplorant l'absence de gouvernement, prirent l'initiative de convoquer à une conférence les représentants des autres communes en vue de remédier aux fâcheuses conséquences de cette situation. N'ayant plus personne pour les guider, les communes décidèrent de s'administrer elles-mêmes. Plusieurs se groupèrent et formèrent l'Union de Sainte Cécile, ayant à sa tête cinq commissaires: MM. d'Aultane, Benoit de la Paillonne, Serpelin, Jean et Anrès.

A la même époque, Avignon proposait une fédération de toutes les communes du Comtat, avec l'expresse condition d'émettre, sur-le-champ, le vœu de la réunion à la France.

Cette proposition ne fut pas unanimement acceptée et l'Union de Sainte Cécile, se rangeant à l'avis de Benoit de la Paillonne, refusa d'y souscrire. S'il fit valoir le danger du fédéralisme, son véritable but était de gêner l'engouement de ses compatriotes pour cette idée de rattachement à la France. Bien renseigné, il n'ignorait pas les hésitations de la Constituante, malgré de fréquentes interventions en faveur de la réunion, et que combattait à outrance l'abbé Maury.

Usant de son influence, Benoit de la Paillonne espérant toujours que le vœu des Avignonais serait rejeté, conseillait d'attendre la décision de l'Assemblée Nationale. Sabin Tournal, directeur du « Courrier d'Avignon », l'ayant pris à partie, il engagea avec lui une polémique et l'égratigna ferme, car sa plume avait la pointe aigüe. Malheureusement les événements qui se précipitèrent devaient amener une catastrophe.

De la Villasse, chevalier de Saint Louis et maire de Vaison, s'était rendu antipathique en adhérant à la fédération d'Avignon. Il avait aussi des ennemis irréductibles qui lui reprochaient ses procédés tyranniques et vexatoires à l'égard de ses administrés. Pour froisser l'évêque réfugié à Valréas, il imposa même, comme curé de la paroisse, le père Talet, un ancien dominicain fort peu dévôt que lui avait expédié d'Avignon l'abbé Malière.

Digitized by Google

Néanmoins, les plus indulgents affirmaient qu'il n'était point méchant mais qu'il avait le malheur de subir l'influence néfaste du notaire Anselme, secrétaire de la commune. On lui reprochait surtout de vouloir livrer Vaison aux Avignonais et, dans un mémoire qui n'a pas été publié, Benoit de la Paillonne affirme avoir plusieurs fois conjuré une expédition dirigée surtout contre lui. Il craignait que l'Association de Sainte Cécile n'y fût entraînée.

Elle se produisit cependant et, à la suite d'un conflit entre Vaison et Séguret, cette dernière commune reprochant à de la Villasse d'avoir coupé la conduite d'eau qui va de Vaison à Séguret. Les commissaires de l'Union s'empressèrent de protester auprès de la Villasse, confièrent leur lettre à un exprès et n'attachèrent qu'une importance relative à cette affaire, persuadés que leur réclamation serait admise.

Le 14 avril, Benoit de la Paillonne se trouvait à Orange quand il apprit que des gens de Sablet, Séguret, Mormoiron et Malaucène, commandés par Chapuis de Saint Romain, s'étaient emparés de Vaison au cours de la nuit précédente, qu'ils avaient surpris de la Villasse dans son château, Anselme dans sa maison et les avaient assassinés. Il en fut très affecté.

Le lendemain il se rencontrait à Sainte Cécile avec ses collègues de l'Union et délégué pour enquêter sur ces évènements tragiques, il se rendit à Vaison dans la matinée du 16 avril.

Dès son arrivée, Benoît de la Paillonne fut péniblement impressionné de n'y rencontrer que des gens ivres de leur succès. A tous, il cria bien haut son indignation et si on lui cacha les scènes scandaleuses, horribles, qui s'étaient déroulées autour des deux cadavres, si on fit à peine allusion aux mauvais traitements infligés au père Talet qu'on avait conduit à Visan, les auteurs du meurtre essayèrent, néanmoins, de se disculper en lui montrant des lettres qui prouvaient que de la Villasse et Anselme, ayant l'intention de faire de Vaison une place de guerre, devaient partir pour Avignon et amener 200 déserteurs français du régiment de Soissonnais

Intrigué et s'y croyant autorisé par ses fonctions de commissaire de l'Union, il perquisitionna au domicile d'Anselme dont la femme

Digitized by Google

avait été emprisonnée et en présence d'un officier municipal qui avait les clefs de la maison. Il n'y trouva rien mais il eut l'impression que ses papiers avaient été enlevés.

Au château de la Villasse, qui existe encore et qui est actuellement la propriété du comte de Blégier, il opéra seul, les domestiques qui l'avaient introduit ne l'ayant pas accompagné. Il n'ouvrit que deux tiroirs d'un secrétaire, y vit des lettres, ne lut que les signatures et n'en retint aucune, mais il remarqua que le salon avait été saccagé. Tout était brisé

Ayant appris que Madame de la Villasse se trouvait à Aix, dans sa famille, il s'inquiéta de ses enfants, deux fillettes en bas-âge, qu'elle avait laissées auprès de son mari. On lui répondit qu'elles étaient chez un des fermiers de leur père, mais on lui dit aussi que ces pauvres petites innocentes, trop tôt instruites du malheur qui les frappait disaient l'une à l'autre en regardant la place où de la Villasse avait été tué : « Vois, c'est le sang de papa ». Benoît de la Paillonne ne put retenir ses larmes et voulut les faire conduire chez lui. Il avait même rédigé une lettre pour aviser leur mère et la prier de bien vouloir l'informer de ses intentions, quand des personnes qui s'intéressaient aussi à ces fillettes vinrent affirmer qu'elles étaient en sûreté chez un fermier tout dévoué à leur famille, Il n'insista pas et n'ayant pu obtenir l'élargissement de Madame Anselme il retourna à Sérignan,

L'assemblée élective siégeant en Avignon fut rapidement informée de ces évènements tragiques. Toute conciliation lui paraissant impossible et trouvant l occasion favorable de réduire par la force des voisins gênants pour sa politique, elle mobilisa le 18 avril, avec beaucoup de discrétion, une armée de 6.000 hommes dont elle confia le commandement au général Patrice et qui partit dans la nuit.

L'Union de Sainte Cécile, qu'elle rendait responsable de la prise de Vaison, s'arma aussi. Ayant tout à redouter des Avignonais, elle put leur opposer un nombre plus élevé de combattants mais assez mal armés.

Digitized by Google

La rencontre eut lieu le 19 avril dans la plaine de Sarrians et pour les miliciens de l'Union ce fut une véritable déroute dont ne surent même profiter les Avignonais. Est-ce pour ce motif que le général Patrice fut assassiné le lendemain par ses soldats qui l'accusaient de trahison? On peut l'admettre.

Benoît de la Paillonne effrayé de la tournure que prenait la situation et ignorant surtout la présence d'une armée commandée par Patrice, avait écrit, le matin même du 19 avril, à la municipalité d'Avignon. Dans sa lettre, il demandait la paix en son nom particulier, en faisant observer que sa démarche n'était inspirée que par des sentiments d'humanité et ne pouvait être attribuée à la crainte, attendu qu'elle était appuyée par 7.000 baïonnettes.

La Municipalité lui répondit que les propositions de paix devaient être adressées à l'Assemblée élective et qu'elles ne devaient pas être faites par un simple particulier.

Elle n'ignora pas, cependant, cette démarche puisqu'elle déclara qu'elle n'était en guerre avec personne, qu'elle n'avait fait que déployer la force publique pour rétablir l'empire de la loi et que les réfractaires devaient s'y soumettre (1).

Déclaration machiavélique dont l'ironie dut atteindre péniblement Benoit de la Paillonne, car après la défaite de Sarrians, toutes les communes hostiles à la Fédération d'Avignon y adhérèrent, sauf Carpentras et Valréas. L'Union de Sainte Cécile s'effondrait après un mois d'existence

Benoit de la Paillonne comprit que le Comtat était perdu pour le Saint Siège et, craignant peut-être des représailles, il quitte Sérignan sur les conseils de ses amis et se réfugie à Chambéry en pays étranger. Il y arrive le 25 avril, confie à un imprimeur un mémoire qu'il avait rédigé deux jours avant son départ et qui n'était qu'un plaidoyer en sa faveur. Il l'intitule : « Relation de la prise de Vaison par le commissaire envoyé dans cette ville après l'expédition », car toute sa vie il se défendit avec énergie d'avoir participé même indirectement, à cette

(1) P. Charpenne. Les grands épisodes de la révolution dans Avignon et le Comtat. T. I, p. 80.

Digitized by Google

malheureuse affaire. Mais, s'il manifesta son indignation aux meurtriers s'il s'apitoya sur les victimes et se déclara impuissant à ramener le calme dans les esprits, en perquisitionnant au domicile d'Anselme et de la Villasse, il semble qu'il approuva, dans une certaine mesure, la conquête de Vaison au profit de l'Union de Sainte-Cécile. Conquête bien éphémère et qui n'aurait tenu aucune place dans l'histoire du Comtat si elle n'était marquée par un abominable assassinat.

Impulsif à l'excès et uniquement préoccupé de conserver le Comté Venaissin au pape on ne peut cependant accabler Benoit de la Paillonne, car s'il eut parfois des gestes irréfléchis, il était essentiellement bon et attirait vers lui la sympathie.

A Chambéry, il rencontre des émigrés, retrouve parmi eux d'anciennes connaissances et bien décidé, maintenant, à opter pour la France, devient royaliste à leur contact. Il trouve cependant excessives leurs idées qui heurtent souvent les siennes. Il discute ferme et peu à peu ses convictions s'atténuent. Le Comtat est surtout l'objet de ses préoccupations, il expédie, aux amis qu'il y a laissés, les fascicules du mémoire dont il avait emporté la copie. Il se sert de leur intermédiaire pour les distribuer et attend, pour revenir, d'être suffisamment oublié. Il se renseigne avec le plus grand intérêt sur les débats de l'Assemblée Constituante, et quand il apprend qu'un décret, rendu sur la proposition du député Menou, réunissait le Comtat à la France, il n'a qu'une pensée : quitter Chambéry.

Ses amis lui écrivent que cet évènement a produit une telle impression, que les Comtadins, oubliant leurs rivalités, semblent vouloir s'unir pour la conquête du même idéal et l'engagent à rentrer. Il n'hésite plus à partir, arrive le 30 septembre à Sérignan où il retrouve bien vite sa popularité d'autrefois. Ses compatriotes sont néanmoins surpris de ses nouvelles convictions politiques, mais il les manifeste avec une telle sincérité qu'il est élu maire de sa commune le 1 janvier 1792. Il devait en conserver les fonctions pendant plus de 2 ans.

Aucun fait saillant ne marque le début de son administration et admirablement secondé par la plupart des officiers municipaux, il emploie tous les moyens dont il dispose à se rendre utile. Il n'hésite pas à

Digitized by Google

supprimer la particule qui orne son nom, se fait appeler la Paillonne et peu de temps après signe seulement Benoit

Le 14 juillet, on plante un arbre de la liberté et, au cours de la cérémonie, il prononce un grandiloquent discours où, sans aucune contrainte, il étale ses nouvelles convictions.

Le voici dans son intégralité : (1)

Citoyens,

« C'est à pareil jour, il n'y a encore qu'un lustre (sic) que le peuple français, écrasé par le poids d'un despotisme devenu intolérable par la rigueur et la durée, brisa enfin les chaines honteuses et rivées par vingt ministres plus audacieux et plus méchants les uns que les autres. Ce jour, à jamais mémorable dans les fastes de cette monarchie, célébré annuellement comme une fête nationale, doit être pour vous un jour de réjouissance et de solenn té, il vous rappelle cette époque glorieuse où une grande nation qui a daigné vous associer à ses hautes destinées, reprit par un effort simultané, des droits que la force et l'injustice avaient usurpés.

« Rendez-vous donc dignes de ce bienfait, montrez-vous mûrs pour la liberté lorsque les factieux épuiseront, autour de vous, les ténèbres pour vous égarer ou voudraient vous entraîner par force ou par séduction dans leurs voies impies et criminelles. Ayez toujours devant les yeux ce mot : Constitution. Souvenez-vous de ces paroles sacrées sur lesquelles vous avez juré : la nation, la loi et le roi. Aimez, respectez, chérissez ces trois pivots sur lesquels roule toute la constitution, qu'ils soient, après l'être suprême, l'objet continuel de votre culte. Revérez et solennisez à jamais ce jour où l'aurore de la liberté commence à poindre et apprenez à vos enfants à le célébrer comme les juifs célébraient autrefois celui qui les vit revenir d'une longue et dure captivité dans le sein de leur patrie. »

Mais ce 14 juillet fêté joyeusement partout, fut un mauvais présage pour la monarchie. Après la journée anarchique du 10 août, le roi déchu de ses fonctions, est enfermé au Temple et le 21 septembre la Conven-

(1) Archives de Sérignan. Reg. des délibérations, 1792, f° 279.

Digitized by Google

tion proclame la République. Avec autant d'aisance qu'il s'était déclaré fidèle sujet de Louis XVI, Benoit de la Paillonne adhère au nouveau gouvernement, proclame qu'il en est un des plus fermes soutiens et conserve ses fonctions de maire.

L'administration de la commune devient plus difficile, des extrêmistes, encore en minorité, ont pu ,grâce à de nouvelles élections, prendre rang parmi les officiers municipaux. Il les trouve gênants et des altercations sont fréquentes surtout avec un certain Joseph Jourdan, originaire de Travaillan, tuilier de son état et fixé depuis peu à Sérignan. Ses amis ne l'abandonnent pas et nullement intimidé par les menaces de ses adversaires il ne s'occupe que du bien-être de ses concitoyens. Après l'exécution du roi, les persécutions s'accentuent, c'est la révolte des Marseillais qui trouble toute la région et s'il emploie son influence à combattre le mouvement fédéraliste, ses ennemis l'accusent de manquer de clairvoyance. Ces critiques ne l'impressionnent pas et il reste maire quand même.

Depuis son entrée à la maison commune n'avait-il pas donné suffisamment des preuves de loyalisme? N'est-ce pas sur son initiative que tous les membres du conseil municipal et lui-même arborèrent la cocarde tricolore bien avant qu'un décret en rendît le port obligatoire? On ne pouvait lui reprocher la moindre forfaiture et confiant dans sa destinée il méprise ses calomniateurs. La Terreur lui réservait d'affreuses désillusions.

Le 16 frimaire an II, il manifeste encore son attachement à la République en brûlant ostensiblement, en présence des officiers municipaux, deux diplômes de la cour de Rome portant reconnaissance de noblesse (1). Mais le 12 ventose suivant il dut convoquer à la maison commune huit religieuses qui s'étaient réfugiées dans leurs familles après la fermeture de leurs couvents. Il les connaissait toutes et sur l'injonction d'un délégué envoyé par la Commission populaire d'Orange, il eut la pénible mission de les mettre en demeure de prêter le serment requis par la loi. Toutes refusèrent et grâce à son intervention un délai

(1) Archives de Sérignan. Reg. des délibérations, An II.

Digitized by Google

de dix jours leur fut accordé pour envisager les terribles conséquences de cette obstination (1).

A force de supplications une religieuse consent à se soumettre et le 1er germinal on enregistre son serment. Deux autres ne tardent pas à l'imiter, mais il en reste cinq qui sont irréductibles. Benoit de la Paillonne espérant venir à bout de leur résistance, communique ses impressions à la Commission popula re d'Orange et sollicite un nouveau délai qui lui est accordé. Mais celle-ci finit par s'impatienter et le 21 floréal, le même délégué qu'elle avait envoyé à la date du 12 ventose se présente au maire escorté de deux gendarmes. Il l'informe d'abord que le citoyen Lusignan, vieillard de 66 ans, qui habite depuis peu Sérignan est un prêtre réfractaire, ex-chanoine de Saint Paul 3 châteaux et qu'il a l'ordre de l'arrêter. Il exige ensuite qu'on lui livre les cinq religieuses insermentées.

La demande était péremptoire et Benoit de la Paillonne dut s'incliner. D'ailleurs une lettre rédigée par lui-même ,qui est conservée aux archives départementales donne, malgré son laconisme, suffisamment de détails pour être reproduite dans son intégralité. La voici (2) :

Citoyens administrateurs,

Nous envoïons dans votre maison d'arrêt les ex-religieuses insermentées que nous avions au nombre de trois, Minutti, Deloye, Faury ; il nous en est resté deux : Astier et Arnoux. La première est alitée, la seconde est affligée d'un cancer que le moindre mouvement fait cruellement saigner. Nous avons fait faire un verbal par un chirurgien.

Nous envoïons de même le prêtre Lusignan, l'agent Naal vous expliquera le cas particulier dans lequel il se trouve. D'après cela vous jugerez.

Salut et fraternité

Benoit maire
Jourdan off. mpal
Simon Arnaud off. mpal.

Sérignan le 2 floréal
l'an deux de la République.

(1) Archives de Sérignan. Reg. des délibérations. An II.
(2) Archives de Vaucluse. L. VIII, Carton 45.

Digitized by Google

Le chanoine Lusignan originaire de Suze la Rousse se trouvait-il à Sérignan dans des conditions spéciales pouvant le mettre à l'abri d'une arrestation? On ne peut que le supposer, car l'indication, trop insuffisante, du maire et des officiers municipaux ne permet qu'une hypothèse. Il devait monter sur l'échafaud le même jour qu'Agathe Deloye. Peu de temps après c'était le tour d'Andrée Minutti et d'Henriette Faury. Et ces trois religieuses dont la mémoire est honorée pieusement dans leur village, font partie du groupe des 32 martyres d'Orange que l'Eglise a élevées au rang des bienheureuses en 1925.

Cette quadruple arrestation avait fortement impressionné les habitants de Sérignan et Benoit de la Paillonne en fut lui-même très affecté. Ayant employé tous les moyens dont il disposait pour l'éviter, on ne pouvait guère l'en rendre responsable. Certains qui auraient dû le soutenir le critiquèrent et les extrêmistes du conseil qui lui reprochaient son modérantisme, exploitant à leur profit ce fléchissement dans sa popularité, furent assez forts pour le chasser de la mairie.

Est-ce sur sa demande, ou sur l'initiative des membres de la municipalité, qu'un certificat des plus élogieux lui fut délivré le surlendemain? (1) On ne peut fournir une précision à ce sujet, mais ce document officiel laisse l'impression qu'en toute occasion il fit preuve d'initiative et de dévouement et que par ses libéralités il contribua dans une large mesure au bien-être de ses concitoyens.

Quelle chose étrange ! Des ennemis qui signent un pareil certificat, à quel mobile obéissaient-ils? Craignaient-ils en sa faveur un retour de l'opinion publique. Il dut sans doute se produire, car la Commission populaire d'Orange qui le considérait comme suspect depuis un certain temps, appréhendant les protestations de la population de Sérignan, attendit pour lancer son mandat d'arrêt qu'il s'installât à sa maison de campagne située en dehors du village. Il ne l'habitait que depuis deux jours quand le 23 prairial, à la tombée de la nuit, un délégué de cette Commission flanqué de deux gendarmes se présenta à son domicile où il exposa le but de sa mission. Emmené à Orange, il fut interné

(1) Archives de Vaucluse. L VIII, Carton 45.

Digitized by Google

à la prison des Dames. Ses concitoyens n'apprirent son arrestation que le lendemain et bientôt après plusieurs notables du pays furent à leur tour incarcérés.

Viot qui remplissait les fonctions d'accusateur public à la Commission populaire d'Orange était impitoyable. Exagérant les faits sans se soucier même de leur véracité, les commentant toujours dans le sens le plus préjudiciable aux inculpés, les actes d'accusation rédigés par lui ne laissaient aucune place à l'indulgence. Benoit de la Paillonne ne l'ignore pas et il sait aussi qu'il est pour lui un redoutable adversaire. Il veut lutter quand même, mais, n'ayant que sa plume pour se défendre, il refute dans un mémoire les crimes, les délits qui lui sont reprochés, redit encore qu'il n'a jamais été un des instigateurs de l'attaque de Vaison et qu'on ne peut l'incriminer dans l'assassinat d'Anselme et de la Villasse. S'il a été le commissaire le plus actif de l'infâme assemblée de Sainte-Cécile comme la désigne son accusateur, s'il a lutté contre le Comtat d'Avignon, c'est à l'époque où le Comté Venaissin était terre papale et qu'il avait le droit de la conserver à son souverain. Pourquoi lui faire un grief de ses relations avec l'abbé Maury et de son séjour à Chambéry? Lui reprocher d'y avoir écrit d'affreux libelles, c'est vouloir attribuer au mémoire qu'il y fit imprimer un caractère liberticide qui n'existe pas, et après la réunion du Comtat à la France, n'a-t-il pas donné en maintes occasions des preuves de son loyalisme Peut-on mettre en doute son attachement à la République son respect de la liberté et son patriotisme. Peut-on critiquer son administration municipale? Non. Alors pourquoi l'accuser de forfaiture?

Instinctivement optimiste, Benoit de la Paillonne n'abandonne pas toute espérance, mais la pensée de ses enfants le torture souvent ; il leur écrit des lettres touchantes qui ont été conservées comme des reliques. A son fils aîné devenu maintenant le chef de la famille, il recommande de veiller sur son frère et sa sœur et de leur donner le bon exemple par son application au travail. Il gourmande doucement son second fils, lui reproche sa turbulence et l'exhorte à être plus sage. La santé de sa fille l'inquiète et il voudrait bien être auprès d'elle, mais s'il espère revenir bientôt il ne fait jamais la moindre allusion à son

Digitized by Google

arrestation. Ces pauvres enfants confiés à des domestiques ne pouvaient ignorer cependant l'incarcération de leur père ; on en parlait trop souvent autour d'eux. Cette situation les tourmente, les deux garçons se concertent et décident un jour d'implorer la clémence de la Commission populaire d'Orange. Ne pouvant aborder les membres de cette Commission, ils leur écrivent et la lettre qu'ils reçoivent est émouvante. En voici la reproduction intégrale (1).

A la Commission populaire.

Citoyens,

Les soussignés viennent implorer la justice de la Commission populaire pour un père détenu, le citoyen Benoit ex-maire de Sérignan doit être appelé en jugement, nous venons vous présenter cette pétition pour vous prier de faire citer pour paroitre à son jugement, les citoyens Antoine Jouguet menuisier habitant la commune de Camaret et le citoyen Villon maître maçon habitant la commune de Sorgue, notre père eut le bonheur de sauver la vie à ces deux patriotes ainsi qu'au citoyen Perin, lieutenant dans un bataillon lors de la révolte des infâmes marseillois, nous vous prions encore de vouloir bien faire citer le citoyen Joseph Crivett fermier à la plantade dans le terroir de la municipalité de piolinc. Ayez pitié citoyens de deux jeunes enfans, l'un âgé de douse ans et l'autre de onse ans, qui sont aujourd'hui orphelins, nous avons perdu notre mère depuis environ sept ans, hélas nous pouvons dire avec vérité que jamais notre père n'a fait du mal à personne, bien au contraire. Sous l'ancien régime il a toujours lutté contre le despotisme des seigneurs ne ménageant ni sa santé ni sa boursse pour le soulager et depuis notre reugnon à la république française, sa bonne conduite s'est toujours soutenue. Nous espérons que vous voudrez bien accorder la grâce que vous demandent deux enfans infortunés et dans cette confiance nous attendons tout citoyens de votre justice.

Eugène Benoit
Henri Benoit

Sérignan ce trente messidor, l'an deux de la république française une et indivisible.

---

(1) Archives de Vaucluse. L VIII, Carton 45.

Digitized by Google

Cette lettre ne dut pas émouvoir les membres de la Commission populaire, Viot l'accusateur public à qui elle fut remise était trop rebelle à tout sentiment humain pour se laisser attendrir. Il ne fit que la joindre aux pièces du dossier de Benoit de la Paillonne. Elle s'y trouve encore et parmi toutes ces pièces une autre lettre, adressée le 2 thermidor par Juge membre du Comité de surveillance de Valréas au Comité de Piolenc, relève contre lui les accusations les plus extravagantes. Juge était un ennemi d'autant plus dangereux que, dépourvu de toute pitié il jouissait d'un certain crédit auprès du tribunal révolutionnaire.

Le 9 thermidor Robespierre était renversé et montait sur l'échafaud, le lendemain, la France allait enfin respirer et de nombreux abus devaient disparaître bientôt. Malheureusement les difficultés des communications ne permettaient pas alors de propager les grandes nouvelles. La Commission populaire d'Orange continuait à rendre ses atroces jugements et Benoit de la Paillonne fut avisé qu'il serait appelé devant elle au cours de l'après-midi du 18 thermidor. Aucun doute pour lui c'était la mort. Y pensait-il? on ne peut guère le supposer car toujours optimiste il avait foi en sa bonne étoile. Aussi, n'éprouva-t-il qu'une joie relative quand il apprit dans la matinée de ce 18 thermidor que la Commission populaire était suspendue. Des prisonniers furent immédiatement délivrés, mais on en garda un certain nombre. Benoit de la Paillonne se trouvait parmi ces derniers et ses ennemis, malgré les évènements, ne désarment pas.

Le 4 fructidor, c'est la Société populaire de Piolenc qui le dénonce et dont les griefs sont identiques à ceux qu'avait mentionnés Viot dans son acte d'accusation. Le 6 fructidor, c'est la Société de Sainte Cécile, appelée maintenant Cécile la Montagnarde, quoique le pays soit aussi uni qu'une plaine de la Beauce, qui lui impute les mêmes crimes, les mêmes délits et le 11 fructidor, c'est le tour de la Société de Camaret qui se borne à lui reprocher d'avoir essayé de détruire la Révolution à son aurore.

De toutes ces dénonciations on ne tient aucun compte et il est mis en liberté le 27 fructidor en même temps que son concitoyen Paul Alexandre Minutti qui avait été incarcéré, pour avoir manifesté trop

Digitized by Google

bruyamment son indignation, le jour de l'arrestation de sa tante.

Benoit de la Paillonne était tout heureux de retrouver ses enfants et s'il disparait pendant quelque temps de la scène publique, il ne songe pas à se faire oublier. Il intrigue contre Joseph Jourdan président du Conseil de la commune qu'il accuse, non sans raison ,d'avoir essayé de nuire à sa popularité. Il fouille dans son existence, lui reproche certains actes repréhensibles et manœuvre si bien qu'à la suite d'un blâme voté à l'unanimité, le conseil municipal le met en demeure de quitter la mairie et le 18 brumaire c'est lui-même qui le remplace comme membre de la municipalité. Peu de temps après il est nommé juge de paix du canton de Piolenc ce qui le met dans l'obligation d'abandonner la maison commune où il ne revint plus.

Accaparé par les devoirs de sa charge, pendant de longs mois, aucun fait saillant ne met en vedette Benoit de la Paillonne. Il fait néanmoins des enquêtes dans son canton et dénonce certains membres de comités dont les accusations provoquèrent l'emprisonnement d'honorables citoyens qui ne furent préservés de la guillotine que par la chute de Robespierre. Il les groupe sur une liste, mais pour affirmer que la haine ne le guide pas, il se contente de les désigner par des initiales. Vers cette époque, il modifie encore son état-civil et signe dorénavant Benoit-Paillonne.

La tentative des terroristes pour reprendre la pouvoir qui eut lieu le 1er prairial an III, et qui coûta la vie au représentant Féraud, provoqua dans le Comtat une telle réaction que pendant un certain temps on crut revivre les journées les plus sombres de la Terreur. Blayet cet ancien glaciériste, auquel avait été confié le commandement du détachement qui conduisait d'Orange à Pont Saint Esprit 53 prisonniers les fait massacrer en partie à l'entrée du pont. Les morts et les blessés furent jetés au Rhône.

Tissot notaire à Mornas, ancien pourvoyeur de la guillotine, assailli dans sa maison saute par une fenêtre, se blesse et dans une ruée ses concitoyens l'achèvent. Benoit de la Paillonne auquel répugne tous les excès proteste contre ces assassinats et réclame une justice implacable. Il est impuissant à se faire entendre.

Digitized by Google

L'année suivante, les fonctions de juge de paix à Piolenc ayant été supprimées, il abandonne sans aucun regret la magistrature. Très occupé par l'éducation de ses enfants on n'entend que rarement parler de lui quand un certain J. B. Mauric commissaire du gouvernement près le canton de Sainte Cécile dont faisait partie Sérignan, l'attaque en le calomniant de la façon la plus outrageante dans un affreux libelle.

Benoit de la Paillonne lui répond en publiant une petite brochure où il répand à profusion toute sa verve, accablant son diffamateur de réflexions cinglantes et le ridiculisant avec tant d'esprit qu'il sortit de la lutte sérieusement amoindri.

Après le coup d'Etat du 18 fructidor, le Directoire ayant annulé les élections dans 43 départements, Vaucluse eut à nommer de nouveaux représentants et, à cette occasion l'Assemblée primaire qui se tint à Piolenc en germinal an VI fut troublée par des incidents d'une telle violence qu'ils dégénérèrent en véritables tueries. La troupe même s'en mêla et pendant trois jours les habitants n'osèrent sortir dans la rue. D'iniques arrestations provoquèrent les protestations les plus indignées, ils étaient nombreux ceux qui trouvaient étrange la conduite du général Scherlock dans cette affaire et sans se soucier de la haute situation qu'il occupait dans le département, sans envisager qu'il compromettait sa liberté, Benoit de la Paillonne eut pour lui des paroles amères.

Peu à peu le calme se rétablit, mais après la démission du Directoire les élections de l'an VII ayant été favorables aux ultra-révolutionnaires, les Jacobins qui composaient la représentation vauclusienne n'eurent qu'une pensée : se venger de leurs adversaires.

Ils attendirent l'occasion favorable et après le 18 brumaire, persuadés que Bonaparte étaient acquis à leurs idées, ils choisirent parmi leurs griefs, le massacre des prisonniers ordonné par Blayet. Sous les couleurs les plus noires, ils décrivirent toutes les péripéties du drame et en demandèrent la punition avec une telle insistance que le gouvernement crut faire acte de justice en envoyant l'ordre de poursuivre non seulement les hommes de l'escorte, mais encore les administrateurs

Digitized by Google

du district d'Orange, la municipalité de cette ville et celles de Mondragon et de Pont Saint Esprit.

Une semblable mesure ne pouvait que réveiller les passions politiques et le gouvernement consulaire mal renseigné attisait, sans s'en douter, le feu qui allait s'éteindre. La situation était difficile ; on en parla à Benoit de la Paillonne dont on connaissait le tact et l'habileté. Toujours disposé à se rendre utile, il promit d'user de toutes ses relations pour faire revenir le gouvernement sur sa décision.

Très lié avec Bassaget de Lourmarin, membre du Conseil des Cinq Cents, il lui écrivit d'aller lui-même chez le ministre de la justice, de lui montrer le piège qu'on lui tendait « en remuant, disait-il, par un des premiers actes de son aurore une affaire assoupie depuis plusieurs années et qu'aucun gouvernement n'avait osé entreprendre, par la multitude des coupables et celles des crimes de l'autre parti qui les balançaient ; et qu'il était loin de justifier celui-là, mais qu'à le punir il fallait de même punir les autres, qu'autrement il se déclarait partial et se décriait entièrement » (1).

Benoit de la Paillonne avait joint à sa lettre trois exemplaires imprimés relatant les incidents de l'affreuse fusillade de Piolenc avec prière de les remettre aux trois consuls.

« Voilà, écrivait-il à son ami, des crimes dont il faut aussi poursuivre la punition. Vite, vite, qu'on me fasse accusateur public, moi qui ai attaqué les deux partis lorsqu'ils ont été puissants parce qu'ils abusaient de leur puissance et que j'ai défendus lorsqu'ils ont été malheureux parce qu'ils étaient opprimés. Qu'on me donne des bourreaux et dans quinze jours j'envoie à Paris quarante tonneaux de sang humain (2) ».

Toutes les démarches faites par Bassaget furent couronnées de succès et le 23 pluviose an VIII Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur, écrivit aux administrateurs du département de Vaucluse pour les informer qu'un arrêté des consuls annulait toutes les procédures relatives

---

(1) P. Charpenne. Les grands épisodes de la Révolution dans Avignon et le Comtat. T. IV, p. 181.

(2) Idem.

Digitized by Google

Cette lettre ne dut pas émouvoir les membres de la Commission populaire, Viot l'accusateur public à qui elle fut remise était trop rebelle à tout sentiment humain pour se laisser attendrir. Il ne fit que la joindre aux pièces du dossier de Benoit de la Paillonne. Elle s'y trouve encore et parmi toutes ces pièces une autre lettre, adressée le 2 thermidor par Juge membre du Comité de surveillance de Valréas au Comité de Piolenc, relève contre lui les accusations les plus extravagantes. Juge était un ennemi d'autant plus dangereux que, dépourvu de toute pitié il jouissait d'un certain crédit auprès du tribunal révolutionnaire.

Le 9 thermidor Robespierre était renversé et montait sur l'échafaud; le lendemain, la France allait enfin respirer et de nombreux abus devaient disparaître bientôt. Malheureusement les difficultés des communications ne permettaient pas alors de propager les grandes nouvelles. La Commission populaire d'Orange continuait à rendre ses atroces jugements et Benoit de la Paillonne fut avisé qu'il serait appelé devant elle au cours de l'après-midi du 18 thermidor. Aucun doute pour lui c'était la mort. Y pensait-il? on ne peut guère le supposer car toujours optimiste il avait foi en sa bonne étoile. Aussi, n'éprouva-t-il qu'une joie relative quand il apprit dans la matinée de ce 18 thermidor que la Commission populaire était suspendue. Des prisonniers furent immédiatement délivrés, mais on en garda un certain nombre. Benoit de la Paillonne se trouvait parmi ces derniers et ses ennemis, malgré les évènements, ne désarment pas.

Le 4 fructidor, c'est la Société populaire de Piolenc qui le dénonce et dont les griefs sont identiques à ceux qu'avait mentionnés Viot dans son acte d'accusation. Le 6 fructidor, c'est la Société de Sainte Cécile, appelée maintenant Cécile la Montagnarde, quoique le pays soit aussi uni qu'une plaine de la Beauce, qui lui impute les mêmes crimes, les mêmes délits et le 11 fructidor, c'est le tour de la Société de Camaret qui se borne à lui reprocher d'avoir essayé de détruire la Révolution à son aurore.

De toutes ces dénonciations on ne tient aucun compte et il est mis en liberté le 27 fructidor en même temps que son concitoyen Paul Alexandre Mauutti qui avait été incarcéré, pour avoir manifesté trop

Digitized by Google

bruyamment son indignation, le jour de l'arrestation de sa tante.

Benoit de la Paillonne était tout heureux de retrouver ses enfants et s'il disparait pendant quelque temps de la scène publique, il ne songe pas à se faire oublier. Il intrigue contre Joseph Jourdan président du Conseil de la commune qu'il accuse, non sans raison ,d'avoir essayé de nuire à sa popularité. Il fouille dans son existence, lui reproche certains actes repréhensibles et manœuvre si bien qu'à la suite d'un blâme voté à l'unanimité, le conseil municipal le met en demeure de quitter la mairie et le 18 brumaire c'est lui-même qui le remplace comme membre de la municipalité. Peu de temps après il est nommé juge de paix du canton de Piolenc ce qui le met dans l'obligation d'abandonner la maison commune où il ne revint plus.

Accaparé par les devoirs de sa charge, pendant de longs mois, aucun fait saillant ne met en vedette Benoit de la Paillonne. Il fait néanmoins des enquêtes dans son canton et dénonce certains membres de comités dont les accusations provoquèrent l'emprisonnement d'honorables citoyens qui ne furent préservés de la guillotine que par la chute de Robespierre. Il les groupe sur une liste, mais pour affirmer que la haine ne le guide pas, il se contente de les désigner par des initiales. Vers cette époque, il modifie encore son état-civil et signe dorénavant Benoit-Paillonne.

La tentative des terroristes pour reprendre la pouvoir qui eut lieu le 1er prairial an III, et qui coûta la vie au représentant Féraud, provoqua dans le Comtat une telle réaction que pendant un certain temps on crut revivre les journées les plus sombres de la Terreur. Blayet cet ancien glaciériste, auquel avait été confié le commandement du détachement qui conduisait d'Orange à Pont Saint Esprit 53 prisonniers les fait massacrer en partie à l'entrée du pont. Les morts et les blessés furent jetés au Rhône.

Tissot notaire à Mornas, ancien pourvoyeur de la guillotine, assailli dans sa maison saute par une fenêtre, se blesse et dans une ruée ses concitoyens l'achèvent. Benoit de la Paillonne auquel répugne tous les excès proteste contre ces assassinats et réclame une justice implacable. Il est impuissant à se faire entendre.

Digitized by Google

à l'affaire des prisonniers d'Orange attendu qu'elle était couverte par l'amnistie du II frimaire an IV.

Benoit de la Paillonne fut chaleureusement félicité de son initiative et lui-même dut s'en réjouir, car en triomphant des Jacobins il portait un coup terrible à ses ennemis les plus acharnés.

Nommé conseiller de préfecture peu de temps après l'installation de Pelet de la Lozère, le premier préfet de Vaucluse, il ne devait conserver ces fonctions que pendant quelques mois. Le 9 nivose an IX (30 décembre 1800) étant de passage à Orange il fut foudroyé dans la rue par une attaque d'apoplexie.

La place qu'il a tenue dans le Comtat au cours de la période la plus troublée de notre histoire méritait d'être relevée. En toute circonstance il affirma son loyalisme. Fidèle sujet du Pape, après la réunion du Comté Venaissin il se donna à la France sans la moindre arrière-pensée et on ne peut oublier qu'il la servit toujours avec le plus grand dévouement.

Pierre BOISSIN.

Digitized by Google

La Construction du Vieux Château de Villelaure

(1579-1587)

Villelaure est situé dans la vallée de la Durance, entre cette rivière au sud, et la montagne du Luberon au nord un peu en aval de Pertuis et en amont de Cadenet. La seigneurie en avait été apportée en dot en 1504, par Antoinette de la Terre à Jean de Forbin, son mari(1), en même temps que celle de Trescmines qui la touchait au nord et que celles de Janson et de la Roque d'Anthéron, dont elle était séparée par la Durance. Chacune de ses seigneuries avait, parait-il, son château (2); celui de Villelaure est mentionné notamment dans le contrat de mariage que nous venons de citer, dans l'acte d'habitation de 1511 (3) — jusqu'alors Villelaure était inhabité — et dans l'acte d'acquisition d'une maison à Pertuis, passé en 1553 à Villelaure par Antoinette de la Terre « dans la maison et fort de la dite dame audit lieu (4) »

Ce château-fort fut presque entièrement ruiné dès le début des guerres de religion, en même temps que ceux de Janson et de la Roque d'Anthéron, et Gaspard de Forbin s'établit alors dans la grande bastide de Villelaure, dite « la bastide Pouchade » (5), à quinze cents mètres environ à l'est du village. C'est là qu'il fait son testament le 6 avril

---

(1) Contrat de mariage du 15 Octobre 1504, notaire Antoine Malbequi, à Aix. (Bib. Nat., ms., fr. 31029, f° 46)

(2) Ibid.

(3) 8 janvier 1511, notaire André Bessière, d'Ansouis. — Arch. Forbin (aux Issarts), III, N° 322.

(4) 6 août 1553, notaire Jehan Solier, de Pertuis. — Id., III, 8.

(5) Conf. succession de Gaspard de Forbin. — Arch. Forbin, III, 15 et 52.

Digitized by Google

1563 (1) ; quoique gravement malade, il conserve toute son énergie : ayant voulu, après de nombreux legs pieux et charitables, d'autres legs aussi à sa femme et à ses enfants, « faire manifeste » de quelque argent qu'il avait, il se lève, va à son cabinet ouvre son coffre avec une clé « liée d'une courroie, l'ayant à son bras », y prend son argent, contenu dans un saquet, dans un mouchoir et dans un petit coffre d'acier blanc dont il porte aussi la clé au bras ; — il fait mettre le tout sur une longue table auprès de son lit, et se recouche après avoir fermé son coffre. — Le notaire et les témoins comptèrent cet argent, dont la valeur montait à 735 écus pistolets de quatre florins pièce, plus « un saquet de sols » que l'on estima sans compter deux cents florins. — Alors Gaspard se leva de nouveau, remit l'argent dans le coffre et termina la dictée de ses dernières volontés ; épuisé, il pria le notaire « ne le faire signer, causant sa maladie ». Il mourut le jour même (2).

Déjà la bastide Pouchade avait été agrandie ou réparée : c'est dans la salle neuve que teste Gaspard et l'on mentionne en 1576 le bâtiment vieux du château seigneurial (3) — ce qui en suppose un plus récent. Un inventaire (4), dressé à cette époque, mentionne l'entrée, voisine de la chapelle, la salle, la salle vieille qui sert de grenier, deux chambres «près des degrés » et une arrière-chambre, la chambre des serviteurs, un long galetas et une chambre à plain-pied, un cabinet, et une pièce « au plus haut de la maison» — plus cuisines, dépense, caves, étables, pigeonnier. — Telle quelle, cette bastide parut insuffisante au fils de Gaspard, auquel un long séjour à la Cour (5) avait peut-être donné des idées de grandeur ; il résolut donc de la transformer et d'en faire une demeure de grande allure.

Le 27 juillet 1579, les frères Roland, du lieu de Cucuron, promirent

---

(1) Notaire Barthélemy Bonnaud, de Pertuis. — Musée Calvet, Ms. 3435, f° 231 v° et suiv.

(2) « Compte abrégé » de Marguerite de Pontevès (veuve de Gaspard), f° 1. — Arch. Forbin, III, 15.

(3) Arrentement du 1er septembre 1576, notaire Claude Codoneau, de Pertuis — Ibid., III, 345. — Peut-être s'agit-il de l'ancien château-fort ?

(4) Arch. Forbin, III, 15.

(5) Cf. Arch. Forbin, III, 342.

Digitized by Google

à magnifique seigneur Melchion de Forbin, seigneur de Janson, Saint Etienne, Villelaure et baron de Trois Emines (1), de bâtir toutes les murailles et tours de tout le bâtiment qu'il voulait faire à son château, à savoir, 500 cannes(2) de muraille, avant la fin du mois de mai suivant, à raison de trente sous par canne ; l'épaisseur des murs devait être de quatre pans jusqu'à la première « instance », de trois pans jusqu'à la deuxième, de deux pans et demi jusqu'à la troisième, et de deux pans jusqu'aux tuiles. Les frères Roland devaient payer toute la tâche, sauf la vizette et le portail, ils ne seraient pas tenus de travailler aux lucarnes que le seigneur voudrait faire faire ; ils commenceraient leur travail le 15 Aout. — M. de Janson s'engageait de son côté à faire faire les fondements à ses propres coûts et dépens, à faire porter sur place la chaux, la pierre et le sable nécessaires, plus les bois pour les échafaudages, à verser d'avance en déduction du prix, 80 écus sol et à verser ensuite des acomptes de 80 écus sol, au fur et à mesure de l'avancement de la besogne, jusques à son parachèvement. Enfin, il donnerait aux frères Roland une chambre dans le château pour se loger (3).

Le premier versement de 80 écus sol fut fait exactement le 15 aout suivant (4), mais le 11 octobre 1582, les travaux n'étaient pas encore terminés: ce jour-là Melchion de Forbin verse aux frères Rolland trois cents écus d'or, « à bon compte du bâtiment et murailles » de son château de Villelaure, en exécution du prix-fait analysé ci-dessus (5), mais il leur fait ensuite sommation de continuer le travail. Remarquons en passant que les 380 écus versés représentaient 760 cannes de murailles et non plus 500.

M. de Janson avait quelques semaines plus tôt passé avec Jacques François, du lieu d'Ansouis, un prix-fait pour la plantation d'un grand

---

(1) C'était en réalité Villelaure qui avait titre de baronnie ; Trois-Emines était un petit fief en dépendant.

(2) Rappelons que une canne = 1^m9761, un pan = 0^m2470.

(3) Acte passé à Villelaure, dans la salle du château, le 27 juillet 1579, Claude Codonel, (ou Codoneau) not. à Pertuis. — Arch. dép. de Vaucluse, série E., notaires, fonds Barral, de Pertuis, t. 236, f° 276 et suiv.

(4) Id., ibid., f° 304-305

(5) Id., t. 239, f° 633.

Digitized by Google

jardin « depuis la leve (?) d'haut en haut jusques à la porte du château seigneurial, tout ainsi qu'[il] est contenu dans les murailles du côté allant à Cadenet ». Le jardinier s'engageait pendant la première année à « exptiregar » et « entaular » le dit jardin, et à en rendre les allées bien et duement « acomodades ». Dans les deux premières années, il devait remplir le jardin, les allées du pourtour et celles qui devaient y faire la « croisière », d'arbres fruitiers plantés de deux en deux cannes le long des allées, avec des rosiers dans chaque intervalle, et de six en six cannes à l'intérieur du jardin. Il en aurait ensuite la jouissance pendant quatre ans, pendant lesquels il fournirait chaque jour toute l'hortolaille nécessaire au château, et la provision de fruits pour la table du seigneur ; tout le surplus lui appartiendrait. A la Saint Michel de la quatrième année, toute l'hortolaille qui se trouverait dans le jardin serait prise par le seigneur après estime faite par deux jardiniers choisis par les parties. — M. de Forbin s'engageait à faire faire, à un coin du jardin « un couvert auquel... le jardinier demeurera », il lui baillera en outre à la Saint Michel prochaine 25 florins, une saumée et demie de blé anone et une demie-saumée de seigle, et autant à la Noël prochaine. (1),

Presqu'en même temps, Marguerite de Pontevès, mère de Melchion et dame douairière de Janson, passait un prix-fait avec plusieurs travailleurs de Cadenet pour l'exécution des vallats (fossés) de la fontaine dont elle voulait amener les eaux au château seigneurial de Villelaure; les fossés devaient commencer au dessus de la terre du prieur de Grambois et arriver au coin du pigeonnier joignant le plantier du château, aux lieux et suivant les dimensions indiquées par le fontainier, le tout, réduit à une canne de profondeur, une canne de largeur à l'entrée avec son talus, et une demie-canne au fond, à raison de 18 sols par canne.

Les entrepreneurs s'engageaient à tenir toujours vingt-quatre hommes à la besogne, qui devrait être terminée le 10 novembre suivant. Madame de Janson paierait « cent cannes toujours avant la main » et versait comptant vingt-quatre écus pistolets (2).

---

(1) 29 août 1582, Cl. Codoneau, not. à Pertuis. — Id. Ibid. f° 533.
(2) 19 septembre 1582, même notaire. — Id., ibid. f° 583.

Digitized by Google

Le 10 décembre suivant, Melchion passait lui-même un nouveau prix-fait pour le mur de clôture de son jardin ; il devait être de deux pans d'épaisseur, de douze pans de hauteur au dessus de terre et passer près de la lève et du chemin de Pertuis à Cadenet jusqu'au coin du château (1).

Sans doute les guerres de religion interrompirent encore le travail, car je n'ai retrouvé aucun prix-fait jusqu'au 18 décembre 1586 ; (2). Ce jour-là, Jean Amoreau et Nicolas Bérard, maçons de la Tour-d'Aigues, promettent à Melchion de Forbin de faire les corniches du corps de logis du côté de Villelaure et des deux tours qui y sont, sur le modèle de celles qui sont déjà commencées, à raison de deux florins la canne. Ils feront en outre les croisières (sic) nécessaires au vieux bâtiment du château, de la même forme que celles du bâtiment neuf, moyennant 19 florins la croisière. Ils se chargent en outre de faire quatorze lucarnes au dit corps de logis et aux tours et « si tant en fait besoin jusques à quinze ». chaque lucarne aura deux pieds droits de l'épaisseur de deux pans, et deux pans et demi de long, avec pilastre à deux faces, et la croisière neuf pans de haut et six de large. « Les dites lucarnes seront de l'ordre toscan, qui appert par le portrait qu'ils [les entrepreneurs] ont baillé au dit seigneur de Janson, et lesquelles lucarnes seront avec sabasse (3), pilastre, chapiteau, couverte, architrateau (4), frise, corniche, et frontistipe(5) carrés avec ses ordonnances et moulures à l'ordre toscan, pour le prix de sept écus sol huit sous pour chacune desdites lucarnes, et ne se paieront que le sollier (6) et couvert du dit bâtiment ne soit enfustat(7).» Les maçons devront en outre refaire deux croisières de la plus haute tour «allant vers la garenne »,(8) de la hauteur des croisières du logis neuf,

(1) 10 décembre 1582, même notaire. — Id., ibid., f° 784 v° (acte rendu en partie illisible par l'humidité).
(2) 18 décembre 1586, même notaire. — Id., t. 243, f° 1180 v° et suiv.
(3) Sic (soubassement ?)
(4) Sic, (architrave ?)
(5) Sic.
(6) Plancher.
(7) Avant que la charpente en bois de la toiture ne soit faite.
(8) Sans doute la grosse tour N. E.,

Digitized by Google

ils feront aux tours deux croisières au même prix, « s'il le faut faire », plus une croisière au même prix, à la « vizette » neuve. — Le seigneur devra fournir aux maçons toutes les pierres de taille qui seront nécessaires, de la dimension voulue, il leur donnera une chambre dans le château pour y demeurer pendant l'exécution de leur besogne et leur permettra de prendre en son absence quelque hortolaille au jardin ; il devra faire rompre les murailles du corps de logis vieux, là où il faudra faire les croisières, et « arrazar » où ce sera nécessaire pour les croisées et pour les corniches. Il paiera cinquante écus au début du travail et versera des acomptes de cinquante écus au fur et à mesure que la besogne avancera ; elle devra être finie avant la fin du mois de mai.

Le travail est dès lors sérieusement repris : le 2 janvier 1587, puis le 26 janvier (1) ,M. de Janson passe avec les fustiers Pons Bonaud, de Pertuis, Antoine Bruneirol et Blaise Guyon, d'Aix, deux prix-faits pour la couverture des deux ailes qu'il vient de construire y compris les deux tours qui en font les extrémités, « en la forme et construction semblable au couvert du palais de la ville d'Aix ou du couvert du château de la Tour d'Aigues » au choix du seigneur, et de la hauteur du couvert du château de la Tour d'Aigues. Les fustiers fourniront toutes les pièces de bois,—dont les dimensions sont soigneusement indiquées— en bois de sapin, bon et recevable,et le seigneur tous les « ferrements » nécessaires. — Le premier prix-fait, relatif à l'aile située du côté de Cadenet, stipule que le travail sera terminé avant la Saint Michel et que le prix sera de six cents écus d'or sol, savoir cent écus comptant, 200 écus avant la fin de février, date à laquelle M. de Janson déclarera son choix entre le palais d'Aix et le château de la Tour d'Aigues, cent écus quand tout le bois sera porté au château, cent écus quand le couvert sera à moitié fait, et les cent écus restant, quand la besogne sera faite et parfaite. — Le second prix-fait se rapporte au corps de logis « visant vers la ville de Pertuis», et les conventions sont les mêmes. Toutes les fournitures, les façons,les moulures les corniches seront semblables à celles de la salle de la Tour d'Aigues. Il est stipulé en

(1) Même fonds, t. 244, f° 11 et 128 v°.

Digitized by Google

outre que le «sollier» (1) le plus bas du couvert regardant vers Cadenet sera en «fustat, (2) en façon de sollier negat, et les autres solliers de ce quartier en fustat de même qualité que les fustats de la Tour d'Aigues, au quartier vers la terrasse. — Tout ce travail devra être terminé avant Noël. M. de Janson a déjà versé cent écus d'acompte, il en versera cinq cents en février, trois cents à la fin de mai, cinq cents quand le couvert du quartier regardant vers Villelaure et Cadenet sera terminé, deux cent soixante lorsque la moitié du couvert sera fait au quartier regardant vers Pertuis. (3)

Le même jour, les frères Jauffres et Jehan Boffier,de Lauris, s'engageaient à fournir tous les « queyrons » nécessaires, à raison de onze florins le cent (4) - Enfin le 13 mars suivant, par un dernier prix-fait, Charles Paris s'engageait à fournir tous les mallons nécessaires pour la couverture du château de Villelaure, bien « embarnissés » et prêts à mettre en œuvre, rendus au château de Janson près de la Durance, moyennant trente sous par canne carrade (5).

Le gros œuvre paraît ainsi terminé ou sur le point de l'être.Melchion de Forbin entreprit-il ensuite l'installation intérieure du château ? Nous l'ignorons. S'il l'a faite, il n'a pu en jouir longtemps. Quatre ans à peine après le dernier prix-fait, le duc de Savoie, allié des Ligueurs, envahit la Provence. Villelaure reçoit la visite de ses troupes, grains et fourrages sont enlevés, les bastides subissent de nombreux dégâts et le château n'est pas épargné : une grande brèche est ouverte au ravelin, une des portes d'entrée est brûlée, la grande porte est retrouvée «toute ouverte et débâtie (6)». Sans doute,Melchion fit-il réparer le dommage, et sa mère, en 1606,occupe encore une partie des chambres et des bâti-

---

(1) Plancher.

(2) En bois.

(3) Même fonds, t. 244. f° 11 et 128 v°.—Le 28 février, suivant cette convention, Melchion de Forbin délégua aux entrepreneurs 511 écus sur l'un de ses débiteurs, Joseph Gueiroard, de Berre. (Id., ibid., f° 287).

(4) Id. ibid., f° 134.

(5) Id. ibid., f° 369.

(6) Procès-verbal de visite et rapport des dégâts commis... 12 décembre 1590 et 8 Janvier 1591, Claude Codoneau, notaire à Pertuis. — Arch. Forbin, III, 349.

Digitized by Google

jardin « depuis la leve (?) d'haut en haut jusques à la porte du château seigneurial, tout ainsi qu'[il] est contenu dans les murailles du côté allant à Cadenet ». Le jardinier s'engageait pendant la première année à « exptiregar » et « entaular » le dit jardin, et à en rendre les allées bien et duement « acomodades ». Dans les deux premières années, il devait remplir le jardin, les allées du pourtour et celles qui devaient y faire la « croisière », d'arbres fruitiers plantés de deux en deux cannes le long des allées, avec des rosiers dans chaque intervalle, et de six en six cannes à l'intérieur du jardin. Il en aurait ensuite la jouissance pendant quatre ans, pendant lesquels il fournirait chaque jour toute l'hortolaille nécessaire au château, et la provision de fruits pour la table du seigneur ; tout le surplus lui appartiendrait. A la Saint Michel de la quatrième année, toute l'hortolaille qui se trouverait dans le jardin serait prise par le seigneur après estime faite par deux jardiniers choisis par les parties. — M. de Forbin s'engageait à faire faire, à un coin du jardin « un couvert auquel... le jardinier demeurera », il lui baillera en outre à la Saint Michel prochaine 25 florins, une saumée et demie de blé anone et une demie-saumée de seigle, et autant à la Noël prochaine. (1),

Presqu'en même temps, Marguerite de Pontevès, mère de Melchion et dame douairière de Janson, passait un prix-fait avec plusieurs travailleurs de Cadenet pour l'exécution des vallats (fossés) de la fontaine dont elle voulait amener les eaux au château seigneurial de Villelaure; les fossés devaient commencer au dessus de la terre du prieur de Grambois et arriver au coin du pigeonnier joignant le plantier du château, aux lieux et suivant les dimensions indiquées par le fontainier, le tout, réduit à une canne de profondeur, une canne de largeur à l'entrée avec son talus, et une demie-canne au fond, à raison de 18 sols par canne.

Les entrepreneurs s'engageaient à tenir toujours vingt-quatre hommes à la besogne, qui devrait être terminée le 10 novembre suivant. Madame de Janson paierait « cent cannes toujours avant la main » et versait comptant vingt-quatre écus pistolets (2).

(1) 29 août 1582, Cl. Codoneau, not. à Pertuis. — Id. Ibid. f° 533.
(2) 19 septembre 1582, même notaire. — Id., ibid. f° 583.

Digitized by Google

Le 10 décembre suivant, Melchion passait lui-même un nouveau prix-fait pour le mur de clôture de son jardin ; il devait être de deux pans d'épaisseur, de douze pans de hauteur au dessus de terre et passer près de la lève et du chemin de Pertuis à Cadenet jusqu'au coin du château (1).

Sans doute les guerres de religion interrompirent encore le travail, car je n'ai retrouvé aucun prix-fait jusqu'au 18 décembre 1586 ; (2). Ce jour-là, Jean Amoreau et Nicolas Bérard, maçons de la Tour-d'Aigues, promettent à Melchion de Forbin de faire les corniches du corps de logis du côté de Villelaure et des deux tours qui y sont, sur le modèle de celles qui sont déjà commencées, à raison de deux florins la canne. Ils feront en outre les croisières (sic) nécessaires au vieux bâtiment du château, de la même forme que celles du bâtiment neuf, moyennant 19 florins la croisière. Ils se chargent en outre de faire quatorze lucarnes au dit corps de logis et aux tours et « si tant en fait besoin jusques à quinze ». chaque lucarne aura deux pieds droits de l'épaisseur de deux pans, et deux pans et demi de long, avec pilastre à deux faces, et la croisière neuf pans de haut et six de large. « Les dites lucarnes seront de l'ordre toscan, qui appert par le portrait qu'ils [les entrepreneurs] ont baillé au dit seigneur de Janson, et lesquelles lucarnes seront avec sabasse (3), pilastre, chapiteau, couverte, architrateau (4), frise, corniche, et frontistipe (5) carrés avec ses ordonnances et moulures à l'ordre toscan, pour le prix de sept écus sol huit sous pour chacune desdites lucarnes, et ne se paieront que le sollier (6) et couvert du dit bâtiment ne soit enfustat (7).» Les maçons devront en outre refaire deux croisières de la plus haute tour «allant vers la garenne »,(8) de la hauteur des croisières du logis neuf,

(1) 10 décembre 1582, même notaire. — Id., ibid., f° 784 v° (acte rendu en partie illisible par l'humidité).
(2) 18 décembre 1586, même notaire. — Id., t. 243, f° 1180 v° et suiv.
(3) Sic (soubassement ?)
(4) Sic, (architrave ?)
(5) Sic.
(6) Plancher.
(7) Avant que la charpente en bois de la toiture ne soit faite.
(8) Sans doute la grosse tour N. E.,

Digitized by Google

ments, (1) mais le reste est abandonné à un fermier. Villelaure est maintenant délaissé. Au XVIII[e] siècle, la bastide du château est nommée avec plusieurs autres bastides que l'on arrente.(2) En 1770 quand le M[is] de Janson vient à Villelaure, il occupe dans la «bastide du village » une chambre,— qui n'est pas même carrelée. (3) En 1789, il fait à Villelaure un nouveau séjour, et des réparations sont faites au château lui-même,à ses fontaines,à ses terrasses, (4) - mais ne s'agit-il pas de cette même bastide du village, réparée et promue au rang de château neuf ? (5) Pour ma part, je serais disposé à le croire.

Il nous faut maintenant décrire sommairement ce qui reste du « Vieux Château » ; il se présente comme un vaste quadrilatère, dont les quatre angles sont occupés par des tours rondes ; au nord, l'ancien corps de logis de la bastide Pouchade, terminé à l'est par la grosse tour « allant vers la garenne », dont nous avons parlé ; il conserve encore une croisée et une demi-croisée, avec de jolis bandeaux moulurés. A l'est et à l'ouest, les deux ailes construites par les ordres de Melchion de Forbin, en exécution des prix-faits que nous venons d'analyser ; mais de l'aile ouest, regardant vers Villelaure et Cadenet, il ne subsiste plus guère que le mur extérieur jusqu'au niveau du deuxième étage ; celle de l'est, moins mal conservée, présente encore à l'extérieur deux étages de fenêtres sans caractère et murées pour la plupart ; du côté de la cour, elle est masquée par des hangars ; la tour ronde qui la flanquait au sud-est est réduite à l'état d'appentis.

Le quatrième côté, au sud, est le plus intéressant et c'est malheureusement celui dont nos documents ne parlent pas.Au milieu se trouve l'entrée principale du château ; elle comprend une grande porte cochère cintrée, flanquée de piliers d'ordre toscan et plus loin, légèrement en retrait, de deux autres piliers du même ordre. Entre ces piliers, de chaque côté, deux fausses baies cintrées superposées.

---

(1) Arrentement du 3 mai 1606, Raymond Olivier, notaire à Pertuis. — Id., III, 354.
(2) Déclaration des biens nobles du Mis de Janson. — Ibid, 365.
(3) Lettre au Mis de Janson, 25 Janvier 1771. — Bibl. Nat., Mss., Nouv. acq. fr., 21539 f° 392 v° ; conf. f° 426.
(4) Comptes de la terre de Villelaure... — Arch. Forbin, III, 370.
(5) Il appartient maintenant à M. Verdet-Kléber.

Digitized by Google

A l'étage, une grande fenêtre rectangulaire, flanquée de colonnes toscanes, et, légèrement en retrait, de piliers toscans séparés des colonnes par une fausse baie cintrée. Au-dessus, on devine encore un fronton triangulaire. Sous le porche, à droite en entrant, on voit une rangée d'élégantes petites colonnettes délicatement sculptées.

De chaque côté de ce portail, s'élevait un bâtiment à un seul étage au-dessus du rez-de-chaussée. A l'intérieur, sur la cour, chacun d'eux présentait deux grandes arcades, plus ou moins murées maintenant (1) Mais les piliers toscans dont elles sont accostées sont encore assez bien conservés ; les retombées des arcs sont sculptées. A l'étage, il existait, croyons-nous, cinq grandes fenêtres rectangulaires, celle du milieu au-dessus du porche ; des quatre autres, une seule, murée, reste visible. — A l'extérieur, ces bâtiments étaient percés, chacun, en bas d'un oculus, en haut d'une grande fenêtre rectangulaire, — sans doute une ancienne « croisière », comme les autres fenêtres dont nous avons parlé. — Entre ces bâtiments, qu'elles débordent légèrement, et les deux tours rondes qui terminent la façade, se trouvent les extrémités des deux ailes, percées d'une seule ouverture à chaque étage ; leur angle en saillie est fait de pierres en bossage, alternativement grandes et petites, d'une disposition tout-à-fait analogue à celles des pavillons de la Tour d'Aigues.

Dans l'ensemble, cette façade est visiblement inspirée de la Tour d'Aigues : cela n'a rien de surprenant, puisque Melchion de Forbin, nous l'avons vu, en avait copié d'autres dispositions, mais il est assez intéressant de noter l'influence de l'un des monuments sur l'autre, du magnifique palais sur le modeste manoir. Hélas ! le premier n'est plus qu'une ruine grandiose, et le second une ferme délabrée.

FORBIN.

---

(1) A l'intérieur, comme à l'extérieur, on a ménagé plusieurs portes pour des étables, remises, etc.

Digitized by Google

Digitized by Google

La jeunesse de Théodore Aubanel

Je voudrais vous raconter, durant quelques instants, l'enfance de Théodore Aubanel, devenu à l'âge mûr, le poète enfiévré que nous connaissons tous.

Mon mérite ne sera pas bien grand ; et, pour vous dévoiler ce que vous ignorez, je n'aurai qu'à feuilleter le journal que le jeune Aubanel écrivait dès sa douzième année, au cours des événements de sa vie.

Ce récit pourrait débuter comme un conte de Fées : « Si peau d'âne m'était conté, j'y prendrais un plaisir extrême. »

Il était donc, une fois, dans un vieux logis de la rue Saint-Marc, en Avignon, un brave homme et sa femme, tous deux un peu âgés, lui 45 ans, elle 42 ans, auxquels le bon Dieu fit présent d'un petit garçon qu'en reconnaissance ils nommèrent Théodore, et qui fut baptisé par son oncle, futur chanoine de la Métropole, dans l'église de Saint-Agricol, au mois de mars 1829.

Dans cette maison patriarcale de la rue Saint-Marc, au milieu du bruit des presses, (les Aubanel sont imprimeurs de père en fils depuis 1744), avec des ouvriers typographes de la vieille école, parmi de vieux serviteurs dévoués et souvent ronchonneurs, entre un papa et une maman plus très jeunes, l'existence de notre futur poète ne dût pas être folichonne. J'imagine donc l'enfance de Théodore un peu ombrée de mélancolie, presque grave et austère. Voyez d'ailleurs, par la pensée, cette ténébreuse rue Saint-Marc en 1829. La percée de la rue de la République n'existait pas et si la maison paternelle des Aubanel, ancien hôtel cardinalice, offrait l'aspect imposant d'un grand palais des siècles passés, les rues avoisinantes, le quartier, tout exhalait un air sévère dans ce coin du vieil Avignon.

Digitized by Google

Pourtant, Aubanel aimait, chérissait sa demeure ; ses premiers vers témoignent de cette affection. Vers français, bien entendu, car je dois vous avouer que Laurent Aubanel, père de Théodore, et sa femme ne parlaient que français entre eux.

Un imprimeur, honoré du titre héréditaire d'imprimeur de Sa Sainteté, se devait d'ignorer un patois considéré alors comme barbare.

Chose curieuse, seul le bon chanoine Aubanel, oncle paternel de Théodore, — et, à coup sûr, le plus savant de la famille puisqu'il était chanoine, — dédaignait se servir de la langue de Molière et de Racine, et s'obstinait à parler provençal ou latin et, parfois très vertement.

Mais, revenons aux vers français d'Aubanel que je vais vous lire, sans doute un des premiers essais de notre poète. C'est la pièce intitulée Zizi ; gardez-vous de croire que c'est là un nom de femme, une Zani d'avant la lettre, et qu'Aubanel s'enflammait déjà pour le beau sexe, à l'âge où l'on prépare d'ordinaire sa première communion.

Non, Zizi, est un nom d'animal, un chien qui, dans son âme de bête ne se doute pas qu'il va passer aujourd'hui à la postérité.

ZIZI

—:—

Sur mes genoux venez vite
Aujourd'hui je vous invite
A partager mon repas,
Mais, Zizi, n'aboyez pas !

Toujours blanche et délicate
Posez doucement la patte
Sur la table, dans les plats,
Et surtout n'aboyez pas !

Qu'aimez-vous? — Les côtelettes?
Le poisson? mais des arêtes
Ont étranglé bien des chats ;
Ah ! Zizi, n'aboyez pas !

Digitized by Google

Voilà des figues bien mûres,
Des biscuits, des confitures,
Des raisins blancs et muscats ;
Choisissez, n'aboyez pas !

Mais, je vous retiens à peine...
Vous mettez ma porcelaine
Et mes cristaux en éclats.
Arrêtez ! n'aboyez pas !

Et puis hélas ! ma main frappe ;
Si vous sautez sur la nappe
Marchez donc à petits pas.
Et certes ! n'aboyez pas !

Puisque votre humeur légère
Zizi, veut de toute manière
Prendre de joyeux ébats,
C'est bien, mais n'aboyez pas !

15 mai 1852.

Avant cet essai poétique pour célébrer un animal qui, paraît-il, est ce qu'il y a de meilleur dans l'homme, Aubanel a écrit un cahier de narrations qui nous promènent dans les rues d'Avignon, au palais des Papes, au rocher des Doms. A ce moment-là, notre futur poète n'a jamais quitté sa ville natale. Elle l'enchante, il la chérit, et, comme son cœur est tout vibrant aux beautés de notre incomparable cité, il la décrit poétiquement. Vous en jugerez par ce devoir d'un écolier âgé de huit ans. Je vous le lirai en respectant les fautes de français.

AVIGNON

—:—

J'étais sorti pour promener ; la nuit me surpris sur le Rocher de Notre Dame des Doms. Tout était calme autour de moi, appuyé sur la rampe de la plate forme, j'écoutais silencieusement le bruit du Rhône dont les eaux rapides passaient devant moi ; la lune était au

Digitized by Google

ciel, sa douce lumière jetait de pâles reflets sur l'île de la Barthelasse qui sommeillait tranquille au milieu des eaux du fleuve. L'air était frais et pur... Je ne saurais dire ce qui se passait alors en moi ; c'était comme une harmonie suave et triste qui affligeait mon âme et l'élevait vers Dieu, comme un doux murmure qui ferait pleurer mon pauvre cœur. Je descendis du Rocher tout ému. Lorsque je passais devant le Palais des Papes, convertit maintenant en caserne, des soldats entraient aux roulements des tambours et aux sons aigres du clairon. Je m'arrêtais un instant... la grille de fer se referma sur eux en frémissant, et longtemps après je croyais entendre encore le grincement du fer, le roulement des tambours que l'écho prolongeait sous ces voûtes, ou quelques notes aigües des clairons que m'apportait le vent.

***

Voilà, me direz-vous, un *petit bonhomme* qui promet. Comme il n'est pas tout de suite passé au provençal, il a sans doute commis d'autres vers français. Bien sûr, et voici une poésie de jeunesse où vous découvrirez en même temps qu'un certain galbe quant à la forme, un sens philosophique qui dénote chez cet enfant un esprit observateur.

LE CHIFFON ET LES LESSIVEUSES

—:—

Frappé d'un lourd battoir,
Mouillé dans le lavoir
Aux ondes savonneuses,
Un chiffon se montra mutin
Se dressa sur la planche et cria : Lessiveuses !
Moi, qui chaque matin
Caresse les plus beaux visages,
Pourquoi me frappez-vous, pourquoi me tordre ainsi,
— Pour te rendre plus blanc. — Merci,
De vos soins et de vos outrages.

Digitized by Google

Laissez-moi mon repos, laissez-moi ma laideur !
On ne l'écouta pas et quand l'onde et l'écume
Eurent fait disparaître et taches et noirceur
On l'étendit comme c'est la coutume
Eclatant de blancheur.

Et lorsque sur la corde et bercé par la bise
Le soleil vint sécher ses pleurs
Il eut vite oublié ses plaintes et ses douleurs
Pour ne songer qu'à sa sottise.

Sous le fouet des parents, sous les verges du maître
Ecoliers qui vous révoltez
Oh ! si on vous châtie comprenez
Qu'à tout mal il convient d'un remède peut-être.

***

Maintenant, nous allons quitter le logis de la rue Saint-Marc pour terminer, ou plutôt pour compléter nos études classiques.

A cette époque de sa vie, Aubanel sait lire, écrire et fort mal compter. Il n'a d'ailleurs jamais su calculer, et vous ne sauriez croire le nombre considérable d'opérations mathématiques très élémentaires qu'Aubanel imprimeur dut accomplir en comptant sur ses doigts.

Voici le récit de ce voyage à Aix pour aller se mettre sous la férule des Pères de la Retraite appelés populairement Frères gris, parfaits éducateurs dont la réputation de sévérité était si non méritée, du moins solidement établie.

Cette relation extrêmement curieuse est datée du 14 avril 1845. Aubanel avait à peine 16 ans :

Assurément, c'est une chose bien pénible que de quitter ses parents, sa maison, la ville qui vous a vu naître, ces lieux si chers où l'on a joué bien souvent, où l'on a pris ses ébats durant son enfance, pour aller à 15 ou 16 lieues de là étudier du grec et du latin et recevoir une éducation morale et religieuse. Aussi me souviendrai-je toute ma vie de ce fameux jour où mon père et ma mère m'apprirent que je devais les quitter. C'était pendant le dîner : à la nouvelle d'une prochaine

Digitized by Google

séparation d'avec ma famille, des pleurs coulèrent lentement sur mes joues, je sortis de table et je fus dans un appartement voisin, où m'étant jeté dans un fauteuil, je me laissai aller à toute ma douleur. Quitter mon père et ma mère qui m'aimaient tant ! de bons frères, une bonne sœur et d'autres personnes encore qui m'étaient bien chères, me paraissait impossible. Néanmoins, il fallut me consoler. Mon père vint me trouver en sortant de table, ma mère et mes frères en firent autant, et me prodiguèrent à l'envi, les paroles les plus propres à me calmer. Je compris enfin l'importance et la nécessité d'une telle détermination et pris mon parti en brave.

A deux mois de là, je faisais mes adieux à ma famille et quittais la maison paternelle. J'embrassais encore une fois, sur la porte, ma sœur et un de mes frères et j'en franchis le seuil... Un sentiment indicible passa dans mon âme : je n'étais plus chez moi. Je marchais triste et préoccupé dans le rue, me retournant toujours pour apercevoir encore ma maison, où je laissais ce que j'avais de plus cher au monde, mes parents.

J'arrivais enfin hors de la ville et j'attendis la diligence qui arriva peu après. Je m'étais assis au bord d'une petite rivière qui baigne les murs, écoutant, la tête penchée dans les mains, le murmure de l'eau coulant sur les cailloux. Au bruit du pas des chevaux, je me levais et m'approchant de mon père qui avait voulu m'accompagner, je le pressais dans mes bras et l'embrassais en silence : Papa ! lui dis-je, ce fut le seul mot que je pus prononcer tellement j'étais oppressé, mon cœur était bien gros. Maman monta en diligence, je la suivis et la portière se referma derrière moi. Je fis alors de la main un dernier signe d'adieu ; les chevaux partirent au galop et la voiture roulait avec vitesse sur la grande route.

Je fus plus de dix minutes sans savoir précisément où j'étais, et s'il était bien vrai que je m'éloignais de la maison. Je me serrais contre maman et ne dis mot. Maman rompit enfin le silence et nous nous entretînmes de choses et d'autres. Quelques minutes après, j'étais plus calme.

Le jour baissait sensiblement, les dernières et mourantes lueurs

Digitized by Google

du soleil couchant jetaient sur les vieilles tours du palais des Papes une teinte d'un rose tendre, et glissant derrière leurs créneaux doraient le sommet de quelques tourelles encore debout. L'aspect de ces vieux murs me fit tressaillir. Le soir répandait son ombre sur les campagnes, le vieux château que je distinguais vaguement encore s'effaça de l'horizon et disparut dans la nuit. Je retombai dans ma rêverie.

***

Après plusieurs heures de marche, les chevaux s'arrêtèrent aux portes de Tarascon ; l'horloge de Sainte-Marthe sonnait huit heures. En descendant de voiture, nous fûmes avec maman chez mon oncle où nous passâmes la nuit. Nous partîmes le lendemain de bonne heure. Le temps était froid et humide, d'épais brouillards étaient répandus dans l'air et couvraient les champs d'un voile grisâtre de blanches vapeurs. Les premiers rayons du soleil les dissipèrent, et dans chaque goutte de rosée suspendue aux feuilles naissantes des arbres se voyaient les mille feux de l'aurore. L'air était frais et délicieux à respirer, la nature semblait sortir d'un profond sommeil, le soleil répandait sa bienfaisante chaleur sur toute la terre et réchauffait de ses rayons l'herbe des prés couverts de l'humide rosée ; notre voiture roulait avec une vitesse incroyable, lorsque tout à coup, le pas des chevaux se ralentit. Je me mis à la portière et aperçus un troupeau de brebis tout près de notre voiture ; quelques-unes poussaient des bêlements plaintifs, je remarquais qu'elles étaient blessées et boitaient en marchant. Un moment après le conducteur fit claquer son fouet et les chevaux partirent au galop. Nous ne nous arrêtâmes qu'à Orgon où nous fîmes un repas détestable qu'on ne nous donna pas le temps de terminer. Une demi-heure s'était à peine écoulée, lorsqu'on appela les voyageurs ; nous montâmes en voiture, et la diligence se remit en mouvement.

A Lambesc, le ciel se couvrit de nuages noirs. Le vent se leva, de grosses gouttes de pluie tombèrent. Je m'empressais de fermer les portières et bientôt après tombait une pluie très forte qui, chassée par le vent, vint fouetter les vitres de la voiture. C'était un véritable

Digitized by Google

orage. Le temps était bien sombre et parfois un éclair rapide comme la pensée sillonnait la nue. Plusieurs vents contraires soufflaient en même temps et passant dans les rameaux des saules et des peupliers qui bordaient la route, poussaient un long gémissement. Les arbres craquaient sur leurs troncs et tombaient avec fracas. Cette bourrasque dura peu. Quelques rayons de soleil glissant à travers les nuages, chargés de pluie, poussés par le vent, semblaient lutter et se débattre. C'était magnifique : les nuages chassés violemment couraient avec rapidité sur le ciel : tantôt, voilant le soleil et projetant sur la terre l'ombre de leur masse ; tantôt lui laissant répandre des flots de lumière, puis enfin, courant un moment sur l'horizon, replongeant et disparaissant dans l'espace.

Cette averse avait rendu les chemins fort mauvais, aussi fut-on obligé de mettre six chevaux à notre voiture. Nous arrivâmes enfin à Aix à six heures et prîmes un logement sur le cours Sextius, non loin de l'établissement, où j'entrais trois jours après et où je fais mes études, heureux de mon bonheur et de celui de mes condisciples, jouissant d'un contentement inexprimable : chéri de tous mes maîtres que j'aime tendrement, que j'honore et que je respecte par un bien juste retour. Sous la douce influence de la religion, sous la paternelle sollicitude de mes supérieurs, j'étais, je suis le plus heureux des écoliers.

Et le soir, dans ma petite chambre, alors que tout est calme et paisible, et que je respire délicieusement l'air pur et si frais de la nuit, je pense aux miens, à ma famille, et je me laisse aller à une douce rêverie. J'ai sous les yeux toute la petite ville d'Aix avec ses toits aigus, son éclairage au gaz, ses clochers élancés, les arbres de ses promenades et quand j'aperçois les collines qui l'entourent, je crois voir les coteaux si bien boisés et si pittoresques des environs d'Avignon. Puis, quand dans la campagne, le timide renard pousse des glapissements plaintifs et que le son triste et mélancolique de la cloche des Capucines vient se mêler aux accents plus graves du beffroi qui sonne neuf heures, ou aux cloches argentines de Saint-Sauveur, mon âme s'élève vers Dieu, mon esprit plane en quelque sorte dans l'espace, et dans mon cœur s'exhale une prière fervente d'amour et de recon-

Digitized by Google

naissance pour ses bienfaits ; alors, il me semble que je deviens meilleur, et je promets à Dieu de l'aimer et de le servir toute ma vie.

14 avril 1845.

En y regardant de près, Aubanel tient tout entier dans ces quelques pages : sentiments filiaux ; amitié et respect envers ses maîtres, enchantement devant les spectacles de la nature. En un mot, amour passionné pour tout ce qui est beau. « Luse tout ço qu'es bèu, tout ço qu'es laid s'escounde ! » Le poète de la beauté et de l'amour apparaît.

Plus tard, quand Aubanel sera devenu homme, à 20 ans, lorsque Zani aura meurtri son cœur, quelle flamme et quel débordement de passion ! On appellera Aubanel un Vésuve de roses ; on dira de lui qu'il était à la fois païen et pontifical ; Jean-Louis Vaudoyer le compare à une rose effeuillée aux bords d'un bénitier. Aucun poète n'offre un tempérament plus explosif ; il possède la passion qui nous manque à tous, s'écriera Mistral. Tout cela est fort exact.

La *Grenade entrouverte*, jadis étiquetée livre obscène par un cénacle de gens à l'esprit borné, incapables de discerner le bien du mal, — cette *Miougrano* n'est qu'un lointain prélude à la violence de sentiments qui éclateront dans la *Vénus d'Arles* et les *Filles d'Avignon*.

A propos de la *Miougrano*, voulez-vous, par curiosité, connaître le jugement de Victor Hugo. Il écrivit à mon père le 12 juillet 1860 :

Hautevillehouse

Votre poésie, Monsieur, a un charme pénétrant. Elle est faite comme la fleur pour la lumière et la rosée. On s'en approche et on la respire avec bonheur. Elle sent bon pour l'âme. Je vous remercie de m'avoir envoyé votre touchant et gracieux livre.

Soyez heureux, vous, les poètes de la patrie ; les poètes de l'exil ont d'autres devoirs. Ils ont aussi les voix de la patrie, mais les voix sévères. Je réponds à votre envoi charmant par un envoi austère. Recevez-le comme je vous l'offre, cordialement.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

VICTOR HUGO.

Digitized by Google

Je crois fort que Victor Hugo n'a jamais lu ou compris cette « *miougrano entreduberto* », « cette poésie que l'on respire avec bonheur et qui sent bon pour l'âme ». Non, il y a autre chose que cette parfumerie dans les vers d'Aubanel.

Malgré moi, je pense à cette lettre de félicitations d'Hugo au poète Charles Bataille, ami de mon père, et mort prématurément en 1868 : « M. vous vous appelez Bataille, vous devriez vous appeler victoire. » Et Bataille répliqua : « Très flatté, maître, Victoire... c'est le nom de ma cuisinière ».

Il est étonnant tout de même que ce petit Théodore de la rue Saint-Marc, que ce vertueux écolier des Frères gris soit devenu, dans ses Fiho d'Avignoun et dans ses drames, le poète de toutes les splendeurs et de toutes les audaces. Quand vous lirez « Le Pâtre », drame encore sous le boisseau mais dont la parution est prochaine, comme disent les éditeurs de nos jours dans leur mauvais français, vous frémirez, épouvantés en face de tant de brutalité et de hardiesse. Cependant c'est la réalité même de la vie que cette brutalité (aquèu brutige) de Cabral.

Cabral, c'est le nom de ce pâtre perdu dans les montagnes du Luberon. Et *lou Pastre* est un drame étrange qui a pour cadre ces hautes solitudes alpestres où des troupeaux nombreux paissent en paix loin de toute autre figure humaine que celle du berger qui les garde. Il met en opposition, d'une part, un pâtre sauvage, ignorant de toutes les lois des sociétés, livré par la nature à l'impulsion de ses instincts qui ne connaissent aucun frein ; et, d'autre part, un type virginal de jeune fille qui se donne la mort pour sauver sa pureté. C'est une sorte d'idylle sauvage, touchante et furieuse, telle qu'à ma connaissance il n'a jamais été rien d'ébauché de semblable.

Ne serait-ce que pour accuser ce contraste entre la candeur des premiers vers d'Aubanel, — ce petit Théodore, timide écolier, plus tard ce prude et naïf amoureux de Zani, — que je vais vous lire, si vous le voulez, une scène de ce *Pastre*.

Cabral entrevoit au loin des jeunes filles qui se baignent. Ebloui, il s'approche d'elles et les jeunes filles fuient. Laissons parler Cabral.

Digitized by Google

LE PATRE

—:—

ACTE 1er (fin de la scène V)

Quand j'arrivai au lac, je vis, entre les chênes, à demi-vêtue, les cheveux au vent, une femme courir ; il y en avait comme elle quatre ou cinq, échevelées et toutes belles ainsi. Je les entendis fuir en éclatant de rire. La vision m'est restée comme un martyre !

Ce qu'est la femme, moi, pauvre innocent ! Est-ce que je le savais !... Oh la femme ! la femme !... Je ne connaissais que la femme du maître, à la taille tordue, avec ses bras nerveux, pareils à des sarments, avec ses jambes maigres et ses vilains cheveux gris. Madame Guérande pour tout dire. Mais je n'ai vu la femme qu'une fois, celle-là ! Oh, comme elle est belle ! Je ne l'ai plus revue. Il y a bien la Peronnelle, la brune Peronnelle, au mas. Tiens, elle me fait envie rien que d'y songer !...

Quelle grâce quand elle balaie la maison, lave les assiettes, ou bien qu'elle traît les brebis dans l'étable, quand vient l'hiver... Ma foi, devant mes yeux elle passe comme si je la voyais, avec ses grosses jupes de barracan terreux, en haillons, avec ses sabots...

Elle est jeunette, la fille, que c'est drôle !... Il y a trois mois que je campe ici, dans les touffes de marrube et de lavande, et je ne me suis jamais souvenu d'elle comme maintenant. Oh ! non !... coquin de gueux ! Ses cheveux noirs, dont elle fait deux grosses torsades, sortant ébouriffées à poignées de sa coiffe ; son sein rebondi, repousse le fichu, un mauvais mouchoir qu'elle jette sur son cou nu. Et jamais je n'avais encore fait cas de ces choses ?

Sans cesse en face de mon troupeau, moi l'homme des boucs et des béliers, je connais mon métier sur le bout du doigt : enlever le fumier, mettre le battant à une sonnaille, décrotter les chèvres, je ne me mettais pas en peine d'autre chose. Le bélier et le bouc je n'y voyais pas plus loin.

Maintenant, oh mais, je comprends, feu de Dieu !... Aussi, comment deviner sous ces horribles vêtements ce corps triomphant et blanc

Digitized by Google

qui me poursuit en rêve, qui me tourmente et m'ensorcelle ; je saurai de la beauté, le sauvage mystère qui m'étreint et me fait braire comme un mulet.

(*Il marche agité, il va vers l'arbre et se penche à travers le feuillage*).

Voici d'où je l'ai vue, à cette heure, là-bas, droite et blanche entre les herbes, elle caressait ses beaux cheveux blonds. Où est-elle allée ?... Comment se fait-il que les femmes ne soient plus revenues dans les bois !... Quelle chaleur ! Il pleut de la braise, c'est midi. La fontaine est fraîche pour se baigner ; chaque jour je conduis ici mon troupeau, chaque jour, fou de rage je m'en retourne. O rocher des femmes ! ô frais ombrages des femmes !... Elle s'enfuit quand j'arrive, n'est-ce pas ?... Si je viens et qu'elle veuille fuir dans votre eau profonde, ô lac, ô source bleue, prenez-la, noyez-la toute vive et qu'il me reste au moins son blanc cadavre !

***

Je vous conterai une autre fois l'histoire complète du Pâtre ; je vous apprendrai les vicissitudes diverses subies par le manuscrit de ce drame. Tout est à livrer au plein jour de cette œuvre, de ce Pâtre qui recèle un autre drame plus poignant encore : celui de la vie du poète et qui a rejailli jusques sur ses descendants. Ah ! combien je souhaiterais faire souffrir à mon lecteur, à mes auditeurs ce tranchant de la passion d'Aubanel quand son cœur eut souffert et parlé.

La violence et l'amertume de Shakespeare, a-t-on dit souvent du théâtre d'Aubanel. Oui, à cela près qu'Aubanel est provençal jusqu'à la moëlle, et qu'il est grec aussi, lumineux et beau comme un poète de l'Antiquité. Rappelez-vous la Préface des « Filles d'Avignon » :

« Un capitàni gré que pourtavo curasso,
« Do tèms de Barbo-rousso, es esta moun aujòu...
.....
« D'aqui vèn que, per fes, de sang moun vers es rouge :
Tire d'èu moun amour di femo e dóu soulèu. »

Pareils aux grecs auxquels revient l'incomparable gloire d'avoir

Digitized by Google

réuni dans une harmonie supérieure la réflexion ordonnée et l'inspiration enthousiaste sans sacrifier en rien l'une à l'autre, Aubanel poursuit l'exécution de son œuvre. Et si un seul mot suffit à résumer cet art grec tout entier : la Beauté, on peut sans crainte l'appliquer au génie poétique d'Aubanel (Oh ! sènso la bèuta de-que sarié lou mounde) au génie d'un Aubanel dont l'ardente poésie élève l'âme sur les hauteurs sereines d'une beauté divine qu'il a entrevue en rêve et qu'hélas ! nous ne connaîtrons jamais ici-bas.

Jean THÉODORE-AUBANEL.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Palais des Papes

Schéma pour l'étude de la distribution d'eau autour de la Cour du Cloître et dans les jardins en 1352

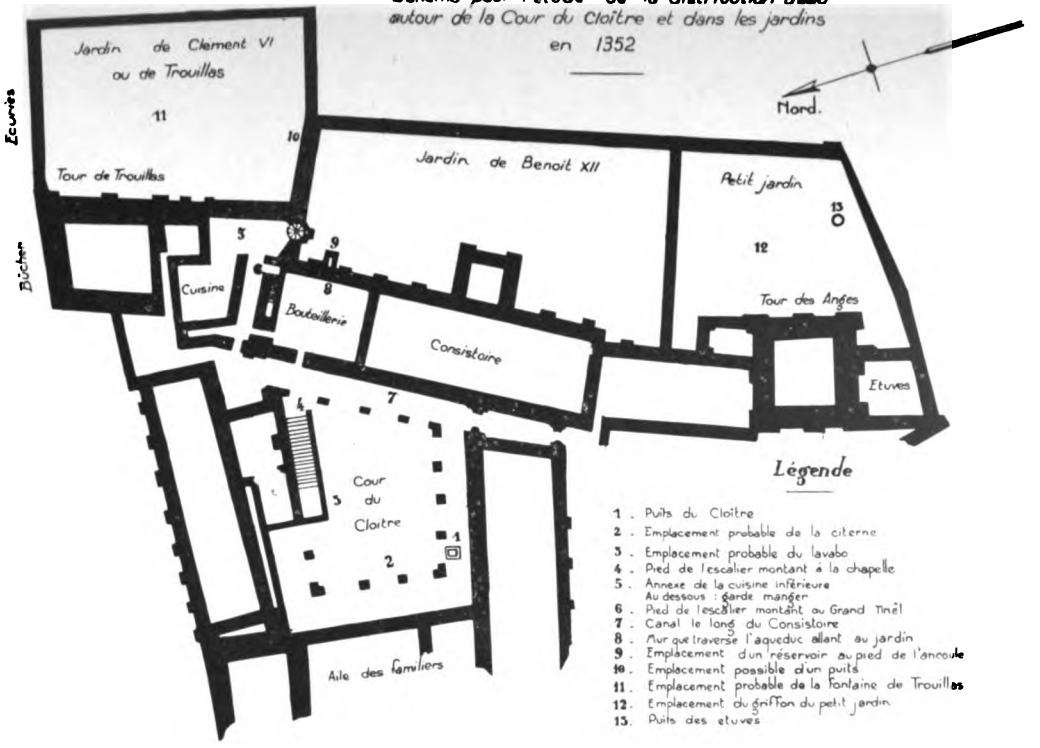

Légende

1. Puits du Cloître
2. Emplacement probable de la citerne
3. Emplacement probable du lavabo
4. Pied de l'escalier montant à la chapelle
5. Annexe de la cuisine inférieure
   Au dessous : garde manger
6. Pied de l'escalier montant au Grand Tinel
7. Canal le long du Consistoire
8. Mur que traverse l'aqueduc allant au jardin
9. Emplacement d'un réservoir au pied de l'ancoule
10. Emplacement possible d'un puits
11. Emplacement probable de la fontaine de Trouillas
12. Emplacement du griffon du petit jardin
13. Puits des etuves

Digitized by Google

Au Palais des Papes

Canalisations de pierre et travaux de plomberie en 1352

J'a dû, incidemment, traiter des égouts du palais. C'est un fait connu que dès le début du règne de Clément VI un grand collecteur, partant de Trouillas, amenait à la Sorgue et par son intermédiaire déversait au Rhône les eaux usées de la cuisine, les immondices des communs, les eaux pluviales.

Des conduits de moindre section convergeaient vers cette cloaque : une « gorgue » notamment, dont il est mention déjà sous Benoît XII, laquelle servait à l'écoulement des eaux de la cour du cloître.

L'on substitue, en 1345, à cet ancien conduit, sans doute insuffisant, un large canal de pierre. Parti du pied du grand escalier du cloître, il chemine sous la bouteillerie, s'abouche avec un énorme pilier creux qui le continue jusqu'au niveau du jardin et va retrouver le dit grand aqueduc hors de la première enceinte.

Il n'est pas question de revenir sur ces résultats désormais acquis. Actuellement, nous avons à nous occuper de travaux qui datent des deux dernières années du pontificat. Ils concernent l'adduction d'eau pure, d'eau potable, à la cuisine commune et ses dépendances et, en

Digitized by Google

second lieu, la distribution d'eau dans les jardins, en vue de l'arrosage.

Notre étude comprendra donc deux parties (°).

PREMIÈRE PARTIE

Du Puits du Cloître à la cuisine commune de Benoît XII

Vers l'angle Sud-Ouest de la cour intérieure du cloître et sous le portique Sud se dissimule le puits « *puteus palacii* ».

Ce puits, évidemment, faisait partie du palais épiscopal. Il est certain qu'il a toujours fourni de l'eau en abondance, même en été. Nous n'en connaissons pas d'autre : on ne pouvait faire mieux ni autrement que d'y puiser pour alimenter les réservoirs que l'on établit dans la cuisine en 1352.

La roche est d'abord taillée pour faire la place des conduits de pierre qui devront loger les tuyaux (1). — Des mineurs, au nombre de deux, ont été employés à cette besogne, 40 jours chacun. La masse des débris provient en partie du creusement simultané d'une citerne que l'on nous dit toucher le puits (2). Pour charger et porter au Rhône ces décombres (3), il ne faut pas moins de 21 journées de tombereaux et de 102 journées de manœuvres.

La citerne, comme ses congénères, est-elle un bassin, dont la destination est de recevoir l'eau des toitures, les jours de pluie? Devons-

(°) Nos références sont empruntées pour la plupart à l'ouvrage de Schafer: *Die ausgaben der Apostolischen Kammer, in Vatikanische quellen*, etc... Ces textes ont été revus et complétés par nous aux Archives Vaticanes. — Quelques mentions sont tirées des extraits publiés par Robert A. Michel, dans Annales d'Avignon et du Comtat, ou des feuilles manuscrites de Fernand Benoit (Grégoire XI) déposées au Palais des Papes.

(1) Schäfer. — 1er février 1353 : « in cavando rupem dicti conductus a puteo palatii usque ad coquinam... »

(2) Id. ibid. : « Ac cavando rupem fundamenti cisterne contigue dicto puteo ».

(3) Id ibid : « quadrigarum que portabant brazillum remotum per 2 fragelerios... »

Digitized by Google

nous croi e qu'elle sert plus particulièrement et même exclusivement à l'arro age? Deux questions que nous laisserons à chacun le soin de résoudre.

Martin de Troyes obtient l'ent eprise de la maçonnerie. La citerne coûte au trésor 8.250 francs de notre monnaie d'avant-guerre. Les surfaces du mur sont notées (4), environ 142 m. c. : ce qui nous permettrait de calculer le cube du réservoir ou sa capacité. Malheureusement, il nous est impossible de savoir si le fond ou pavement de la citerne es ou non compris dans le métré de maçonnerie qui nous est fourni.

Dé ail qui ne manque pas d'intérêt, les parois et le fond de la citerne ont é é recouverts d'un enduit de bitume, évidemment dans le but de les rendre étanches (5).

La posi ion de la citerne — dont il faut espérer qu'on retrouvera des vestiges — peut être inférée de quelques textes. Nous la plaçons à l'*occident de la cour.*

Il est spécifié qu'elle touche le puits. Un autre article marque sa présence du côté de la chambre de Guy de Puydeval (que nous savons parent du pape) (6). Or, il n'y a de pièce habitables, au rez-de-chaussée, que les 3 chambres carrelées de l'aile des familiers, donc au couchant.

Les canalisations de pierre — dont s'est chargé le nommé Damgin, lapicide — se développent sur une longueur de 116 mètres.

Entre le puits et la cuisine la distance est bien moindre. Il faut supposer que le conduit ne suit pas la ligne droite, et d'ailleurs il va plus loin, car il doit desservir, outre la cuisine commune, les dépendances de cette cuisine, à savoir : la bouteillerie, la paneterie et le garde-manger (7), lequel comprend, à mon avis, les deux étages inférieurs

(4) Id. ibid. : « pro 35 cannis 4 $\frac{1}{2}$ palmis quadratis per ipsum factis in supradicta cisterna cum crota. »

(5) Id. ibid. : « pavimentando et cementando de bitumine ».

(6) Id. ibid. : « bugeto super cisternam dicti putei a parte camere quam tenebat Guido de Podiovalle ».

(7) Id. ibid. : « usque ad coquinam et buticulariam, panetariam et gardamengeriam ».

Digitized by Google

de la Tour des cuisines de Clément VI. Ajoutons qu'il est permis de supposer qu'il existe deux canalisations distinctes, indépendantes, suivant un trajet différent. Nous verrons pourquoi tout à l'heure.

Le maçon Martin, qui dans son lot a les murs de la citerne, travaille également à réparer le puits, dont il refait la margelle (8). Il dresse un pilier qui supportera la *couverture* du puits, tandis qu'un autre maçon fait les trous pour recevoir la poutre et les chevrons de cette couverture. Si nous continuons le dépouillement du registre, notre attention est aussitôt attirée sur le « lavatorium » de la cour du cloître que le conduit d'eau rencontre sur son passage et qui est mentionné en tête de l'énumération, avant la cuisine, et donc avant la bouteillerie, la paneterie et le garde-manger.

Ce lavatorium, est-ce un lavoir? Est-ce plutôt un lavabo?

J'opte pour ce dernier. D'abord parce que je me figure difficilement des lavandières procédant à la lessive sous les regards narquois de la population à peu près exclusivement masculine du palais.

Le « lavatorium » est couvert. On dit : le lavabo de la cour « lavatorium platee »; c'est qu'il occupe le milieu de la cour ou tout au moins qu'il fait saillie sur l'alignement des piliers du cloître ou du mur du grand escalier.

Si le « lavatorium » est adossé à l'un des gros piliers qui supportent les grands arcs des portiques, l'on s'explique à la rigueur que le fustier intervienne à peu près seul dans la confection de l'édicule. Il n'est guère question que de sa couverture : « fusterio qui fecit portam cisterne et *coperturam lavatorii.* » (8bis).

Le « lavatorium » s'alimente d'eau pure, d'où nous sommes inclinés à croire que c'est vraiment une fontaine destinée aux ablutions. Son réservoir en étain est semblable à celui de la cuisine et à celui de la bouteillerie. Je tiens à faire observer que l'eau tombe de ce réservoir dans une pile ou récipient inférieur : « pro fac endo pilam subtus lavatorium platee palatii » (9).

(8) Id. ibid. : « rovillum boque putei ».
(8 bis) Id. ibid.
(9) La pile et le réservoir sont distincts et superposés.

Digitized by Google

Arrêtons nos regards un instant sur ces auges en maçonnerie. Les unes sont bâties : la pile de la cuisine commune, par exemple, qui est grande. Elle a coûté 22 flor. et demi.

Les plus petites sont taillées dans un seul bloc de pierre, généralement de la carrière d'Orgon. De deux piles contiguës au puits l'on dit : « pilas sur vagidoyras ferratorum » pour marquer qu'on y vide les sèaux.

Revenons à la canalisation.

Nous supposons qu'elle est double, l'une des branches prenant la direction du jardin et devant servir à l'arrosage, l'autre fournissant d'eau pure le « lavatorium » de la cour, a cuisine inférieure, la bouteillerie, la paneterie, le garde-manger.

Logée dans des conduits de pierre, il est remarquable que la tuyauterie est tantôt d'étain (10) et tantôt de plomb (11). C'est Antoine le plombier qui en a la fourniture ; il s'est chargé de la pose. Les tuyaux d'étain qui relient le puits à la cuisine et ses dépendances et servent à l'eau pure — à l'eau d'alimentation — ont une longueur de 87 cannes et deux palmes, soit environ 175 m. Les canons de plomb (canones de plumbo) mesurent un peu moins de 80 mètres, entre le puits du cloître et le fond de la bouteillerie (12).

***

Quelques points secondaires seraient à élucider. Et d'abord comment l'eau est-elle montée du fond du puits à la surface? Au moyen, nous dit-on, d'une « rota ».

Nous connaissons bien imparfaitement ce mécanisme, plus simple assurément que les treuils qui, portant le même nom, servent à hisser les pierres au sommet des tours en construction. La roue qui monte le bois du bûcher comporte des engrenages dont que'ques-uns sont de cuivre ou de bronze.

Ici, il n'est mention que d'un arbre de couche, en bois dur (13) et

(10) Schaf. ibidem : « canonum de stanno... a puteo usque ad coquinam, panetariam, buticulariam et gardamengarium ».
(11) Id. ibid. : « canonum de plumbo pro conductu aque viridarii ».
(12) Id. ibid. : « a puteo palacii usque ad exitum muri buticularie ».
(13) Id. ibid. : « pro ligno rotondo de torno rote putei ».

Digitized by Google

de coussinets de métal (14) qui reçoivent vraisemblablement de tourrillons de fer et probablement aussi une ou deux manivelles pour ces dernières nous ne pouvons rien affirmer (15). Des cordes des seaux de fer ou de bois cerclé de fer sont des accessoires nécessaires et d'ailleurs tous expressément mentionnés sinon dans cet article, du moins au cours des comptes (16).

Nous aurions intérêt à savoir si la poutrelle de noyer que l'on a placée plus ou moins haut, au-dessus de la margelle, « una poste de nuce posita supra rovillum (putei) », ne tient pas suspendue une *polia*. Car il est question d'une poulie pour l'un des puits du palais, sinon pour le puits du cloître (17). Il serait légitime de conclure par analogie...

Seconde question.

Comment se remplissent les réservoirs? Le sol de la cuisine inférieure, de la bouteillerie, de la paneterie, du garde-manger est à un niveau sensiblement plus bas que le sol de la cour. Pour la cuisine particulièrement, la différence est de plus de 1 m. 50. La pente est suffisante, du puits du cloître à la pile de la cuisine, si toutefois la pile est posée au ras du sol.

Il n'en va plus de même pour les récipients d'étain (18).

Nous apprenons qu'ils sont *ornementés*. Voici qu'on a payé au marchand une table de bois de noyer pour faire l'empreinte « pro faciendo imprentam » des images de leurs parois. Nous savons même le nom du sculpteur : Barthélémy Calvaire ou Cavelier. Figures d'un fin travail, suivant toute vraisemblance, il faut bien que ces images soient placées à hauteur de l'œil.

D'autre part les griffons « griffones », dont on marque que les récipients sont munis, qu'est-ce, sinon des robinets, (en provençal : grifo

(14) Id. ibid. : « pro securando coissinetos de metallo rote putei ».

(15) Il est fort possible que le tour soit actionné par un ou plusieurs roues (rodetis).

(16) Id. ibid. : « in puteis palacii et viridarii... pro ferratis, cordis, ferraxis ».

(17) On dit : *polhilia* ou *talhola*.

(18) Schaf. ibid. : « capsas de stanno cum imaginibus ».

Digitized by Google

foun), fixés aux tuyaux d'écoulement? (19) Nous devons croire que ces robinets sont à hauteur de la main.

Enfin, preuve directe, il est fait mention des massifs de maçonnerie sur lesquels les dits réservoirs sont assis. Voici un texte significatif : « A Martin de Troyes lapicide, pour avoir fait les *sièges* des récipients d'étain (20) de la bouteillerie, de la paneterie, du garde-manger ».

Les réservoirs d'étain dans la cuisine et ses dépendances sont notablement au-dessus du sol. Le niveau est plus haut encore de celui du « lavabo » de la cour. Nécessairement une sorte de château d'eau — si le mot n'est pas trop prétentieux — domine le tout. Sa place naturelle se trouve à proximité du puits. L'existence d'un réservoir élevé au-dessus du puits du cloître, est réclamée par la logique. Mais rien ne la prouve absolument. Les quelques textes que j'ai sous la main sont de sens douteux. Il faut les solliciter un peu pour qu'ils parlent en faveur de notre hypothèse.

Que signifie le mot « pilare » que nous rencontrons, l'on peut dire : à chaque pas, en cet endroit des comptes? Aurait-il une double acception? Tout est là.

Comme le mot « pila », pile, représente tantôt une colonne et tantôt un récipient de pierre, le mot *pilare*, qui se traduit généralement par le mot pilier, ne veut-il pas dire à l'occasion : un bassin et même d'assez vastes dimensions?

Nous trouvons dans les comptes ceci : « pro portatura sex pilar de palacio ad viridarium, factorum de quarteriis de Organo, ad recipiendum aquam in diversis locis » (20 bis).

Six blocs de pierre d'Orgon, appelés « pilars », ont été transportés dans le jardin ; ils sont destinés à recevoir et à tenir de l'eau. Le « pilar » serait une pile, peut-être une grande pile, en tout cas un récipient ou réservoir.

(19) Nous trouvons dans les Intr. et Ex. fol. 93 v° : « pro ponendis VII grifonibus et solidando in dictis capsis (buticularie, panaterie, coquine, etc...) et in viridario », à la date du 1er Février 1353.

(20) Schaf. ibid. : « Sedes pilarium stagni buticularie, panatarie et gardamengerie ».

(20 bis) Int. et Ex. 265, fol. 94.

Digitized by Google

Je crois en trouver la preuve dans un article déjà cité : « pour avoir fait les socles ou sièges des réservoirs d'étain, *sedes pilarium stagni* dans la bouteillerie et la paneterie ».

Peut-être nous sera-t-il possible maintenant d'expliquer avec quelque vraisemblance un texte obscur qui regarde plus directement notre sujet : « Pour avoir construit deux piliers sous le *pilar* du puits pilar ayant dans la seconde moitié de la phrase le sens de réservoir (21).

Si nous avons bien interprété le dernier texte, un bassin, peut-être de pierre, plus vraisemblablement de métal et à parois minces, devait être nécessairement, au départ de cette tuyauterie compliquée et domine l'ensemble.

L'eau va se diriger de ce point culminant vers la cuisine et ses dépendances. La théorie des vases communicants nous fera comprendre comment les tuyaux descendant d'abord vers le sol, cheminant ensuite sous terre, se relèvent pour atteindre, ici et là, le niveau des réservoirs d'étain distribués sur leur parcours. Nous laissons à d'autres le soin d'imaginer le dispositif — le plus simple — permettant de relier les postes d'eau entre eux, car nous les croyons solidaires...

Une question beaucoup plus importante pour nous, consiste à rechercher comment, à défaut de pompes, l'on arrivait à remplir le réservoir situé au dessus du puits. Viollet-le-Duc nous fera voir qu'il est aisé de monter les seaux aux étages supérieurs au moyen d'une poulie simple ou double (22).

***

(21) Id. ibid. : « pro 2 pilaribus factis subtus pilari putei ».

(22) V. Viollet-le-duc, Dictionnaire d'Architecture, Article : *Puits*.

Nous sommes étonnés de la complexité des travaux de remaniement effectués à cette époque au dessus du puits du cloître : arc en pierre, mur qui le surmonte, charpente de bois dont on saurait dire si c'est une simple couverture, ou une plateforme susceptible de porter des réservoirs pleins d'eau.

Voici une série de textes qui est suggestive. Elle nous donnera l'idée de ce que peut être cette charpente qui couvre la plupart des puits du palais. Il s'agit ici du puits *du jardin de Trouillas*.

R. A. M. 2 Juin 1344 : « pro faciendo duas columnas lapideas pro sustinendo totum edificium ligneum, quod est supra puteum dicti jardini. — Idem 3 Juin 1344 : « Rostagno Auros, copertori domorum... pro copertura puthei viridario Trulhacii »... « giperio pro muralha facta de gipo, suprà puteum viridarii... »

Les procédés s'amélioreront avec le temps. Sous Grégoire XI, un mécanicien

Digitized by Google

Cette longue discussion n'a pas élucidé le problème entièrement. Le chemin suivi par la canalisation de pierre, nous ne pouvons l'indiquer avec certitude. D'autant que la canalisation nous paraît être double, comme la tuyauterie est double. Les tuyaux d'étain sont destinés sans aucun doute exclusivement à l'eau pure (23) nécessaire au « lavatorium », à la cuisine et aux dépendances de la cuisine. Pour marquer leur passage quelques jalons ont été plantés, qu'on nous signale :

1° le puits, point de départ ;

2° *au terminus*, la sortie de l'égout de la bouteillerie ;

3° et 4°, deux points intermédiaires à savoir :

Le pied de l'escalier montant à la chapelle Bénédictine, et, d'autre part, le pied de l'escalier montant au grand Tinel (23 bis).

Quant aux « canons » de plomb qui vont du puits du cloître au mur oriental de la bouteillerie, nous avons des raisons de croire que le canal qui les abrite longe le consistoire (24).

Il est fort possible que, destinés à l'arrosage des jardins, ils puisent à la provision d'eau de la citerne.

reçoit 47 flor. au moins (2820 frs), sans doute pour transformer le système C'est un prêtre du diocèse de Barcelone qui porte le titre caractéristique de « *magister ingeniorum* ». R. A. M. 30 Août 1374 : « traditi fuerant domino Bernardo Motta, presbitero Barchinonensis diocesis, pro quibusdam operibus seu *ingeniis* fiendis per eum et *ordinandis* in puteo viridarii palacii Avinionis... XX flor. communes etc... » — Le pluriel employé « ingeniis » et le mot qui l'accompagne « ordinandis » donnent l'impression d'une machine moins primitive que le tour habituel.

Ce texte est à rapprocher des termes d'un article que je trouve dans les manuscrits de Fernand Benoit déposés au palais des Papes. — Oct. 1372 : « pro 25 caxis amarine factis pro rota viridarii, cum quibus extrahitur aqua de puteo pro adaquando dictum viridarium ». Ces *godets* font penser à une sorte de *noria*.

(23) Nous lisons dans Viollet-le-Duc : « Les plombs employés pendant le moyen âge contiennent une assez notable quantité d'argent et d'arsenic : les nôtres, parfaitement épurés, n'ont pas la qualité que leur donnait cet alliage et sont peut-être ainsi plus sujets à se piquer et à s'oxyder ».

Il n'en reste pas moins que la toxicité plus grande des plombs à cette époque rendait nécessaire l'emploi de l'étain pour certaines conduites d'eau.

(23bis) Schäf. ibid. : « a puteo usque ad coquinam ». —

« Pro reparando gradarium coquine, per quod ascenditur ad tinellum, diruptum propter conductum ». — « ...reficiendo bugetum diruptum in pede gradarii juxta portam ubi custodient primi magistri hostiarii etc... ».

(24) F. B. Sept. 1372 : « 3 hominibus qui mundaverunt canalem qui est in via que est *ante consistorium*, per quem labitur aqua de puteo et alie munditie platee subtus solum buticularie ».

Je concède que cet article fait équivoque.

Digitized by Google

SECONDE PARTIE

L'Irrigation des jardins

Les tuyaux de plomb partent du puits du cloître pour aboutir au mur du fond de la bouteillerie « a puteo palatii usque ad exitum muri buticularie » (25).

Nous devons examiner ce que devient cette canalisation, hors du palais, quand elle a débouché de la bouteillerie, dans la direction du levant.

Un chapitre des comptes porte le titre pro conductu aque viridarii ». Avant de l'analyser je crois nécessaire d'essayer d'établir l'état des lieux, antérieurement aux grands travaux effectués en 1351-52 dans les jardins situés à l'orient du palais.

Sous le précédent pontificat, notamment en mars, avril et juin 1338 il est question du *puits du jardin* que plus tard on appelera d'un autre nom : le puits des étuves. Sa situation nous est connue : au Sud du « viridarium » de Benoît XII, non loin de la tour des Anges, contre le rempart. Nous le trouvons marqué sur les plans du Génie militaire.

Vers la même lointaine époque, il est aussi question du *puits de la palafrènerie*, situé à l'autre bout du palais, hors de l'enceinte, au pied de la tour de Trouillas. Nous le voyons à cette même place du temps de Clément VI.

Entre les deux puits aucune confusion n'est possible.

Mais que se passe-t-il en 1344 ?

Clément VI s'occupe de créer un nouveau jardin « jardinum novum ». Précisément au pied de la tour de Trouillas, s'étend un terrain assez vaste. On le clôt d'un mur « murus jardini » sur deux côtés, deux autres côtés étant constitués, *au Sud* par l'ancien rempart, à *l'Ouest* par

(25) Schaf. ibid.

Digitized by Google

les façades de trois tours contiguës : la Tour des cuisines, la Tour des Latrines et la Tour de Trouillas. Remarquons que le nouveau mur, ou pour mieux dire le nouveau rempart, est surmonté, lui aussi, d'une coursière qu'on appelle « deambulatorium ».

Le fait de la construction est certaine d'un nouveau rempart autour d'un nouveau jardin. La date en est fixée par la convention passée entre la Chambre Apostolique et le nommé Jacques Contesson qui s'engage à travailler à cette bâtisse sans interruption, jusqu'à complet achèvement (25 bis). Nous avons lieu de croire que les fondations étaient établies déjà en juillet 1344. En tout cas, le mur s'édifia en 1345.

Le mur a-t-il dans son enceinte englobé le puits de la palafrènerie?

Nous ne savons bien qu'une chose, c'est que le jardin de Trouillas possède un puits qui lui est propre « putei de viridario Trulhacii »(26). En la même année 1344 on le couvre et on le ferme sans doute parce qu'il importe que l'eau qui sert à l'alimentation des hommes et des animaux ne soit pas polluée, accidentellement ou intentionnellement.

Ceci bien établi, poursuivant notre étude, il nous devient loisible de discuter un renseignement de première importance concernant un autre objet, et dont je voudrais montrer l'intérêt.

Il est question en mar 1346 de la création d'un pré de 470 m- c., autour d'un *griffon tout nouvellement construit* (27). Le mot griffon doit être pris dans son accep ion ordinaire : *fontaine.* La fontaine est monumentale La base en est formée d'assises en pierre d'Orgon. Au-dessus est un grand bloc, ond, creusé en forme de récipient, qui nous para t avoir 2 mètres de diamètre (28). La grande pierre ronde a coûté d'achat : 7 f or. Pour la transporter des rives du Rhône au jardin, le, frais s'élèvent à la somme de 10 flor. : (600 francs de notre monnaie d'avant-guerre).

(25 bis) R. A. M. 8 Avril 1345. Le texte est tiré des *Collectorie* 497.

(26) Id. — 22 Juin 1344.

(27) Id. : « pratelli viridarii, in palacio apostolico, circumquaque griffonum de novo factum ibidem ».

(28) Id. 20 Juin 1345 : « pro uno magno lapide rotundo latitudinis I canne in rotunditate pro dicto griffone continente aquam ».

Digitized by Google

Il faut se poser la question :

Est-ce dans le jardin nouvellement construit ou dans l'ancien que se trouvent le griffon et le pré qui l'entoure?

La fontaine est alimentée par le puits du jardin. Le puits du jardin sans autre qualificatif à cette époque, c'est habituellement le *puits des étuves*. Nous croyons que la fontaine ou griffon, édifiée en 1345, est compris dans le verger de Benoît XII, d'autant qu'au début de l'année suivante l'on règle 3 maçons pour avoir fait un griffon de pierre dans le jardin bas du palais apostolique, « in jardino inferiori », et l'on ajoute aussitôt « ante stufas » *devant les étuves* : la partie du jardin située au pied de la tour des Anges est en contrebas par rapport au reste du jardin vieux et s'étend jusqu'à la tour des étuves ou de la garde-robe.

Dans le jardin bas, appelé aussi petit jardin (parvus ortus), se trouve le petit-pré « pra ellum ». Le mot « pratellum » a la signification que les classiques donnent au mot : pratulum, pelouse.

Ainsi une pelouse et un griffon seraient au pied de la tour des Anges.

Rien de plus naturel que la présence d'une pelouse sous les fenêtres de la chambre du pape. Elle existait sous Benoît XII, au même endroit ou tout au moins dans le voisinage du puits. Un article en témoigne ,qui date de 1338 : « precio facto... de faciendo prato viridari juxtà puteum » (30).

Au milieu de ce pré peut-être agrandi, en tout cas refait et modifié sous Clément VI, est dressé un réservoir qui distribue l'eau dans toutes les directions. On spécifie qu'il est muni de 14 clés de cuivre, ce qui suppose autant de tuyaux d'émission : « pro factura griffoni... una cum 14 clavibus de metallo computatis canonibus de plumbo...»(31)

***

Telle était la situation, au moment des grands travaux de plomberie qui nous occupent présentement.

(29) Schaf. — 14 Janv. 1346.
(30) R. A. M. 31 Mai 1338.
(31) Schaf. 16 Octobre 1346 : « grifoni positi in viridario pape... »

Digitized by Google

En 1352, il est manifeste que l'on veut mettre à contribution tous les puits du palais pour l'arrosage des jardins. Il va être question d'établir dans ce but une nouvelle fontaine.

En quel endroit? On répond vaguement : dans le jardin.

Nous voici bien perplexes. Il existe deux jardins, qui plus tard, au moins une fois, seront qualifiés, le premier de jardin vieux (viridarium antiqum), et le second, de jardin récent « viridarium novum ».

Et tous les deux s'arrosent. Le jardin vieux est même divisé en deux portions. Le jardin nouveau nous paraît être le grand jardin.

Que faut-il donc penser? Est-ce le grand jardin? Est-ce plutôt le verger de Benoît XII qu'on se propose d'irriguer? Il nous semble plus naturel qu'on ait en vue le jardin de Clément VI, qui a grand besoin d'une fontaine, bien qu'il ait son puits propre.

Les rapports sont très étroits entre le puits du jardin et la nouvelle fontaine. Nous allons voir que la tuyauterie de plomb qui part de la cour du palais vieux doit relier le puits du cloître au puits du jardin avant d'atteindre la nouvelle fontaine. Est-il vraisemblable que cette canalisation se dirige au Sud, plus loin que la Tour des Anges? Faut-il croire que le puits dit du jardin à cette époque est toujours le puits des étuves, que nous savons en face de la tour de la Garde-robe, dans le jardin petit? Ce n'est pas admissible.

Les fontaines du palais sont des réservoirs. La nouvelle fontaine, pour le prix de 3.120 francs de notre monnaie d'avant-guerre est édifiée par Martin de Troyes : « Martino de Troys, pro faciendo fontaynam aque viridarii... 52 flor. 12 s. » (32).

Jean de Loubières en a fourni les pierres de taille. Le bassin doit être de grandes dimensions, car il ne faut pas moins de 83 quartiers ou blocs pour daller le fond : « pro bardando seu pavimentando pilam seu fontaynam dicti viridarii ». L'intérieur de la fontaine, comme d'ailleurs les parois des *aqueducs*, est enduit de bitume, préalablement ramolli dans l'huile d'olives (33).

(32) Id. 1er Février 1353.
(33) Id. ibid.

Digitized by Google

Je crois en trouver la preuve dans un article déjà cité : « pour avoir fait les socles ou sièges des réservoirs d'étain, *sedes pilarium stagni* dans la bouteillerie et la paneterie ».

Peut-être nous sera-t-il possible maintenant d'expliquer avec quelque vraisemblance un texte obscur qui regarde plus directement notre sujet : « Pour avoir construit deux piliers sous le *pilar* du puits pilar ayant dans la seconde moitié de la phrase le sens de réservoir (21).

Si nous avons bien interprété le dernier texte, un bassin, peut-être de pierre, plus vraisemblablement de métal et à parois minces, doit être nécessairement, au départ de cette tuyauterie compliquée et dominer l'ensemble.

L'eau va se diriger de ce point culminant vers la cuisine et ses dépendances. La théorie des vases communicants nous fera comprendre comment les tuyaux descendant d'abord vers le sol, cheminant ensuite sous terre, se relèvent pour atteindre, ici et là, le niveau des réservoirs d'étain distribués sur leur parcours. Nous laissons à d'autres le soin d'imaginer le dispositif — le plus simple — permettant de relier les postes d'eau entre eux, car nous les croyons solidaires...

Une question beaucoup plus importante pour nous, consiste à rechercher comment, à défaut de pompes, l'on arrivait à remplir le réservoir situé au dessus du puits. Viollet-le-Duc nous fera voir qu'il est aisé de monter les seaux aux étages supérieurs au moyen d'une poulie simple ou double (22).

***

(21) Id. ibid. : « pro 2 pilaribus factis subtus pilari putei ».

(22) V. Viollet-le-duc, Dictionnaire d'Architecture, Article : *Puits*.

Nous sommes étonnés de la complexité des travaux de remaniement effectués à cette époque au dessus du puits du cloître : arc en pierre, mur qui le surmonte charpente de bois dont on saurait dire si c'est une simple couverture, ou une plateforme susceptible de porter des réservoirs pleins d'eau.

Voici une série de textes qui est suggestive. Elle nous donnera l'idée de ce que peut être cette charpente qui couvre la plupart des puits du palais. Il s'agit ici du puits *du jardin de Troullas*.

R. A. M. 2 Juin 1344 : « pro faciendo duas columnas lapideas pro sustinendo totum edificium ligneum, quod est supra puteum dicti jardini. — Idem, 22 Juin 1344 : « Rostagno Auros, copertori domorum... pro copertura puthei de viridario Trulhacii »... « giperio pro muralha facta de gipo, suprà puteum viridarii... »

Les procédés s'amélioreront avec le temps. Sous Grégoire XI, un mécanicien

Digitized by Google

Cette longue discussion n'a pas élucidé le problème entièrement. Le chemin suivi par la canalisation de pierre, nous ne pouvons l'indiquer avec certitude. D'autant que la canalisation nous paraît être double, comme la tuyauterie est double. Les tuyaux d'étain sont destinés sans aucun doute exclusivement à l'eau pure (23) nécessaire au « lavatorium », à la cuisine et aux dépendances de la cuisine. Pour marquer leur passage quelques jalons ont été plantés, qu'on nous signale :

1° le puits, point de départ ;

2° *au terminus*, la sortie de l'égout de la bouteillerie ;

3° et 4°, deux points intermédiaires à savoir :

Le pied de l'escalier montant à la chapelle Bénédictine, et, d'autre part, le pied de l'escalier montant au grand Tinel (23 bis).

Quant aux « canons » de plomb qui vont du puits du cloître au mur oriental de la bouteillerie, nous avons des raisons de croire que le canal qui les abrite longe le consistoire (24).

Il est fort possible que, destinés à l'arrosage des jardins, ils puisent à la provision d'eau de la citerne.

reçoit 47 flor. au moins (2820 frs), sans doute pour transformer le système C'est un prêtre du diocèse de Barcelone qui porte le titre caractéristique de « *magister ingeniorum* ». R. A. M. 30 Août 1374 : « traditi fuerant domino Bernardo Motta, presbitero Barchinonensis diocesis, pro quibusdam operibus seu *ingeniis* fiendis per eum et *ordinandis* in puteo viridarii palacii Avinionis... XX flor. communes etc... » — Le pluriel employé « ingeniis » et le mot qui l'accompagne « ordinandis » donnent l'impression d'une machine moins primitive que le tour habituel.

Ce texte est à rapprocher des termes d'un article que je trouve dans les manuscrits de Fernand Benoît déposés au palais des Papes. — Oct. 1372 : « pro 25 caxis amarine factis pro rota viridarii, cum quibus extrahitur aqua de puteo pro adaquando dictum viridarium ». Ces *godets* font penser à une sorte de *noria*.

(23) Nous lisons dans Viollet-le-Duc : « Les plombs employés pendant le moyen âge contiennent une assez notable quantité d'argent et d'arsenic ; les nôtres, parfaitement épurés, n'ont pas la qualité que leur donnait cet alliage et sont peut-être ainsi plus sujets à se piquer et à s'oxyder ».

Il n'en reste pas moins que la toxicité plus grande des plombs à cette époque rendait nécessaire l'emploi de l'étain pour certaines conduites d'eau.

(23bis) Schäf. ibid. : « a puteo usque ad coquinam ». —

« Pro reparando gradarium coquine, per quod ascenditur ad tinellum, diruptum propter conductum ». — « ...reficiendo bugetum diruptum in pede gradarii juxta portam ubi custodient primi magistri hostiarii etc... ».

(24) F. B. Sept. 1372 : « 3 hominibus qui mundaverunt canalem qui est in via que est *ante consistorium*, per quem labitur aqua de puteo et alie munditie platee subtus solum buticularie ».

Je concède que cet article fait équivoque.

Digitized by Google

— [illegible] les jardins

— [illegible] ints du cloître pour aboutir [illegible]
— [illegible]tteo palatii usque ad extra[illegible]

— [illegible] suivent cette canalisation, hors [illegible]
— [illegible] Bouteillerie, dans la direction [illegible]

[illegible] titre pro conductu aqu[illegible]
[illegible] nécessaire d'essayer d'établir [illegible]
[illegible] grands travaux effectués en 1[illegible]
[illegible] palais.

[illegible] commencent en mars, avril et juin 1[illegible]
[illegible] ne plus tard on appelera [illegible]
[illegible] situation nous est connue [illegible]
[illegible] loin de la tour des Anges, [illegible]
[illegible] marqué sur les plans du Vatic[illegible]

[illegible] époque, il est aussi question [illegible]
[illegible] bout du palais, hors le [illegible]
[illegible] Nous le voyons à cette même [illegible]

[illegible] Comme confusion n'est possible

[illegible] 1344 ?
[illegible] créer un nouveau jardin [illegible]
[illegible] de la tour de Trouillas, s'étend [illegible]
[illegible] mur « murus jardini » sur [illegible]
[illegible] construits, *au Sud* par l'ancien [illegible]

[illegible] Schaf ibid.

Digitized by Google

les façades de trois tours contiguës : la Tour des cuisines, la Tour des Latrines et la Tour de Trouillas. Remarquons que le nouveau mur, ou pour mieux dire le nouveau rempart, est surmonté, lui aussi, d'une coursière qu'on appelle « deambulatorium ».

Le fait de la construction est certaine d'un nouveau rempart autour d'un nouveau jardin. La date en est fixée par la convention passée entre la Chambre Apostolique et le nommé Jacques Contesson qui s'engage à travailler à cette bâtisse sans interruption, jusqu'à complet achèvement (25 bis). Nous avons lieu de croire que les fondations étaient établies déjà en juillet 1344. En tout cas, le mur s'édifia en 1345.

Le mur a-t-il dans son enceinte englobé le puits de la palafrènerie?

Nous ne savons bien qu'une chose, c'est que le jardin de Trouillas possède un puits qui lui est propre « putei de viridario Trulhacii »(26). En la même année 1344 on le couvre et on le ferme sans doute parce qu'il importe que l'eau qui sert à l'alimentation des hommes et des animaux ne soit pas polluée, accidentellement ou intentionnellement.

Ceci bien établi, poursuivant notre étude, il nous devient loisible de discuter un renseignement de première importance concernant un autre objet, et dont je voudrais montrer l'intérêt.

Il est question en mar 1346 de la création d'un pré de 470 m- c., autour d'un *griffon tout nouvellement construit* (27). Le mot griffon doit être pris dans son accep ion ordinaire : *fontaine.* La fontaine est monumentale La base en est formée d'assises en p erre d'Orgon. Au-dessus est un grand bloc, ond, creusé en forme de récipient, qui nous para t avoir 2 mètres de diamètre (28). La grande pierre ronde a coûté d'achat : 7 f or. Pour la transporter des rives du Rhône au jardin, le, frais s'élèvent à la somme de 10 flor. : (600 francs de notre monnaie d'avant-guerre).

(25 bis) R. A. M. 8 Avril 1345. Le texte est tiré des *Collectorie* 497.

(26) Id. — 22 Juin 1344.

(27) Id. : « pratelli viridarii, in palacio apostolico, circumquaque griffonum de novo factum ibidem ».

(28) Id. 20 Juin 1345 : « pro uno magno lapide rotundo latitudinis I canne in rotunditate pro dicto griffone continente aquam ».

Digitized by Google

[illegible]

Était-il [illegible] nouvellement construit ou dans l'ancien que [illegible] et le pré qui l'entoure?

[illegible] par le puits du jardin. Le puits du jardin [illegible] à cette époque, c'est habituellement le *puits des* [illegible]. Nous croyons que la fontaine ou griffon, édifiée en 1345, est [illegible] dans le temps de Benoît XII, d'autant qu'au début de l'année suivante [illegible] pour avoir fait un griffon de pierre [illegible] jardin bas du palais apostolique, « in jardino inferiori », et l'on trouve aussi « [illegible] » *devant les étuves* : la partie du jardin [illegible] au pied de la tour des Anges est en contrebas par rapport au [illegible] et s'étend jusqu'à la tour des étuves ou de la [illegible].

Le petit jardin bas, appelé aussi petit jardin (parvus ortus), se [illegible] petit-pré (pratellum). Le mot « pratellum » a la signification que les classiques donnent au mot : pratulum, pelouse.

Une pelouse et un griffon seraient au pied de la tour des Anges.

Rien de plus naturel que la présence d'une pelouse sous les fenêtres de la chambre du pape. Elle existait sous Benoît XII, au même endroit ou tout au moins dans le voisinage du puits. Un article en témoigne qui date de 1338 : « precio facto... de faciendo prato viridari juxtà puteum » (30).

Au milieu de ce pré peut-être agrandi, en tout cas refait et modifié sous Clément VI, est dressé un réservoir qui distribue l'eau dans toutes les directions. On spécifie qu'il est muni de 14 clés de cuivre, ce qui suppose autant de tuyaux d'émission : « pro factura griffoni... [illegible] 14 clavibus de metallo computatis canonibus de plumbo... »(31)

***

Telle était la situation, au moment des grands travaux de plomberie qui nous occupent présentement.

(30) Schaf 14 Janv. 1346.
(30) R. A. M. 31 Mai 1338.
(31) Schaf 10 Octobre 1346 : « grifoni positi in viridario pape... »

Digitized by Google

En 1352, il est manifeste que l'on veut mettre à contribution tous les puits du palais pour l'arrosage des jardins. Il va être question d'établir dans ce but une nouvelle fontaine.

En quel endroit? On répond vaguement : dans le jardin.

Nous voici bien perplexes. Il existe deux jardins, qui plus tard, au moins une fois, seront qualifiés, le premier de jardin vieux (viridarium antiqum), et le second, de jardin récent « viridarium novum ».

Et tous les deux s'arrosent. Le jardin vieux est même divisé en deux portions. Le jardin nouveau nous paraît être le grand jardin.

Que faut-il donc penser? Est-ce le grand jardin? Est-ce plutôt le verger de Benoît XII qu'on se propose d'irriguer? Il nous semble plus naturel qu'on ait en vue le jardin de Clément VI, qui a grand besoin d'une fontaine, bien qu'il ait son puits propre.

Les rapports sont très étroits entre le puits du jardin et la nouvelle fontaine. Nous allons voir que la tuyauterie de plomb qui part de la cour du palais vieux doit relier le puits du cloître au puits du jardin avant d'atteindre la nouvelle fontaine. Est-il vraisemblable que cette canalisation se dirige au Sud, plus loin que la Tour des Anges? Faut-il croire que le puits dit du jardin à cette époque est toujours le puits des étuves, que nous savons en face de la tour de la Garde-robe, dans le jardin petit? Ce n'est pas admissible.

Les fontaines du palais sont des réservoirs. La nouvelle fontaine, pour le prix de 3.120 francs de notre monnaie d'avant-guerre est édifiée par Martin de Troyes : « Martino de Troys, pro faciendo fontaynam aque viridarii... 52 flor. 12 s. » (32).

Jean de Loubières en a fourni les pierres de taille. Le bassin doit être de grandes dimensions, car il ne faut pas moins de 83 quartiers ou blocs pour daller le fond : « pro bardando seu pavimentando pilam seu fontaynam dicti viridarii ». L'intérieur de la fontaine, comme d'ailleurs les parois des *aqueducs*, est enduit de bitume, préalablement ramolli dans l'huile d'olives (33).

(32) Id. 1er Février 1353.
(33) Id. ibid.

Digitized by Google

Notre curiosité est éveillée par le motif occupant le centre du bassin, évidemment un ouvrage de plomberie. Il est question d'un pommeau qui le surmonte, lequel est mis en place et soudé par le nommé Lancelme, plombier de son état. Mais la pièce importante est un *babouin* ou singe, accompagné, nous dit-on de 4 figures. — Le singe et les 4 figures — je le répète — sont en plomb ou en étain : « pro uno baboyno cum IIII or imaginibus posito in medio fontayne sive tine » (34).

Nous n'avons pas oublié que les réservoirs en étain de la cuisine et de la bouteillerie sont décorés d' « *images* » semblables.

***

Les documents ne nous fournissent aucune indication utile pour déterminer l'emplacement de cette *fontaine.*

Etant donné la décoration *centrale,* on peut affirmer que le bassin est de forme ronde.

Peut-être la fontaine occupe-t-elle le milieu du jardin ? C'est une simple supposition qui se contente d'avoir pour elle une certaine somme de probabilités.

Même incertitude touchant la situation du *puits.* Si nous étions sûrs, absolument, que le texte ci-après (de 1353) concerne le puits de Trouillas, nous affirmerions qu'il est adossé au mur de clôture. « Pro reparationibus in dicto puteo, ut aqua possit haberi de supra ambulatorium » (35). L'*ambulatorium,* pour nous, c'est la coursière qui termine le rempart. Si l'on peut tirer l'eau, du haut de la coursière, comme l'explique le texte, c'est donc que le puits est contigu au rempart.

***

Je ne puis omettre de mentionner un réservoir supplémentaire dont la position est marquée en termes beaucoup plus explicites. Il s'agit d'un « barral ». (barralis seu capsa) probablement de bois,

(34) Id. ibid.
(35) Id. ibid.

Digitized by Google

deut être en forme de tonneau, sûrement tapissé de feuilles de plomb qu'Antoine le plombier installée au pied de l'*ancoule* du jardin : « pro factura barralis seu capse in pede achoe pro recipiendo aquam conductus » (36).

Ceux qui ont bien voulu suivre mes travaux connaissent cet énorme pilier creux, à moitié détruit, qui posé sur le sol du jardin s'élevait jusqu'au sol de la bouteillerie. Il touche presque le bas de la vis des cuisines. C'est au pied de ce massif évidé par où s'écoulaient les eaux pluviales — que se trouve en 1353 le *barral* en question.

Il est muni d'un grand robinet : « pro uno griffone magno posito in barrali achoe viridarii » (37).

Ce robinet ou griffon ne coûte pas moins de 5 flor. Peut-être fait-il partie du lot des 7 robinets de cuivre que l'on mentionne, à la même date, comme ayant été achetés à Montpellier pour la somme globale de 20 flor. « pro 2 magnis griffonibus et 5 parvis de metallo emptis in Montepessulano, 20 flor. » (38).

Un robinet de grande taille suppose un tonneau d'assez grande capacité. Je croirais volontiers le « barralis » du XIV^e^ siècle du volume, par exemple, de la « barrique ».

Ayant considéré les réservoirs, examinons la disposition et le trajet des tuyaux qui les desservent. Nous les prenons au moment où ils débouchent de la bouteillerie.

Ils passent sur le sommet de « l'ancoule », « super achoam dicti viridarii » (39). Ils descendent le long de ce pilier creux et, en cours de route, abandonnent une part de leur eau au réservoir placé au bas du soi-disant contrefort, pour faciliter sans doute l'arrosage de la région *nord* du verger de Benoît XII, trop éloignée du puits des étuves.

Quand ils ont quitté le pied de l'ancoule, ces tuyaux prennent, croyons-nous, la direction du jardin de Trouillas. Ils vont jusqu'au

(36) Id. ibid.
(37) Intr. et Ex. Fol. 94. — 1er Février 1353.
(38) Schaf. : 1er Février 1353.
(39) Id. ibid.

Digitized by Google

puits et jusqu'à la fontaine : « ab exitu buticularie usque ad puteum viridarii et infra fontaynam » (40).

Le puits et la fontaine sont reliés par des tuyaux de plomb, qui abordent le puits *avant* de joindre la fontaine. Si la fontaine occupe le centre du jardin, il faut croire que le puits est contigu au vieux rempart. Nous ne saurions oublier en effet que l'on peut tirer l'eau du puits du haut de la coursière, « pro reparationibus in dicto puteo ut aqua possit haberi de suprà ambulatorium ».

Pour prouver que la canalisation de plomb, dès qu'elle a traversé le rempart, tombe dans un jardin en contrebas qui ne peut être que le jardin de Trouillas, pour prouver en même temps que les tuyaux débouchant dans ce jardin à l'aplomb du puits dudit jardin, nous pourrions invoquer un texte compris dans le même article des comptes, où il est parlé de 4 colliers de fer qui fixent au mur des canons de plomb, manifestement verticaux, lesquels descendent du jardin haut au jardin bas, juste au dessus de la pile du dit puits : « pro IIII^{or} crosetis de ferro pro ligando seu firmando canones in descensu pile putei » (41).

Hypothèse que tout cela, dira-t-on.

Oui, certes. Mais hypothèse légitime. Tous les détails, extraits des comptes, que j'ai fournis trouvent leur place dans cette hypothèse.

En somme, nous avons le droit de supposer, jusqu'à démonstration contraire, que les travaux de plomberie, effectués dans les jardins en 1352, ont eu pour but l'irrigation du nouveau verger dit de Clément VI. Remarquons que, comme par le passé, l'arrosage de la partie de l'ancien « viridarium » qui touche la tour des Anges est assuré par le griffon de pierre édifié 7 ans auparavant au centre de la pelouse ou « pratellum », griffon alimenté par le puits des étuves.

(40) Id. ibid.
(41) Intr. et Ex. fol. 94.

Digitized by Google

APPENDICE

—:—

L'occasion est favorable. Nous en profiterons pour jeter un coup d'œil d'ensemble sur les jardins, à l'orient du palais.

Au bas de la façade, dont ils occupent toute la longueur, sous quel aspect s'offrent-ils à nous à la fin du règne de Clément VI et pendant tout le pontificat d'Innocent VI?

Les renseignements sont fragmentaires, imprécis, touchant leurs limites et surtout leur configuration. Mentionne-t-on des travaux d'horticulture, on oubliera de spécifier s'ils ont été entrepris dans le jardin vieux ou le jardin nouveau, dans le grand ou le petit jardin. Ils sont tous compris dans un chapitre unique qui a pour titre uniformément : « pro viridario ».

Il n'est question à chaque fois que *du jardin*, au singulier.
Il y aurait lieu, à cette époque comme de nos jours, de distinguer le *jardin* du *verger*. Or dans les documents « viridarium » et « jardinus » sont synonymes. Nos contemporains savent faire la différence de l'enclos complanté d'arbres fruitiers et, d'autre part, du jardin paré, du jardin à fleurs, aux bordures de buis, où pointent, soumis à des alignements impeccables, la variété des arbustes d'ornement, indigènes ou exotiques. Les Seigneurs du XIV^e^ siècle confondent-ils dans les annexes de leur demeure le jardin d'agrément et le jardin potager?

Certains l'affirment. Cela me paraît impossible pour notre Clément VI, pape artiste, d'un goût délicat. Il est en avance sur son temps. On le compare aux papes de la Renaissance, dont il serait le prototype ; et c'est avec raison.

Tout d'abord, le jardin qu'il fréquente doit se faire remarquer par un souci de régularité. Nous imaginons des sentiers rectilignes, étroits sans doute, mais soigneusement entretenus. Ces allées sont débar-

Digitized by Google

rassées de leurs cailloux. Elles sont balayées par intervalle (42). Peut-être, en partie du moins, les a-t-on dallées (43).

La vue s'y reposait sur des tapis de verdure. Nous avons signalé la *pelouse* « pratellum », au pied de la tour du pape. L'herbe en était fauchée, sans doute plusieurs fois par an (44). A d'assez longs intervalles, dans le pré *défoncé*, l'on renouvelle ce qui tient lieu de gazon (45).

Si l'on devait admettre l'existence d'un « pratum » à côté du « pratellum », dans la même enceinte mais plus au nord, les dimensions que suppose le nom de *grand-pré* nous forçant à penser qu'il occupe tout l'espace disponible, il faudrait trouver contre les murs la place des treilles que l'on mentionne fréquemment par la suite. Ce seraient des espaliers de vigne (46).

Mais la question du grand pré peut être discutée (46bis). Sur une partie au moins du même emplacement il serait plus logique et paraîtrait plus naturel de supposer un important carré de vignes, car il est question de ceps et de leurs *échalas*, ce qui nous porte à croire qu'ils étaient à distance du mur et sans doute plantés à des intervalles réguliers (47).

Le jardin d'agrément se poursuivait-il du côté de Trouillas, hors de la première enceinte? Il faut convenir qu'un bassin monumental décoré de figures en occupant le centre, on aurait tort de ne voir dans

(42) Schaf. : 22 Sept. 1351 : « 2 hominibus pro purgando arbores et abstrahendo dicti viridarii et ipsum *scobando* ».

(43) Le dallage des allées n'est certain qu'à partir du pontificat d'Urbain V.

(44) Schaf. — 13 Avril 1354 : « pro homine qui cindit herbam pratelli ».

(45) Id. 12 Novembre 1354 : « homine qui seminavit herbam pradelli ». — 8 Avril 1354 : « qui seravit herbam parvi pratelli ».

(46) Id. Février 1356 : « hominibus qui ligaverunt trilhias orti ».

(46 bis) Cette question mériterait un article spécial. — Quant sous Clément VI, l'on apporte 3000 banastes de bonne terre dans le jardin du pape, l'on dit que c'est pour la nouvelle pelouse, celle sans doute qui remplace le pré du petit jardin : Schaf. 27 mars 1345 « Johanni Fabri pro 3000 banastonum (!) de terra portatorum in viridario pape palatii apostolici pro novo pratello ibidem faciendo ».

Mais il est probable qu'il s'agit d'un autre pré dans ce texte de Grégoire XI : — F. B. Sept. 1372 (pro 4 gavellis cannarum de quibus fuerunt empalissate arbores *magni prati* palacii ».

(47) Id. Nov. 1353 à févr. 54 : « 3 hominibus qui pedaverunt vites dicti orti ». 27 Févr. « 2 hominibus qui *lignaverunt* dictas vites ».

Digitized by Google

e jardin « nouveau » qu'un vulgaire potager. Cependant, si l'on consi-dère que les cuisines, les logements et les magasins de la garnison, es deux étages de latrines communes, avaient des ouvertures et même des vues sur ce jardin et que d'autre part il touchait les écuries anciennes et le bûcher, il paraît invraisemblable que le pape en ait fait son séjour de prédilection.

Nous placerions là, plus volontiers, le jardin aux légumes, jardin d'ailleurs ordonné et que les textes nous montrent soigneusement entretenu.

La variété n'est pas grande des légumes qu'on y cultive : des choux, des oignons ou des ails, des porreaux, des épinards. Sous Clément VI l'on y sème du persil en abondance (48). Assaisonnement obligé de certains mets, la sauge, la majorane, le fenouil, les bonnes herbes — comme ils disent — y tenaient une place privilégiée (49).

Nous avons acquis la certitude que les fleurs n'étaient pas absentes des jardins du palais. La mention nous avait frappé d'une *roseraie* : nous la trouvons une seconde fois dans les comptes sous Innocent VI(50).

Ces raffinements qui nous sont habituels, le moyen-âge les connaissait. Le pape Urbain V nous semble avoir porté le goût des jardins jusqu'à la passion. Les vergers de Benoît XII et de Clément VI ne lui suffisent pas. Son enclos, aux murs bas, plus accessible aux rayons du soleil, se prêtera davantage à la culture des fleurs. De l'aile de la « Roma » le pontife descendait à son parterre par une vis, dont nous avons retrouvé des vestiges à l'extérieur du premier rempart.

Des tonnelles procuraient leur abri, pendant l'été, au maître de

(48) Id. passim : « plantabant olera... plantavit caules seu olera... seminando espinargia... plantando caules albos. colligendo allia... pro plantulis caulium viridium... — seminavit grana petrocilii ».

(49) Id. passim : « ad rigandum majoranam et salviam. — pro seminibus... feniculi ».

(50) Id. — 16 Mai 1349 ; « 2 hominibus qui plantaverunt rosetam ». — 30 Novembre 1358 »... qui preparaverunt in mense aprilis rosarios ».

Digitized by Google

céans qui, plus tard, viendra s'asseoir avec ses invités dans un pavillon de verdure (51).

Sous Grégoire XI il est question d'en refaire les bancs de gazon (52).

***

L'on ne manquerait pas de me reprocher une grave lacune, si, à propos des jardins, je ne faisais tout au moins allusion à la *ménagerie*.

J'entends ce mot dans le sens large comprenant les bipèdes ou quadrupèdes, domestiques et communs, ou au contraire les animaux sauvages, étrangers et plus rares dont le nom parfois apparaît dans les comptes.

Du temps de Jean XXII, le poulailler avoisinait les maisons du Trouillas.

La basse-cour se trouve à la même place, sous Clément VI : nous le croyons du moins. C'est à proximité, sans doute, qu'on établit à la même époque, des clapiers pour les lapins.

Dans la même région doivent être parqués les cerfs, dont le jardinier — Michel Brun — a la charge. Il porte en effet le titre d'« hortolanus » et aussi de « custos cervorum ».

L'on parle d'un *sanglier* dont il a été fait présent au pape. Où loge-t-on cette bête incommode?

Je ne vois guère installés dans le voisinage immédiat des cerfs, un *ours*, même apprivoisé, et surtout une *lionne*, bien qu'on la dise enchaînée, et d'ailleurs surveillée et soignée par un gardien spécial et son aide.

A part l'ours, la lionne, le sanglier, je n'ai rien trouvé au cours de mes recherches qui soit à noter durant cette période, notamment comme spécimens intéressants empruntés à la faune des autres parties du monde.

---

(51) F. B. Févr. 1372 : « pro 10 dietis hominum positis putando vites viridarii et ligando tonas et papalhonum ».

(52) Id. Mai 1372 : « pro 19 dietis hominum fodiencium et reparantium sedes et cathedram que sunt in papapalhonum... ac extraxerunt garbas seu motas pro dietis sedibus. Item pro una dieta cujusdam cadrige que portavit garbas de quibus fuerunt facte sedes ».

Digitized by Google

L'Ancien Sérignan

Monsieur Boissin a écrit l'histoire de la baronnie de Sérignan ; nous voudrions écrire celle de Sérignan, avant la baronnie.

A quelle date un Serinius vint-il établir sa villa à l'endroit ou est Sérignan? En tout cas, c'est lui qui lui a donné son nom et sans doute, avant lui, le lieu était-il inhabité. Ce nom est d'ailleurs fréquent ; Sérignan, dans l'Hérault ; et ailleurs, Sérignac, Serrigny, Sarrigné, Sarigny, etc.

Jusqu'au XII siècle nous ne savons rien, ni du village, ni de la seigneurie, ni du prieuré. A cette époque les Cartulaires de Richerenches et de Roaix nous apprennent qu'une famille en portait le nom.

En 1138, Bertrand de Sérignan donne à la Commanderie de Richerenches, à peine fondée, tout ce qu'il possède à *Arcissono* ; Alcion, ou plutôt, c'est le vrai nom, Arsion, *Arsioun.*

En 1150, nous trouvons un Pierre de Sérignan ; ce prénom est propre à cette famille. En 1155 un Raoul de Sérignan figure dans la charte 125 du Cartulaire de Roaix, qui concerne les Camaret.

Pons *de Sermeigna,* de la charte 109 et Bérenger de Bedignano (1203) du N° 101 de la Gallia christiana novissima, VI, sont-ils de Sérignan? Pierre Ranguarda du n° 124, (1244) semble bien tirer son nom du bois de Ranjarde...

On peut croire que ces anciens Sérignan habitaient Sérignan, même. En tout cas, au commencement du XIIIe siècle, c'est à Pierrelatte et au cœur des Baronnies qu'on les trouve. En 1201-11. Pierre de Sérignan, avec Guillaume de Saint-Pâtre, Pons de Saint-Just, Dragonet de Saint Pâtre, Gérard de Pierrelatte, est coseigneur de Pierrelatte, sous le haut domaine de Dragonet et Guillaume Arnaud de Mondragon. .

Digitized by Google

En 1244 et et 1253, un Pierre de Sérignan est coseigneur de Pier latte sous la suzeraineté de Decan d'Uzès qui reçoit de son cousin mar de Poitiers le haut domaine de Pierrelatte. En 1224 nous tr vons à Orange un Pierre de Sérignan prévôt du Chapître, qui est procès avec les Baux. Nous les trouvons encore à Pierrelatte de 12 1328. Pierre y est toujours coseigneur.

En 1233, un Pierre de Sérignan est Seigneur de Sainte Jalle et d pavon, sous la seigneurie de Raimond d'Agoult ; mais il est en pl déconfiture, car, le 13 Juillet, à Baumes de Venise, entre les deux to (sans doute qui encadraient la porte du château), Barthélemy Fara Rostang et Hugues de Durbon vendent à Pontia, femme de Bertr de Caderousse, pour mille livres et cinquante sous viennois, les bi de ce Pierre. En 1260 un Guillaume de Sérignan possède une *bâ* Visan, car c'est là qu'a lieu un arbitrage entre les Mévouillon et l' Barbe possessionnés autour de Sainte Jalle. En 1292, un Amar de Rochefort-Sérignan aurait été Seigneur de la Roche-Baudin ; n nous croyons qu'il y a erreur, et qu'il s'agit d'un Taulignan. Dan suite, nous n'avons plus rencontré qu'un Ramond de Sérignan, ch lier, en 1468. (1).

Pourquoi ces Sérignan sont-ils loin de Sérignan ? Sont-ce des allian qui les ont attirés ailleurs ? sont-ce les Baux qui les ont fait partir ? tout cas, Sérignan était trop près d'Orange, centre de cette fam pour qu'ils n'aient pas voulu l'avoir dans leur domaine, ou il forme avec Travaillan et Camaret une petite terre à part, *la terre des Ba*

Quand et comment cela se fit-il ? Sérignan fit-il déjà partie des bi qu'en 1146, Tiburge d'Orange laissa à Bertrand de Baux qui a épousé sa fille Tiburge, ou de ceux que en 1178, Rambaud d'Ora laissa à Bertrand de Baux ? Selon Raybaud, en 1215, Tiburge au donné, avec Rambaud son neveu, à l'Hôpital de Saint Jean de Je salem, non seulement la moitié d'Orange, mais Barret, Serignan,

(1) Les Sérignan étaient aussi possessionnés à Alençon, Drôme, car, en Guillaume Boulogne fait hommage à Aimar de Poitiers pour la moitié du c teau qui avait appartenu à Pierre de Sérignan, hommage renouvelé en 1 ou il est spécifié que cette moitié d'Alençon avait été acquise par Louis Poitiers de feu P. de Serignan. Regeste Dauphinois, 24084, 30305.

Digitized by Google

maret, Martignan, Pierrelatte ; donation confirmée en 1216, par l'Empereur Frédéric II. Dans ce cas la donation eut-elle son effet, sinon pour Orange? en 1219, en effet, après l'assassinat de Guillaume des Baux par les Avignonnais partisans du Comtes de Toulouse, Honorius confirme à Esmengarde de Mévouillon, sa veuve et à leurs enfants, leurs biens à Séguret, Sablet, Camaret et Sérignan. En tout cas, en 1237 Raimond VII de Toulouse inféode à Raimond de Baux, Travaillan, Camaret et Sérignan (*Germignano*, du texte, est une erreur évidente) et ainsi était constituée la *terre des Baux*. Désormais le sort de cette terre est facile à suivre, grâce aux hommages rendus au Suzerain, le Recteur du Comtat pour le Pape, dont la série semble complète.

En 1251 et 1253, ce sont ceux qu'ils rendent à Alphonse de Poitiers, héritier du dernier Comte de Toulouse. C'est alors Raimond de Baux, *de terra Raimundi de Bautio*. Toutefois Raimond n'est pas encore seigneur unique du domaine utile et un acte de 1258 nous montre un Raymond Giraud vendant à son procureur, pour 40 sous viennois, son douzième de domaine utile dans Sérignan. Il n'est même pas absolument tranquille sur sa possession, puisqu'en 1268, une bulle de Clément IV confirme, à lui et Guillaume son fils, sa possession de *la terre des Baux*. Encore en 1273, il soutient un procès contre les frères Giraud de Camaret qui revendiquent le sixième de la seigneurie de sa terre. Par compromis, Bertrand du Clos, chevalier, d'Orange, et Guillaume de Verdel, jurisconsulte d'Avignon, co-seigneur d'Uchaux, décidèrent que Raimond aurait le domaine, mais que les frères Giraud conserveraient le droit qu'avait leur père de percevoir le sixième des bans et seraient dispensés de payer lods et treizains pour les parties de leurs terres qu'ils aliéneraient avec le consentemenst du prince. L'analyse que donne le Dr Barthélemy d'un acte du manuscrit du Dr Millet, (738) doit être inexacte,au moins pour le nom de Paul de Baux quiaurait été frère de Guillaume, qu'il appelle de Suze. Le prénom de Paul est absoment inconnu chez les Baux, et Raimond n'eût que deux fils, Guillaume et Bertrand, Ce dernier fut père de Guillaume, mort avant 1314, par qui se continuèrent les seigneurs de Sérignan. En 1299, il rendit hommage pour la terre des Baux au pape Boniface ; sans doute racheta-

Digitized by Google

t-il, aux frères Giraud, comme il fit pour les péages du Rhône, leurs droits sur Sérignan, et en resta-til seigneur unique). Dans son testament, 21 juillet 1344, il institua pour héritiers de cette terre, son petit-fils (et non son fils, comme dit Barthélemy). Bertrandet, sous la tutelle de sa belle-fille Tiburge d'Anduse, veuve de Guillaume son fils prédécédé, et sa mère. Bertrandet n'était pas majeur en 1315, car c'est à Tiburge, pour lui,que les habitants de sa terre prêtèrent hommage dans l'Eglise de Travaillan. En 1323 Bertrand, majeur, accorda leurs franchises ou charte municipale aux Sérignanais. Malheureusement nous en ignorons les clauses.

Deux ans après, 1325, il accordait leur charte à Camaret et Travaillan. Les arrangements du Seigneur et de la commune de Sérignan se complétaient, en 1339 et 1342, et naturellement, par des concessions sans doute fort involontaires, de celui-ci. Guillaume le 29 novembre, renonce moyennant une pension de cent sous, à la poule que chaque feu roturier lui payait annuellement, etc. et cela, même si les nobles de Sérignan s'opposaient à ces concessions. En revanche, la Commune lui cédait ses droits sur le *Rameyron*, sauf réserve d'une partie des pâturages, et encore, à la condition que le seigneur ferait construire divers ponts pour les habitants et leurs troupeaux ; et en 1342 il intervenait, comme seigneur, pour fixer les limites des pâturages des communes de sa terre (2).

Barthélemy dit que Bertrand mourut en 1342 ; ne l'était-il pas déjà en 1326? En tout cas, cette année, c'est son père Guillaume marié à Marquise, fille d'Albaron, seigneur de Lers, qui intervient dans une querelle de frontière entre Camaret, Sérignan et Travaillan, (celles de

(2) Selon Pithon Curt, (III 509 et 555), vers 1336, Catherine de Baux, veuve de Bertrand Guilhem de Budos, fille de Guillaume de Baux, seigneur de Camaret et de Giraude d'Ancezune, aurait épousé Raimond de Venasque, dont elle aurait eu Barthélemy, Catherine épouse de Guillaume Céva, et N. mariée à Corvi, seigneur de Suze ; et Astorg de Pierre aurait épousé Marguerite de Budos, fille de Bertrand Guilhem et de Marguerite de Camaret, qui, le 23 Octobre 1363 prêta hommage, pour sa terre, au Recteur du Comtat.

Or, c'est Guillaume, fils de Raimond de Baux et d'Anne de Viennois et seigneur de Condorcet, qui épousa Giraude d'Ancezune ; quant à Guillaume Céva, c'est un Guillaume de *Véga*, d'Uzès, qui épousa une Marguerite de Baux, fille de Bertrand, seigneur de Suze ; il n'y eut jamais de Corvi seigneur de *Suze*, mais les Caromb, furent seigneurs de *Suzette*.

Digitized by Google

Travaillan franchissent l'Eygues, au nord). Guillaume lui, mourut. en 1361 et dès le 27 septembre, Jean son fils faisait hommage au Recteur du Comtat pour toutes ses terres, et notamment la *terre des Baux*. Le 31 mars 1372, il recevait à Sérignan l'hommage des habitants de cette terre. Le 20 septembre 1372, sans doute sur le point de mourir il fit son testament ; il n'avait que trois filles et un fils bâtard, Guillaume, qui ne reçut de lui que sa nourriture et son entretien en viager, et ne fut donc jamais, encore que Barthélemy le qualifie de tel, seigneur de Sérignan. Florencie de Saint-Martial, sa femme, était enceinte d'un enfant qui fut une fille, Catherine. Seule des trois, elle eut postérité, ce qui empêcha de jouer la clause par laquelle, au cas ou ses enfants n'en auraient pas eu, Jean faisait son héritier le prince d'Orange et les siens, à cette époque Raimond, père de Marie de Baux. Marié à Raimond de Laudun, seigneur de Rochefort et Lers, elle en eut un fils, Guillaume de Laudun, de Baux, tige de cette branche, qui fut seigneur de Sérignan. En attendant que Catherine, puis son fils, fussent en âge, Guillaume de Laudun, tuteur de Catherine, fut seigneur par intérim et la maria à Raymond de Laudun. En cette qualité, le 4 mars 1384, il passa plusieurs actes, et entre autres, à Sérignan, le 4 mars 1397, il reçût pour sa pupille hommage de Ricau Girard, hommage que ce dernier renouvela en 1426 ; et en qualité d'administrateur des biens de son fils Guillaume reçut celui des Sérignanais. Barthélemy nos 1661-66, répète les deux actes et a tort d'ajouter, sous la même date, un hommage du même Ricau Giraud à Albaron de Baux, en présence et avec le consentement de Bertrand Pierrre (pour de Pierre) son gouverneur. A cette date, Guillaume ne pouvait être le père d'un enfant déjà pourvu d'un gouverneur. Ce Bertrand de Pierre, ou plutôt *de Peyre*, était prêtre et procureur de Raimond de Laudun. C'est à lui que, en 1399, donnait quittance des 15 florins, légués à sa communauté par Catherine, le prieur des Carmes d'Orange ; et le gardien du couvent des Franciscains lui donnait aussi quittance de tous les legs faits à son couvent par les Sérignan : Guillaume, sa mère Tiburge, sa femme Marquise d'Albaron, Jean de Baux et Florence de Saint Martial, et enfin Catherine leurs filles. Le 6 Octobre 1410, Guy de Saint Martial... coseigneur de Lers et

Digitized by Google

seigneur de Bellebuissonne, dans son testament, nous apprend que s[on] neveu Guillaume avait épousé Catherine de Roquefeuil, dame [de] Montfrin.

Comme tant de seigneurs de ce temps, et tant d'autres qui n'étaient pas seigneurs, Guillaume avait des dettes, et de grosses ! En 1419 il reconnaît devoir à Antoine Bon de Montibus, (évidemment *Bonifacii delmonti*), procureur de Nicolas Ruffo... seigneur de la Baronnie [de] de Berre et de Martigues, 16000 florins pour lesquels il engage la Baronnie de Sérignan et tous ses revenus, s'obligeant à faire prêter le serment d'observer le contenu de l'acte par tous les habitants, (ce s'explique leurs répugnances), jusqu'à entier paiement.

A cette époque aussi de nombreux membres de la maison de Baux aliènent leurs terres ; (Barthelemy 1746-1770-80 etc...) Les Baux de Sérignan durent, eux aussi, prendre ce parti. Auparavant, nous voyons en 1426, Albaron, fils de Guillaume, qui était mort sans doute à cette date, (dans sa table, Barthelemy a tort d'en faire un fils de de Raimond et de Catherine de Baux) ; recevoir, à Sérignan en présence de Bertrand de Peyre, hommage de Rodolfe de Travaillan, dans les conditions ou l'avait prêté Ricau Giraud, grand-père de Rodolfe, en 1398, et dix jours après, celui de Guillaume Fillet, pour Sérignan, Camaret, et Travaillan. Enfin le 10 Avril 1438, Albaron de Laudun, seigneur de Sérignan, Montfrin et Rochefort, céda à Louis de Chalons, prince d'Orange, sous la condition de racheter pour 16000 sous la seigneurie de Sérignan donnée en gage à Polyxène de Coutron, dame de Saint Vallier, Condorcet et Courthézon. Par là, il put payer sa dette et rentrer dans sa seigneurie qu'il ne tint plus qu'à titre de précaire ; il échangea de même Lers, Roquemaure le Péage du Rhône, Châteauneuf Calcernier, pour les seigneuries de Condorcet et de Courthezon.

E. MALBOIS.

Digitized by Google

Sainte-Cécile et La Garde-Paréol avant 1317

—:—

L'histoire de Sainte Cécile avant 1317, n'a jamais été faite. Elle est d'ailleurs bien courte et bien simple, et se trouve de fait toute entière dans une lettre ou Benoît XII, en 1337, mande à Pierre, évêque d'Orange, Recteur du Comtat de faire une enquête sur le dommage que l'Union à la Chambre Apostolique, *majori curie*, de Sainte Cécile et du quart de la Garde, a pu causer à Guillaume de Baux, qui a succédé à l'Hôpital de Saint Jean de Jérusalem dans la possession de ces deux places. Notons d'ailleurs qu'à titre d'ayant cause de Raymond VII de Toulouse, le Pape en avait le haut domaine.

C'est donc dans l'histoire de l'Hôpital que nous avons quelque chance de rencontrer des renseignements sur Sainte Cécile. Or c'est en 1113, qu'il fut définitivement constitué par Pascal II : et avant ?

Avant, et c'est le grand et insoluble problème, Sainte Cécile existait-il ? Son territoire n'est-il qu'un démembrement de celui de la Garde dont peut être faisait partie celui d'Alcyon en 1138? et y avait-il rien de bâti et d'habité dans le passage sur lequel veillaient La Garde d'un côté, et St Roman de Malegarde et Cayranne de l'autre ? D'autant plus que le seul nom de Sainte Cécile semble nous reporter à des temps récents. Ni le cartulaire de Roaix, ni celui de Richerenches ne connaissent Sainte Cécile qui n'est mentionné pour la première fois qu'en 1177.

Cécile est un nom rare au XIIe siècle comme nom de femme et comme titulaire d'église. Nous ne trouvons guère à cette époque qu'une abbesse de Vieilmur, Cécile de Beziers et surtout Cécile fille du comte Bertrand de Provence et femme de Bernard Atton, vicomte de Béziers et Nîmes. Sainte Cécile est titulaire des églises d'Anduze, des Arcs, de Châteauneuf de Martigues, de Mezefrech, près d'Arles et de Ste Cécile d'Estagel près de St Gilles, citée dans une Bulle du 26 avril 685, de Benoît II, si elle est authentique. Notons ce voisinage. En 821,

Digitized by Google

avait eu lieu à Rome la célèbre invention du corps de Ste Cécile par Pascal I. Des reliques en avaient été apportées à Alby dont la Cathédrale d'abord dédiée à la seule Sainte Croix devint Sainte Croix et Sainte Cécile, au moins depuis 920, et n'est plus depuis que Sainte Cécile. Il est curieux encore de noter que l'église de Sainte Cécile porta aussi le titre de Sainte Croix.

La Bulle par laquelle Innocent II, en 1137, fixe ses possessions à l'église d'Orange, nomme toutes celles qui lui appartinrent jusqu'à la Révolution, sauf Sainte Cécile : en revanche elle nomme une église *de Grapontis*, qu'elle place entre Mornas et Sérignan d'une part, Rochegude Derboux, la Garde-Paréol, Travaillan de l'autre. Cette place ne convient aujourd'hui qu'à Ste Cécile... D'autre part en 1155. (Layettes du Trésor des Chartes I, note) il y a à Carpentras un chanoine Guillaume *de Graponz*, nommé Graponis en 1160 (Dom Vaissette II Preuve D.) et entre Sainte-Cécile et Rasteau, il y a un lieu dit Grapon (Cassini). Etait-ce là l'église de Grapontis remplacée plus tard (à moins qu'il ne soit aussi ancien) par Saint-Pierre de Vélage?

En tout cas, en 1177, c'est dans l'église de Sainte-Cécile, nous n'avons jamais à cette date lu *castro* (Fanum Sanctœ Cœciliœ, dit Forneri,) que Raymonde de Mornas, en se donnant à l'Hôpital, donna à Odon Rolland, prieur de Saint-Gilles ses droits sur Mornas. Jocundas, Cairanne, Caderousse et Pont de Sorgues. Mais possédait-elle tout ou partie de Sainte-Cécile? En tout cas, il semble bien que l'Hôpital le posséda d'abord tout entier au temporel et au spirituel. Il y était représenté par le Prieur à ce double titre. Un acte de 1203 (et c'est la seule mention de Sainte Cécile que nous ayons rencontrés au XIII siècle), nous apprend qu'il s'appelait alors Bertrand *de Montiliis*, de Monteux sans doute. De qui les Baux acquirent-ils leur domaine utile d'un quart? En 1215, un arbitrage attribue à l'Hôpital, malgré les prétentions de Guillaume de Baux qui en percevait les revenus depuis longtemps, ce que Tiburge et Raimbaud d'Orange lui avaient laissé dans Orange et son territoire (y faut-il comprendre Sainte-Cécile?) et par un acte de 1286, l'empereur Frédéric II confirme l'accord survenu entre l'Hôpital et Guillaume à propos de leurs différents au sujet de la

Digitized by Google

moitié d'Orange et de ses dépendances. En 1224, Guillaume de Baux II jure l'observation de ces anciens traités... est-ce dans ces actes, dont nous ne connaissons pas le texte qu'est la réponse? Est-ce, encore que Sainte-Cécile n'y soit pas nommé, dans la donation de Camaret Travaillan et Sérignan faite par Raymond VII de Toulouse à Raymond de Baux? C'est ce quart qui fut réuni sous Benoit XII à la Chambre Apostolique. (Barthélemy, Inventaire... des Baux).

Déjà en 1317, l'Ordre de St-Jean, avait remis au Pape Jean XXII qui désirait agrandir le Comtat au nord *locum sen ecclesiam sanctæ Cæciliæ*. Depuis Sainte Cécile fit partie du Comtat.

Rien donc de plus simple et de plus court que son histoire. C'est que Sainte Cécile, le vieux Sainte Cécile, dans ses remparts construits vers 1370, était alors loin d'avoir l'importance qu'il a prise depuis, par ses faubourgs qui le débordent.

La Garde-Paréol avant 1317

Autant l'histoire de Sainte Cécile qui n'eut qu'un seigneur au temporel et au spirituel avant son entrée dans l'Etat Pontifical est simple, autant celle de la Garde Paréol et compliquée.

La première moitié du nom nous dit que ce fut une de ces gardes, fertés, dans le Nord, si nombreuses dans le midi aussi ; Comme sa voisine, la male Garde (Saint Roman) elle gardait l'entrée des vallées de l'Eygues et du Lez, qu'elle domine, mais Paréol? Ce n'est pas un nom propre comme Adhémar, de la Garde Adhémar. Ce surnom qui est ancien, car il se trouve en 1175 dans le Testament de Draconet de Mondragon, ne lui est pas toujours joint : en 1134, c'est la Garde tout court, ainsi qu'en 1254, dans des documents ou il ne peut pas y avoir d'ambigüité. Il dérive de *parcriorum* qui a donné pariòu, comme l'on dit en provençal, et dans les textes latins *pariolis*, adouci en Paréol. Il signifie des coseigneurs, des pariers. Les coseigneurs abondent dans les alleux de la région ; c'est le régime commun au

Digitized by Google

XII siècle : Les Aubagnans, Rochegude, en ont. En 1330 Bertrand de Sabran, coseigneur de Rochegude fait hommage au Dauphin pour le tiers moins le tiers et le cinquième du douzième (129) de Rochegude ; pour le quart moins le tiers de ce quart, moins le cinquième du douzième des Aubagnans (140) pour le neuvième moins le tiers de ce neuvième moins le cinquième du douzième de Saint André de Speranzano ( ) mais la Garde tient le record. Expilly, si bien informé pour notre région, dit que la Chambre Apostolique est dame d'un quart et le baron de Sérignan d'un autre quart : que les deux quarts restant (les 8 seizièmes) sont partagés entre huit pariers qui d'après une sentence du Vice-Légat, en 1602, y exercent à tour de rôle, pendant deux ans, à partir du onze novembre, la seigneurie : les Ancezune, les Pellissier de Saint Ferréol, les d'Imguimbert, les Pelletier, les de Payan, les de Ripert d'Alauzier, les Restaurand et enfin les d'Aqueria et les de Guillemont. Ces deux derniers eux-mêmes en pariage ; deux ans de seigneurie, à la Garde, tous les huit ans, ne devaient guère les enrichir !

Quand fut fondée et par qui La Garde et son territoire fut-il habité dès les temps les plus anciens ? Une liste des prieurés relevant immédiatement du prieuré de St Saturnin du Port, ordre de Cluny, postérieure dans sa rédaction actuelle à 1380, mais faite sur des documents plus anciens nous apprend qu'à cette date le prieuré de La Garde doit comprendre deux moines, non compris le prieur ; serait-ce le Prieuré de Saint Saturnin, qui aurait fondé La Garde, ou n'aurait-il pris pour la desservir qu'un prieuré déjà existant ? L'église de ce vieux prieuré, Saint Martin, aujourd'hui ruinée, était au bas du pays, dans la vallée dont les eaux vont à Sérignan. Le titre même de Saint Martin nous porterait à croire que le territoire fut peuplé avant que La Garde ne fut fondée. Dans le cas contraire, on ne se tromperait guère en attribuant sa fondation à Saint-Saturnin du Port. Le territoire de la Garde aurait fait partie de la donation de Geraud, Archevêque démissionné d'Arles (954) dont faisaient partie les prieurs de Tulette, Saint Turquand, Colonzelles etc. Nous savons que le sacristain clunisien de Tulette levait ce qu'on appelait la grande dîme (*sans doute* la plus ancien-

Digitized by Google

é) dans les territoires de Sainte Cécile et de la Garde. A quel titre si-
on de fondateurs ou de restaurateurs du prieuré de la Garde qui a dû
re plus ancien que celui de Sainte Cécile qui n'en est sans doute qu'un
émembrement? En tout cas existait-il en 1137 ou la Bulle d'Innocent
I comprend dans le territoire de l'Evêché d'Orange « ecclesiam »
e Guarda. A cette époque c'est la Garde : depuis quand?

C'est vers le Xe siècle que se bâtirent les vieux châteaux de la région ;
en fut sans doute aussi pour elle ; et la nouvelle garde garda auprès
'elle le prieuré de Saint-Antoine, remplaçant celui de Saint Martin,
a clastre et les habitants. Fut-elle fondée par un syndicat de pariers
t quels pariers. Il semble bien que oui pour qu'en 1175 elle porte son
om de Pariòu. Nous ne pouvons rien assurer d'autant plus que le 1er
cte une charte du Cartulaire de Richerenches de 1138 (ch. 3) dit la
Garde tout court. Malheureusement ne nous donne-t-elle pas les pré-
isions que nous souhaiterions sur les situation féodale de la Garde.

Plusieurs propriétaires y donnent à la Commanderie ce qu'ils pos-
sèdent à Alcyon, *in terminio seu territorio de Arcisono*, aujourd'hui
de Sainte Cécile, autrefois peut être de la Garde. Les deux principaux
dont les noms servent de titre à la Charte sont Pierre Daumas et Guil-
laume Pierre et leurs héritiers. La Charte elle-même mentionne : Guil-
laume Pierre, *de ipsa Garda* (pourquoi cette précision? et serait-ce pour
distinguer la Garde de Saint-Martin?) Lucie, sa femme et leur deux
fils, Guillaume, *de ipsa Garda*, et Emenon (Emenon est un nom rare
et qui semble être propre aux Sabran). Suivent Bremond de l'Isle, de
Insula ; Guillaume de la Motte, *de ipsa motta*, (quelle motte?) et son
fils Pierre ; Pierre Daumas et son cousin Ripert ; Pons *de Bidono* ;
(Bion? un Pons de Bion est capellanus à Richerenches en 1183) lBer
trand de Sérignan ; Pierre de Derboux ; Jebelin et Ahelmas, (Adamo-
dis) sa femme ; Guillaume de Caderousse et sa femme Resplendina ;
Guillaume Betrand ; Tritmundus, lui aussi *de ipsa garda* ; Guillaume
de Tulette ; Pons de Rimel(?) Guillaume Chaix, sans doute de Tulette.
Les témoins sont Chalveira (Cauvière?) d'Arles et Robert de *Montilio*,
(Monteux ou Montélimar?) le jeune. Le notaire est Pierre Magalatensis,
Magalaz, comme le nomment d'autres chartes. Notons que Jebelin

Digitized by Google

semble être un nom de Saint Paul trois Châteaux, et que Robert (charte 2) est fils d'autre Robert et neveu de Robert Senissimi (Vieil?) La Garde, La Motte, l'Isle, Caderousse, Derboux, Sérignan, Tulette, etc. ces propriétaires sont venus de partout. Peut-on dire avec Ripert-Monclar qu'ils soient « divers seigneurs de la Garde Paréol » ce qui en ferait quatorze? sont-il simplement propriétaires, alors que seraient pariers *ceux* qui spécifient qu'ils sont *de ipsa Garda*?

En réalité le premier parier de la Garde que nous connaissons de façon certaine est Draconet de Mondragon, *li dons* ; dans son testament, en 1175, il laisse sa part de la Garde indivise, cominals, entre deux de ses fils, Ramond et Draconet, ce dernier, coseigneur de Rochegude, et devenu Montauban par son mariage avec Gasca, fille de Raimond de Montauban. D'où tenait-il cette part? était-elle, comme celle des autres une usurpation sur la seigneurie du prieuré de Saint-Saturnin ? ?

Tous ces pariers, après tout, n'avaient qu'un domaine utile et le haut domaine de la région appartenait au Comte de Toulouse. Celui-ci le savait, et c'est lui qui, en 1237, en donnant à Raymond de Baux, Camaret, Sérignan Travaillan et d'autres fiefs voisins qui formèrent ce qu'en 125 l'Evêque de Carpentras appelle la terre de Raymond de Baux, dut donner aux Baux les deux quarts, dit en 1251 le rôle des hommages au comte de Toulouse publié par L. Gap, ou tout du moins le quart de la Garde que nous voyons plus tard en leur possession. Il était inévitable qu'ils eussent à la Garde, comme partout alentour, ou la seigneurie ou quelque part de seigneurie. C'est sans doute parce qu'elle fut donnée à Raymond que, en 1246, dans le partage entre celui-ci et Guillaume son frère, La Garde ne figure pas. Raymond mourut en 1282 (?) Dans le partage entre Raymond et Bertrand (III) son frère, en 1281, la Garde reste à Bertrand. De Bertrand (III) passa-t-elle à son fils Bertrand mort sans postérité? En tout cas, en 1297 et 9 Bertrand (IV) oncle de Bertrand (III) prête hommage au Pape qui a succédé aux droits du Comte de Toulouse. En vain, en 1335, Constance de Montolieu, seconde femme de Raymond (III) frère du mort sans postérité, réclame-t-elle à son fils Bertrand, la Garde, qu'elle prétend

Digitized by Google

que son mari lui aurait laissée ; la Garde est bien désormais dans la branche des Baux, Seigneurs de Camaret, Travaillan et Sérignan. Bertrand IV l'a laissée, sinon à Guillaume, son fils, mort avant lui, du moins à Guillaume son petit-fils, à qui Urbain V, en confirme la possession, et celui-ci à Jean de Baux, qui en prête hommage au Pape en 1361 et à qui Baudon de Mornas en prête hommage en 1363. Catherine, fille de Jean de Baux, en épousant Raymond de Laudun, seigneur de Rochefort et de Lers, la porte dans la famille des Baux-Laudun-Sérignan, ou elle reste jusqu'à la Révolution.

Des autres pariers à cette époque, nous ne savons même pas les noms ; Bertrand de la Garde, nommé dans un acte, vente de Courthézon, par le Prieur de Frigolet, en janvier 1199, en serait-il un? (Raybaud...)

Nous ne savons rien non plus du prieuré, sauf le nom d'un prieur, Bertrand de la Motte, en 1285 : ajoutons-y celui de Guigues de *Bassavento* en 1344, mentionné dans un acte passé dans la clastre de la Garde.

Quelques noms d'habitants sont arrivés jusqu'à nous dans des actes de reconnaissances en faveur des co-seigneurs de Rochegude, pour terres situées dans ce territoire. En 1303 Etienne *Amin, ou Amini* (?) ; En 1305, Betrand Gros, Pons Pierre, et Pons Bertrand pour une terre voisine de celles (la Condamine) des coseigneurs de Rochegude et de la Garde-Paréol. En 1342 Pons Chabrier et Raymond Arnaud.

L'Hôpital de Saint Jean de Jérusalem avait reçu en 1180 de Tiburge d'Orange le quart de cette ville et de Rambaud en 1190 un autre quart. Il possédait dans le voisinage de la Garde Sainte-Cécile et Cayranne et d'autres biens dans le Haut-Comtat. En 1312, il avait été nommé séquestre des biens de ce pays enlevés aux Templiers par le Concile de Vienne. Le Pape Jean XXII désirait augmenter ses états du côté du Haut Comtat. En 1307 l'Hôpital s'était défait de sa moitié d'Orange par échange avec Charles II d'Anjou qui en 1308 l'avait inféodée à Bertrand de Baux. L'hôpital transigea avec Jean XXII, et en échange de ce qu'il en reçut, lui céda, non seulement les biens des Templiers qu'il avait en séquestre, mais de biens, comme Cayranne, qui n'avaient jamais été aux Templiers. C. Faure qui cite la transaction

Digitized by Google

du 21 Juin 1317, (Etude — sur l'administration... Pièces justificatives IV) n'a pas fait cette distinction. Au nombre des biens cédés furent « locum seu ecclesiam de St Cœcilia et locum de Lagarde Palion... A quel titre l'Hôpital et depuis quand possédait-il la Garde? Nous n'avons pu le savoir ; Etait-ce tout La Garde ou seulement le quart dont la Chambre Apostolique demeura Dame jusqu'à la Révolution alors que le Pape, comme successeur du Comte de Toulouse avait déjà le Haut Domaine? Que de détails nous échappent dans notre histoire locale ! Puissions-nous du moins, en avoir établi solidement quelques points !

Abbé E. MALBOIS

Cairanne avant 1317

—:—

En 1317, les Hospitaliers réunirent au Pape « *castrum Cayrane*... cum *fortalitio et ecclesia ipsius castri* ». Par cet acte, publié par Cl. Faucon (*Administration*... Pièces justificatives IV), les Hospitaliers — ne remettaient pas au Pape, comme il semble le croire, des biens de Templiers, (car les Templiers ne possèdèrent jamais Cairanne) ; mais ils abandonnèrent un de leur propre biens ; et à partir de cette date Cairanne fit partie du Comtat, et son histoire n'est plus que municipale.

Que savons-nous de Cairanne avant cette date?

I. — *Les Origines* : Au point de vue ecclésiastique, le territoire était partagé entre deux prieuré Saint-Andeol et Saint Genès. Saint-Andéol qui a aussi un sanctuaire à Camaret, semble plus ancien. Fut-il fondé ou seulement pris en charge par les bénédictins de Montmajour, à cette époque obscure, vers le Xe siècle, ou, faute de Séculiers, les Réguliers durent se charger de tant de paroisses? En 1123, Calixte II confirme au monastère de Montmajour ses possessions et entre autres, *ecclesiam Sti Andeoli cum parrochia castri Cayrane*, ce que répète en une Bulle Eugène II ; en 120[illegible], celle d'Innocent III ne dit plus que *ecl. S. cum pertimenciis suis* ». En 1376, l'importance est renversée, et le ré-

Digitized by Google

des procurations pour le diocèse de Vaison porte : *ecclesiam* de Cayrana, prio. St-Andeoli. C'est que St Genès était dans le castrum, tandis que Saint Andeol resta chapelle rurale. Il semble bien que la population primitive de Cairanne habita d'abord les riches pentes des collines à l'est du castrum, et ne se fortifia que plus tard dans celui-ci ou fut alors élevé Saint-Genès.

Un acte mutilé de 1150, (Cartulaire de Roaix 111) qui concerne un déguerpissement de dimes à Roaix, mais qui fut passé à Cairanne, permet de supposer que le *déguerpisseur*, Autranz, et les témoins (Ponz de Filinis, Raimond Bompar, Jean Humbert, Pons Clément, Rostang Bellerirus) étaient de Cairanne. Le Cartulaire de Richerenches, connaît un Albert de Filinis un Ramond Bompar, et un Pons Clément : (162-18-166).

Dans le mémoire des reprises de Rostang, évêque de Vaison au commencement du XII siècle on lit : *A Petro Hugonis et Riperto, fratre suo decimas de Albareto*... Or *Albaret* était du territoire de Cairanne. Si Pierre d'Hugues est certainement le Seigneur allodial de Visan de ce nom, Ripert semble ne pouvoir être que son beau-frère (?) le père, sans doute de Ripert Fouras, que nous retrouverons bientôt ; dans les environs de Roaix, on ne trouve des Ripert qu'à Cairanne.

II. — *Les Familles de Cosseigneurs* ! —

Au commencement du XII siècles furent fondés les Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem. En 1177, Ramonde de Mornas, préludant aux donations des Orange, leur donna ses biens à Cairanne.

Quel était,avant cette date,le régime du *Castrum* de Cairanne puisque avant 1123, Cairanne était sur sa colline, un castrum ?

C'était comme d'ordinaire dans la région celui des coseigneurs, et nous en connaissons quatre : les Fouras, les Mornas, les Mondragon, les Mormoiron.

« 1° les **Fouras** ; Fouras, Folras,est un dérivé de Volveradus; en 1009 nous avons un Pons Volveradus à Montmajour. Par une chance unique, une charte de l'Evêché d'Orange découverte par M. Duhamel et étudiée par M. de Ripert-Monclar, nous fait connaître leurs ascendants. Ainsi que les deux branches des Bourbouton dont ils sont cousins

Digitized by Google

germains, et que les Montségur, les Tournefort, les Hugues de Visan, ils descendent à la 4me ou 5me génération d'un des trois frères Pons, Giraud, Laugier, à qui Uldaric évêque d'Orange et de Trois Châteaux donna en précaire en ..... ? les territoires de Bourbouton et de *tres Campi* ; (Saint Alban à Richerenches) Ripert n'est peut-être pas l'aîné de la famille, mais il est un membre important. En 1136 il figure dans les trois premières chartes du fondation de Richerenches (1-2-3) immédiatement après les Bourbouton proprement dits ; il devait être bien jeune, car il vit encore en 1216 (Roaix 183) Il fut marié deux fois. De sa première femme Lucie, il eut Ripert-Fouras, (Rich. 189). Il épousa ensuite *Matheuz*, Mathilde, sœur de Guilhaume Arteillars, de la famille importante de ce nom, dans les Baronnies (Roaix 138-141). Mathilde devait être veuve, car elle a un fils, Bertrand de Piégon que Ripert-Fouras appelle son frère. (Roaix 183). Ripert Fouras figure dans un grand nombre de chartes du Cartulaire de Richerenches. En 1165 (136. Roaix) il figure dans celle ou Dragon de Piégon donne au Temple une pièce de bois à Buisson, aux *Combes Tellarengues* ; les témoins sont, Rostang de Puyméras, Fouras son neveu, Giraud de Cairanne ; Lucie était-elle une Puyméras ?nous savons par une charte. antérieure à 1179 qu'Arteillars et Fouras avaient vendu plutôt que donné, (car on les paie cher, 300 sous viennois et 200 melgoriens) un moulin avec son jardin sur l'Ouvèze. La charte 138 qui le rappelle, fut passée à Cairanne devant un très grand nombre de témoins, entre lesquels nous relevons un Hospitalier, Bernard de Pagaz. Le nom de plusieurs d'entre eux est précédé d'un f. qu'il semble qu'il faille traduire par firmavit et non par frère : Elziers le gros Bertrand de Tulette, Guillaume Giraud de Cairanne, Ricau de Cairanne, Gaufre de Tulette, Rostang Baile de Cairanne. Comme tant d'autres, ces Cairanne voulaient ignorer que donner même à l'Eglise, et retenir ne vaut. En 1185 (146) Bertrand de Piégon avait redonné les Combes Tellarenques et promis avec Guillaume Giraud *Canutz* (l'aîné de Ripert?) et Ripert de ne jamais plus chercher querelle au Temple. Or, en 1201, nous retrouvons Ripert en querelle avec lui. Les arbitres choisis, Guillaume de Vaison, Pierre Hugues du Rasteau et Pierre Joanz, baile

Digitized by Google

du Comte de Toulouse, lui donnèrent tort, et devant une solennelle assemblée de témoins, Ripert sans compensation, Fouras son fils, avec 60 sous de compensation, renoncèrent à toute querelle nouvelle (147). Et cependant, en 1215 et en 1216 (184-183), Fouras de Cairanne renonce à tout ce qu'il a aux pâturages de Buisson et déclare qu'il observera le testament de Bertrand de Piégon son père ; le bon billet ! et qu'eut-il fait s'il eut vécu encore longtemps ?

Nous ignorons ce qu'est le Ricau de Cairanne de la charte 138. Mais le Cartulaire de Richerenches nous aide à connaître Guillaume Giraud de Cairanne, qu'il distingue de Guillaume Giraud de Visan, le Croisé (84). Les chartes 84, 96, 189, nous apprennent qu'il est fils de Ripert Fouras et le même que Giraud *Canutz* et Giraud Fouras (166-1185). La charte 189 (1163) nous apprend qu'ils avaient une sœur, Blanche, et la charte 215 (1175) que tous trois, après la mort de Bertrand, vinrent à Richerenches et confirmèrent les donations antérieures des leurs et cédèrent la maison que Bertrand tenait de leur père à Visan. Il semble que Blanche était la femme de Pons Laflamme de Tulette, dans la maison de qui fut rédigée la charte 189, et que c'est la raison pour laquelle les Tulette figurent dans les chartes de Fouras et ceux-ci nommés à côté de Pons.

Que devinrent ces Fouras ou Cairanne ? En 1183, un Ripert Fouras est frère à Richerenches :(252) En 1237, un Pons de Cairanne est commandeur des Hospitaliers d'Orange, avant de l'être de ceux de Toulouse et de Campagnole. En 1272, un Alric de Cairanne, *domicellus*, est à Saint-Paul trois Châteaux. En 1284, un Silvius de Cairanne est prieur de Bonpas. Comme tant d'autres elle semble s'être éteinte à la fin du XIIIe siècle.

« 2° *Les Mormoiron.* Une des chartes les plus importantes du Cartulaire de Roaix (104) et parce qu'elle est vraiment la charte de fondation de la maison et pour ce qu'elle nous apprend d'anciennes familles, nous serait restée lettre-morte, si Raybaud (Histoire des Grands Prieurs de Saint Gilles II, 177) ne nous avait appris qui était la principale donatrice, *Gotolen.* C'est elle sans doute qui est nommée dans la charte 60, (Richerenches), seule avec Raimonde, mère de Bérenger de Mornas, et

Digitized by Google

elle est peut-être une Bourbouton ; en tout cas, elle est de grande noblesse, *femina*, et femme de Bertrand de Baumes de Transi, qui, à la persuasion de Pons de Grillon, évêque de Trois Châteaux, fut un des premiers bienfaiteurs du Temple, et finit en faisant profession entre les mains de Robert, Grand Prieur de l'Hôpital, pendant que Gotolen, qui lui avait donné son consentement, donnait ses biens à Roaix. Elle avait six fils : Raimond de Puyméras, Pierre Arnoux de Puy-Cabaz, Bertrand Elzéar d'Aubusson, Guillaume de Puyméras, Alric (sans doute du Rasteau), Rostaing (de Puyméras) souvent nommés dans le Cartulaire. Elle donna sa Condamine de Rovers, voisine de Roaix, avec Pierre Aillaux (Feudaut qui suit Aillaux, est une mauvaise lecture pour feudum) : Son fils Guillaume, d'ailleurs, la retint, (160, 1179) et Bertrand de Lambesc évêque de Vaison, fut obligé d'en investir très solennellement le percepteur de Roaix, Guillaume de Saint-Paul. C'est ce Bertrand de Baumes qui fut la tige des seigneurs de Mormoiron et de Cairanne, Ricau de l'Isle, Latil de Mormoiron, Hugues Reynier de Mollans, Ricau Bellon, *Raimond de Baumes de Mormoiron*, Raimbaud de Bollène.

En 1237, Douce, mère de Roux, Coseigneur de Mormoiron, se donna avec son mari, (et sans doute leurs biens à Cairanne) à Pierre de Cairanne, Commandeur de l'Hôpital d'Orange ; c'était sans doute un frère de Latil et Anne de Mormoiron. En 1253, Rostang Ricau, Commandeur d'Orange, met Saint-Roman de Malegarde sous la protection d'Alfonse de Poitiers. En 1279, Draconet de Montauban est en procès avec Latil de Mormoiron. Sans doute, après 1237, les Mormoiron disparurent de Cairanne.

« 3° D'où les *Mondragon* tenaient-ils leurs possessions à Cairanne? Quand en 1214, furent définitivement réglées les querelles entre Mévouillon et Montauban, Raimond de Mévouillon réclamait à Draconet de Montauban le quart de Cairanne, comme ayant appartenu à Mételine, fille de Guillaume de Fay, femme de Roger de Clérieu, et mère de Laure, sa femme. Que valaient ces prétentions qui ne furent pas admises par l'arbitre? En tout cas, en 1175, dans le partage entre ses fils, Draconet de Mondragon, *li dons*, déclare que ce qu'il a à

Digitized by Google

Cairanne, est commun, *cominals*, à Ramond de Mondragon et Draconet, de Mondragon, *foro la seisena*, à l'exception du sixième de Ramond de Montauban qui appartient à Draconet. C'est sans doute de ce sixième qu'il entendait parler, quand, le 25 août 1475, il donnait aux Frères de Richerenches, dans les mains de P. Guillaume de Baumes, tout ce qu'il avait au delà de l'Eygues. (211-210). Que devint cette part ?

« III. *Les Mornas* et *l'établissement des Hospitaliers à Cairanne.*

Les Mornas. C'est d'eux surtout que vint aux Hospitaliers leur domaine de Cairanne. En 1177, Raimonde de Mornas, (la Mère de Bérenger de Mornas, évêque de Vaison, était une Raimonde qualifiée comme Gotolen, de *femina* :) donna à l'Hôpital ses droits à Mornas, Caderousse, Pont de Sorgues, Cairanne. Elle était sans doute fille de Pierre Guillaume de Mornas. (Gallia Christ, noviss. VI 81) Huit ans plus tard un Ramond de Mornas abandonnait aussi ses biens à l'Hopital, à l'exception de ceux de Mornas et Pont de Sorgues. L'Hopital était ainsi seigneur à Cairanne et à Sainte Cécile. Peu à peu il dut se fortifier et s'agrandir, et en 1262, nous voyons que Draconet de Montauban inféode à l'Hôpital de nombreuses possessions — qu'il avait dans la région, et en particulier Cairanne. (Invent. Baronnies I 219) En tout cas, quand en 1251, Alfonse de Poitiers voulut savoir exactement quels étaient ces domaines en Venaissin, nous ne voyons jamais figurer Cairanne sur la liste. Le 16 Mars 1268. Raybaud assure que la donation à l'Hôpital fut renouvelée par Dragonet, qui y ajouta St-Roman de Malegarde et Mollans (page 172), Cairanne fut dès lors, comme Villedieu et sans doute Saint Roman, sous la juridiction du Commandeur de l'Hôpital d'Orange. En 1279, Alfonse de Poitiers (correspondance, n° 1770), essaya, mais en vain, d'y prendre pied. Dragonet proteste qu'il tient Cairanne de l'Hôpital et non d'Alfonse, et Alfonse est obligé de reconnaître qu'on ne pourrait le citer devant lui qu'à titre de compromis : Il prescrit d'ailleurs à son sénéchal de faire une enquête sur la situation féodale de Cairanne, présumant qu'il arriverait à reconnaître qu'il est *de suo Dominio et districta.* Il n'en fut évidemment rien, et l'incident n'eut pas d'autre suite :

Digitized by Google

Mais, en 1284, Randonne inscrivit sur son testament que Cairanne lui appartenait. De fait, en 1283, nous ne savons comment, Raimond Geoffroy second mari de Randonne était arrivé à obtenir de Guillaume de Villaret, grand Prieur, qu'il lui fit hommage pour Cairanne comme pour Venterol, Château-Ratier, Noveysan, Saint Maurice ; (18 septembre, 19 novembre, Reg. Dauphinois 12614-33), mais l'Hôpital dut profiter des embarras de la succession de Randonne, car en 1290, Roncelin, qui reçut de Villaret hommage pour les quatre autres, dut faire hommage pour Cairanne. A cette époque un Silvius de Cairanne est prieur de Bompas. Quand en 1302 Adhémar de Lombers, héritier de la Baronnie de Montauban, la vendit au Dauphin, celui-ci traita avec l'Hôpital qui lui donna des droits (nous ignorons dans quelles conditions et lesquels) sur Cairanne. (Raybaud, p. 223) En tout cas, ce traité semble n'avoir eu aucune suite.

« Les moyens qu'il employa (Jean XXII), dit Raybaud pour les avoir, nous sont inconnus ». Il s'agit des biens non-seulement des Templiers, dont l'Hôpital était le séquestre, mais de l'Hôpital lui-même, que le 21 Juin 1317, l'Hôpital remit à Jean XXII.

Nous arrêtons ici l'histoire primitive de Cairanne, en souhaitant qu'un de ses enfants (et les documents abondent), continue son histoire, qui est aussi inédite, que celle qui précède 1317.

E. MALBOIS.

Digitized by Google

La Chapelle de N.-D. de Délivrance
aux Pénitents Gris d'Avignon

S'il est une chapelle populaire en Avignon c'est bien celle des Pénitents Gris. Diverses causes expliquent cette popularité. C'est d'abord l'antiquité de la Chapelle elle-même. Là s'élevait en 1226 un oratoire dédié à la Sainte-Croix ; il couvrait alors l'emplacement occupé actuellement par le Vestiaire des Pénitents. Cette localisation qui a fait chiffrer les historiens, nous est indiquée clairement par un passage du manuscrit Corenson (1) qui leur a échappé et où l'auteur, parlant de la visite pastorale de Mgr Laurent Fieschi en 1694 nous dit que « la chapelle du miracle n'était pas l'ancienne chapelle de la Croix où l'évêque d'Avignon déposa le Saint Sacrement le 14 septembre 1226, mais une nouvelle chapelle que les Confrères firent construire pour pouvoir contenir tous ceux qui venaient augmenter leur nombre, *laissant à côté la susdite chapelle de la Sainte-Croix par laquelle on passe à présent pour aller à la sacristie.* » Or la sacristie se trouvait au bout du couloir qui constitue le vestiaire des Pénitents. La chapelle de la Sainte-Croix était donc située, non pas même dans la petite Rotonde qui, nous le verrons, se trouve érigée sur un terrain qui à leur arrivée fit partie du jardin des Cordeliers, mais à l'entrée du vestiaire actuel. Indépendamment de son antiquité, cette popularité lui est venue aussi des circonstances qui en cette même année 1226 firent d'elle le Berceau de la Confrérie des Pénitents Gris fondée par Louis VIII à la suite du siège et de la prise de la cité, qui avait

(1) Bibl. d'Avignon, ms. 2092.

Digitized by Google

embrassé le parti des Albigeois, confrérie florissante s'il en fut, et dont la vitalité s'affirme avec un éclat tout particulier tous les vingt cinq ans par les célèbres processions jubilaires. Aujourd'hui encore la Chapelle de la rue des Teinturiers est certainement la plus fréquentée du peuple avignonais.

Mon intention n'est pas dans cette notice de m'étendre sur la Chapelle même des Pénitents Gris ni de rechercher la solution de quelques problèmes historiques qui se posent encore à son sujet. Je me limiterai à celui qui se réfère à la chapelle de N.-D. de Délivrance ; la chose n'est pas inutile, car nous constaterons tout à l'heure que déjà aux premières années du 18e siècle les Pénitents n'étaient pas eux-mêmes très bien renseignés en ce qui la concerne. On sait qu'elle forme, lorsqu'on a traversé les deux Rotondes, le prolongement du grand corridor vestibule qui sert aujourd'hui d'entrée à l'église des Pénitents. Elle comprend quatre travées, ou plus exactement trois et demie, car la première est sectionnée par empiètement de la grande Rotonde, et c'est dans la dernière que se dresse l'autel surmonté de la statue de la Vierge.

Qu'est-ce tout d'abord que cette chapelle? Et que signifie ce vocable « N.-D. de Délivrance »? La dévotion populaire y voit dans sa Vierge la Protectrice des femmes en couches, et c'est ce qu'indiquerait le mot « Délivrance ». Nous allons constater qu'à l'origine il ne s'agit pas du tout de cela. Il nous faut ici remonter à 1590. A cette date les Pénitents n'avaient pas d'entrée indépendante ; ils se rendaient dans leur chapelle en passant par le cloître des Cordeliers, qui n'était pas alors celui dont parlent les actes de vente de l'époque révolutionnaire. Ce dernier était situé sur l'emplacement occupé aujourd'hui au Collège Saint-Joseph par la cour des Moyens et une partie de la cour des Petits Pensionnaires ; celui de 1590 était situé dans le jardin actuel des Pénitents, et les Cordeliers pour assurer à ceux-ci le libre passage leur en avaient concédé une des arcades. En 1590, les Pénitents traitent de nouveau avec les Cordeliers qui leur cèdent une seconde arcade située sous le dortoir du couvent et contigüe à celle dont les Pénitents avaient déjà l'usage ; cette seconde

Digitized by Google

arcade est celle qu'on voit encore aujourd'hui dans leur jardin ; les deux réunies avaient une largeur de huit mètres sur une profondeur égale. Ces deux arcades leur sont cédées en toute propriété, et le contrat ajoute : « Le passage ancien desdits Confrères pour aller à leur dite chapelle depuis les dits cloîtres et dortoir demeureront (sic) franc à la dite compagnie sans que les dits Religieux du dit couvent y puissent passer pour aller aux chambres et jardins tenus à présent par Frère Jehan Fabre, religieux d'icelui couvent, les portes desquelles seront condamnées et fermées aux dépens de la dite compagnie » (1).

Avec cette arcade les Religieux leur cèdent également une bande de jardin qui mesurait 54 mètres de longueur ; quant à sa largeur, elle était variable : environ 7 mètres du côté de la Sorgue, 10 mètres au milieu, 6 mètres à l'autre extrémité. Où se trouvait cette bande de jardin? Elle confrontate, dit l'acte, « d'une part la dite Sorgue ; d'autre part la dite chapelle, jardin et passage d'icelle ; d'autre autre jardin dudit couvent ; d'autre le dit dortoir et arcades. » C'était peut-être très clair pour les contractants, ce l'est un peu moins pour nous. Il nous est cependant possible de fixer nettement la situation. La bande en question ne s'étendait ni au levant le long de la Sorgue de la rue des Teinturiers, ni de l'autre côté au couchant, car elle mesurait « vingt sept cannes en longueur (54 mètres) depuis le dit dortoir jusques à la Sorgues. » La Sorgue et les arcades qui étaient sous le dortoir en formaient donc les deux extrémités. Or la Sorgue dont il s'agit c'est celle qui coule au levant le long de la rue des Teinturiers, car celle du Nord, le long de la rue des Lices, ne pouvait servir ici de confront puisque celui-ci, dans le cas qui nous occupe, eût été constitué par le chœur des Cordeliers, la sacristie et son lavoir (actuellement immeuble Mottet habité par le Docteur Barre). Et effectivement, de la Sorgue de la rue des Teinturiers jusqu'au mur qui sépare du Collège Saint-Joseph le jardin des Pénitents, la longueur est exactement de 54 mètres. La bande de jardin ne pouvait donc s'étendre qu'au nord,

(1) Archives des Cordeliers d'Avignon, Livre I des Pensions, fol. 278, Acte du 14e Avril 1590.

Digitized by Google

derrière la chapelle, ou au midi, devant la chapelle. Or au nord ce n'était pas possible. Sa largeur la plus étroite, nous venons de le voir, était de 6 mètres, alors qu'entre le chœur des Cordeliers et celui de la chapelle des Pénitents l'espace était tout au plus d'un mètre. De plus, ses deux autres confronts sont la Chapelle des Pénitents et un autre jardin du couvent, lequel était nécessairement au midi de cette chapelle puisqu'au nord s'étendaient le chœur et la sacristie de l'église des Cordeliers. Le jardin cédé était donc situé entre la chapelle et le jardin qui est aujourd'hui celui du théâtre du Collège Saint-Joseph. La bande dont nous parlons faisait donc face à la chapelle.

Cette question topographique solutionnée, pourquoi les Pénitents acquirent-ils et la seconde arcade et la bande de jardin ? Pour celle-ci nous le savons par les travaux qu'ils y effectuèrent par la suite et que nous verrons plus loin. Pour les arcades, l'acte de 1590 nous le dit. Par cet acte les Religieux cèdent aux Pénitents « le dessous du dortoir du dit couvent en tant que porte une arcade inclusivement outre celle que les dits Confrères ont et tiennent de présent, par laquelle entrent et vont à leur dite chapelle, qui fait le tout deux arcades, dans lesquelles la dite confrérie fera faire à ses dépens une chapelle et monument commun pour les Confrères et Confreresses de la dite Compagnie... contenant les dites deux arcades, tant celle de la dite entrée et passage que l'autre de présent donnée par les dits Religieux quatre cannes de largeur et quatre cannes et un pan de longueur ». L'année suivante, 1591, les Cordeliers vendent aux Pénitents une partie d'une tour « pour en prendre et bâtir de la pierre qui en proviendra partie de l'édifice que présentement les dits Confrères bâtissent en la chapelle de la dite confrérie ». (1). Il s'agissait donc pour eux d'édifier « une chapelle et monument commun pour les Confrères de la dite Compagnie décédants de ce monde en l'autre » dit l'acte de 1590 ; « chapelle des Morts » dit le procès-verbal de visite canonique de 1708. Et, comme nous allons le voir, c'est cette dédicace de la chapelle aux défunts qui a fait donner à la Vierge le vocable de N.-D

(1) Bibl. d'Av. ms. 2092, fol. 37.

Digitized by Google

de Délivrance : il s'agissait de la délivrance des âmes du Purgatoire. Plus tard, grâce au double sens du mot, la délivrance des femmes en couches ajouta à l'intercession de la Vierge une seconde prérogative qui n'avait pas été primitivement envisagée. Dès lors les deux dévotions marchèrent de pair, et aujourd'hui que l'on n'enterre plus dans la chapelle, il n'a guère subsisté que la seconde. Le souvenir de la tradition ne s'est cependant pas perdu ; il suffit pour le constater de se rendre compte du symbolisme des quatre vitraux qui décorent aujourd'hui la chapelle : A gauche en entrant, côté évangile, le premier vitrail représente la Vierge au milieu des âmes du Purgatoire, et le second l'Assomption : le Purgatoire et le Ciel ; à droite, côté épître, l'Annonciation et l'Immaculée-Conception, allusion évidente à la protection des femmes en couches.

Voici d'autre part comment s'exprime le Livre de raison de la Confrérie, qui est l'un des rares documents anciens qui ait fait retour aux archives des Pénitents Gris :

« Au nom de Dieu et à l'honneur de sa sainte Mère fut établi vers « l'année 1475 par un nombre de confrères de cette chapelle une « sossietté particulière de cents cinquante Pénitens qu'on appelle « Confrères de l'Association des Morts qui zeles pour le service di- « vin et soulagement des ames du Purgatoire *prirent soin destablir « cette sainte chapelle* qu'ils dedierent a la Mere de Dieu souz le tittre « de N. D. de Délivrance, cette Puissante Mere de Dieu agréent les « vœux de ces pieux confrères les fit reussir dans tout leurs dessains « de sorte que chacun sempressaient pour etre ressu dans cette sainte « assossiations, et par sa puissante prottection elle fut dans sa per- « fection dans très peu de temps. Cette divine Mere par la puissance « qu'elle a auprès de son cher fils a obtenu plusieurs graces à beau- « coup de personne, elle procure encore toute celles quon Luy deman- « de pour le soulagement des âmes du Purgatoire et délivre aussi « heureusement les femmes qui souffrent à leur enfantement.

« Tant de grandes merveilles qu'on a veu opérer par l'intercession de N. D. de Délivrance portèrent Messrs les maître *de la dite chapelle*, « acompagné du zelle fervent de M. labbé de St Montan et de M. Phi-

Digitized by Google

« lip Leucot de travailler en l'année 1709 à décorer plus honorable-
« ment *cette sainte chapelle*, on augmenta encore pour cest effet le nom-
« bre de l'Assossiation de cinquante confreres qui contribuerent vo-
« lontiers à faire les fonds nécessaire pour survenir a la despence de
« la réparation qu'on a fait *telle qu'on voit aujourdhuy*. Le tout se fit
« par le consentement de Monsgr. François Maurice de Gontery, Ar-
« chevesque de cette ville qui voulut faire luy-meme la bénédiction
« *de la dite chapelle.* »

Ce texte appelle plus eurs remarques. Tout d'abord, c'est vers 1475, donc plus d'un siècle avant la transaction de 1590, que fut établie l'Association des Morts, et c'est alors qu'on créa le vocable de N. D. de Délivrance à aquelle fut dédiée une chapelle. En second lieu, d'après la relation qu'on vient de lire il s'agirait toujours de la même chapelle, celle qui existait après 1709 (comme on peut s'en rendre compte par les passages que j'ai soulignés), et c'est elle qui aurait fait l'objet de diverses transformations. Or cela n'est pas.

Un point est certain, c'est que la Chapelle des Morts était distincte de celle qu'on appelait la Chapelle des Pénitents Gris. En 1590 « MM. les maîtres sont en déliberation d'agrandir leur chapelle... *et aussi d'un lieu propre pour y faire une chapelle* » (1). Lors de la visite canonique de Mgr de Gontery en 1708 « mondit Seigneur a fait les prières pour les morts tant dans la dite Chapelle *que dans l'autre chapelle appelée des morts* ».(2) Mais par ailleurs, où se trouvait cette chapelle? Corenson, reproduisant les procès-verbaux des visites canoniques dit en parlant de celle de Mgr Fieschi en 1694 : « Son Excellence, après avoir examiné les deux autels qui sont aux côtés de la porte de la dite chapelle, les a trouvés pourvus de tout leur nécessaire, comme celui de la chapelle où l'on ensevelit les confrères (?) » (3), et il fait suivre cette dernière phrase d'un point d'interrogation entre parenthèses, indiquant par là qu'il se demande où se trouvait cette chapelle ; il est donc loin de supposer que ce puisse être la chapelle de N. D. de Délivrance.

(1) Ibid., fol. 30.
(2) Ibid., fol. 95.
(3) Ibid., fol. 15.

Digitized by Google

Nous avons vu d'autre part que l'auteur de la relation de 1709 l'identifie au contraire avec la chapelle actuelle Et c'est là une erreur.

Car de fait, il y eut trois chapelles successives :

1° La Confrérie des Morts fut fondée vers 1475 et l'on dédia alors à la Vierge une chapelle. Celle-ci n'était donc pas située où le fut celle de 1590, puisqu'à l'époque de la fondation, plus d'un siècle avant 1590, les Pénitents ne possédaient pas le terrain. La Chapelle en question ne fut donc vraisemblablement qu'un autel dans l'église des Pénitents.

2° Ce n'est qu'en 1590 que l'on construisit un oratoire ajouté à l'église. Or il fut édifié à l'intérieur des deux arcades. Il ne s'élevait donc pas tout à fait où nous voyons se dresser la chapelle actuelle, mais il était dans le corps de bâtiment qui dans le jardin précède cette chapelle, corps de bâtiment qui était constitué par l'arcade aujourd'hui subsistante et par l'emplacement qui la flanque à son levant, emplacement de l'autre arcade dont on voit encore des restes et qui était primitivement celle par laquelle les Pénitents se rendaient à leur chapelle en passant par le cloître du couvent. Cet oratoire empiéta-t-il également sur la bande de terrain qui suivait au midi? C'est possible. Dans ce cas il eût compris également ce qui est aujourd'hui le petit sanctuaire et la travée qui le précède. Et j'ajouterai : c'est même probable, car, nous l'avons vu, le document de 1709 appelle, non pas construction mais simplement réparation la mise en état de la chapelle actuelle.

3° Enfin, la chapelle subit donc en 1709 une « réparation ». Fut-ce uniquement, comme le dit la relation, dans le but « de la décorer plus honorablement ? » C'est douteux, et voici pourquoi : L'année précédente, le 8 Mars 1708, l'Archevêque, Mgr de Gontery vint aux Pénitents faire sa visite canonique, et le procès-verbal de cette visite dit notamment ceci : « A la chapelle des Morts l'autel est fort vieux et en assez bon état et la pierre sacrée est en forme. Mgr ayant appris qu'on enterrait indifféremment dans la sépulture *qui est dans la dite chapelle* les hommes et les femmes qui sont confrères a ordonné que pour la

Digitized by Google

décence on enterrera les confreresses *dans une autre sépulture que la Confrérie faira faire à ses dépens le plus tôt qu'il se pourra* ». (1)

Il semble bien que la « réparation » en question ait été faite pour obéir à cet ordre. Evidemment on voulut accorder aux Confreresses les mêmes honneurs qu'aux Confrères, c'est-à-dire les inhumer *dans la chapelle*; pour cela il fallait y introduire d'importantes modifications. Que furent ces modifications? On ne nous le dit pas ; mais nous pouvons en inférer la nature de ce fait que, les travaux terminés, on dut procéder à une nouvelle bénédiction. Or, d'après les règles liturgiques, « une église peut perdre sa consécration (il en est de même de sa bénédiction) si tombant en ruines, elle était rebâtie dans le même temps *ou dans sa plus grande partie. Il n'en serait pas de même si les restaurations n'étaient que partielles et successives* ». (2). La chapelle avait donc été modifiée « dans sa plus grande partie ». Notons de plus que l'Archevêque « voulut faire lui-même la bénédiction de la dite chapelle », alors que pour cette bénédiction, qui n'est pas la consécration, réservée à l'évêque, celui-ci délègue habituellement un prêtre. Cette démarche ne semble-t-elle pas indiquer que la chapelle avait été ainsi modifiée pour obéir aux ordres qu'il avait donnés?

De toutes ces constatations on peut conjecturer avec juste raison que c'est de cette époque, 1709, qu'elle tient sa disposition actuelle. Elle avait en effet, ainsi qu'aujourd'hui, quatre arches, comme nous l'indiquent les travaux de sculpture qui y furent effectués vingt-cinq ans après.

Ces travaux consistèrent en lambris d'abord, puis en décorations sculpturales des arceaux de la chapelle ; ils firent l'objet de deux prix faits distincts et furent exécutés successivement (3). On s'adressa d'abord pour le dessin des uns et des autres à Thomas Laîné. C'était un artiste, à la fois sculpteur et architecte, fort renommé alors dans la cité ; c'est à lui qu'on devait notamment les boiseries de la chapelle

(1) Ibid., fol. 95.

(2) Mgr Cauly, Cours d'Instruction religieuse, p. 441.

(3) Tous les détails qui suivent au sujet de ces travaux sont tirés du « Livre de raison pour la Confrérie N.-D. de Délivrance » aux Archives des Pénitents Gris.

Digitized by Google

du Portail-Peint, la façade de la chapelle des Pénitents Rouges de la rue Carreterie, le rétable de celle des Pénitents Violets de la place du Grand Paradis, les plans de la chapelle des Pénitents Noirs de la Miséricorde de la rue Banasterie. Le 23 Mai 1735 nous trouvons mention d'une somme de 12 livres payée à cet artiste « pour le dessin qu'il a fait pour la chapelle ». On décida de commencer l'exécution du devis par les lambris. Au 1er Janvier 1736 les bailes sortant de charge remettent aux nouveaux l'argent qui reste en caisse (49 livres, 8 sols) « et les dit san son charge pour faire commance un lambry du long de la chapelle de N. D. de Délivrance des Pénitents gris ; il sera continu a proportion qu'il se trouvera dargent dans les tronc... ont prendra garde que le dit ouvrages se fait comme le dessein le porte et comme les articles fait par sieur Lene archirte de cette ville.» Le travail et la pose de ces lambris furent confiés à maître Ignace Imbert, menuisier sculpteur, qui se mit tout de suite à l'œuvre; il reçoit des acomptes successifs en 1736, 1738, 1740 ; à cette dernière date on relève un reçu de « la somme de 62 livres, 11 sols, qui jointe à celles de 159 livres 8 sols que jay si devant resu et comme il appert par mes aquis font la somme de 221 livres, 19 sols ». Nouveaux acquits en 1745 (57 livres), 1746 (23 liv., 13 sols, 6 deniers), et enfin un dernier reçu en 1748 (50 liv., 10 sols).

Le solde de ce travail étant réglé, il intervient, le 25 septembre de cette même année 1748, une seconde transaction. On traite de nouveau avec Ignace Imbert et, pour le prix-fait de 352 livres, 7 sols, on lui confie « toute la menuiserie et sculpture qui reste à faire dans les quatre arcs à décorer dans la chapelle conformément au devis de M. Laîné ». Ce travail devra être terminé pour N. D. de Mars 1749. Ici aussi nous trouvons une série d'acquits, et enfin le 11 juin 1753, Ignace Imbert touche pour « entier et dernier payement 42 livres, 13 sols, 6 deniers ».

Ces divers travaux s'échelonnent donc de 1736 à 1749. Celui de décoration des arcs complétait celui des lambris qui, on l'a vu, était terminé en 1748. Peut-être même ce dernier travail a-t-il été fini avant, car il est douteux que l'artiste ait consenti à mettre douze ans

Digitized by Google

à accomplir une œuvre en somme peu considérable étant donné les dimensions relativement restreintes de la chapelle ; et la raison pour laquelle les acomptes qu'on lui verse sont ainsi espacés, c'est que sans doute on les lui remet « à proportion qu'il se trouve dargent dans les tronc » comme s'était exprimée la délibération de janvier 1735. C'est ainsi assurément que la chose s'est également passée à propos de la décoration des arcs, puisque l'artiste s'engage à terminer le tout en 1749, et que c'est en 1753 seulement qu'il touche son dernier payement. On a remarqué que les arcs à décorer sont au nombre de quatre ; ce sont donc bien ceux de la chapelle actuelle qui d'ailleurs à la Révolution a moins souffert que le reste de l'église. Il n'en reste pas moins que lambris et sculptures ont disparu, et l'on n'en aperçoit aujourd'hui aucune trace.

La chapelle fut encore en 1761 l'objet de nouvelles réparations. L'église entière des Pénitents était plus basse que le niveau du sol qui l'entourait, et à maintes reprises elle avait été victime des inondations causées par la Sorgue, sans compter le désagrément d'une perpétuelle et intense humidité. En cette année 1761 on décida, non de la surélever, mais de combler ses alentours, et par la même occasion de la mettre en meilleur état. Les bailes de N. D. de Délivrance prirent à leur compte les frais de leur propre oratoire, et dépensèrent 316 livres, 4 sols, pour « bardaison de la chapelle, transport des terres creusées, réparation des couverts, établissement d'un pavé à cailloux, mortier aux murailles extérieures, vernissage et réparations du boisage... »

Et la bande de jardin, à quoi servit-elle? Il est facile de s'en rendre compte. Son extrémité occidentale, avons-nous vu, se trouvait au midi des deux arcades dont nous avons parlé. C'est sur son emplacement que s'élève aujourd'hui la Chapelle de N. D. de Délivrance. Or à la suite de cette chapelle viennent les deux Rotondes et le Corridor d'entrée qui en occupent le reste. Dans l'acte de 1590 ou nous dit en effet que « MM. les maîtres sont en délibération d'agrandir *et allonger* leur chapelle. » Or nous avons constaté qu'elle ne pouvait être allongée par son chevet qui touchait presque le chœur de l'église des Corde-

Digitized by Google

liers. Elle ne pouvait l'être par conséquent que par sa partie antérieure. Avant cette date la Rotonde n'existait donc pas ; mais on la voit sur le plan d'Avignon de 1618. Par ailleurs ce plan ne comporte encore ni le prolongement latéral de la Rotonde par l'actuelle chapelle de N.-D. de Délivrance, ni le corridor d'entrée, ni le pont qui dans la rue des Teinturiers lui donne aujourd'hui accès. Et enfin, quand en 1667 les Cordeliers demandèrent l'autorisation de construire à l'entrée de cette rue le pont qui par là devait conduire à leur église, il est spécifié que ce pont sera situé entre l'oratoire du Portail-Peint et le Pont des Pénitents Gris. C'est donc entre ces deux dates extrêmes 1618-1667 que fut construit ce dernier.

On peut donc résumer ainsi : Vers 1475 on fonde l'Association de N. D. de Délivrance pour le soulagement des âmes des Confrères décédés, et l'on dédie à la Vierge, sous ce vocable, une première chapelle qui n'est sans doute qu'un autel; en 1590, les Pénitents acquièrent des Cordeliers deux arcades, dont l'une subsiste encore dans leur jardin, et à l'intérieur de ces arcades ils construisent une chapelle destinée à la sépulture des dits Confrères et qui remplace la première. Ils acquièrent en même temps une bande de jardin sur laquelle ils construisent,entre 1590 et 1618 la double Rotonde,entre 1618 et 1667 le vestibule d'entrée et le pont, en 1709 la chapelle actuelle de N. D. de Délivrance, transformation de celle de 1590.

Telles sont, autant que permet de les reconstituer la pénurie de documents que nous a laissés la Révolution, les diverses phases par lesquelles a passé cette chapelle qui forme à celle des Pénitents Gris une annexe toujours pieusement fréquentée du peuple d'Avignon, dans cet antique quartier des Cordeliers qui, grâce à sa tour, à ses roues tournantes et à l'église des Pénitents, reste l'un de ceux qui nous rappellent encore les vestiges d'un passé parfois glorieux et toujours intéressant.

RAMETTE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Quatre Lettres inédites de Frédéric II le Grand à Dom Pernety

Dom Pernety n'est pas un inconnu à l'Académie de Vaucluse Bien avant moi, mais pour des motifs différents, M. le baron de Vissac qui a laissé le souvenir d'un fin lettré et M. Adrien Marcel dont la disparition est encore récente se sont occupés de cet extravagant personnage (1). Il vivait au XVIIIe siècle, fut bénédictin de la congrégation de Saint Maur, accompagna comme aumônier Bougainville aux îles Malouines et au retour ne pouvant supporter la règle monastique se débarrassa du froc.

Sans marquer une place de premier plan, son œuvre d'écrivain est relativement importante et si elle souleva la critique de son contemporain Thiébault qui ne conteste pas son érudition mais dont la science dit-il n'était que « rudis indisgestaque moles », d'autres eurent pour lui des paroles moins amères. Que d'inexactitudes relève-t-on néanmoins dans ses biographies ! Pourquoi affirmer qu'il mourut à Valence en 1801 lorsque en réalité la date de sa mort remonte au 16 octobre 1796 (2). Indication précise relevée par M. Adrien Marcel sur les registres de l'état-civil de la commune d'Avignon, ce qui permit à notre regretté collègue de faire une étude intéressante sur la maison qu'il habitait place des Trois Pilats et qui devait s'appeler plus tard l'hôtel de la Bastide.

(1) Mémoires de l'Académie de Vaucluse — de Vissac — Dom Pernéty et les Illuminés d'Avignou. 1906. T. VI. — Adrien Marcel — Les quatre maisons des Illuminés d'Avignon. 1922. T. XXII.

(2) 25 Vendémiaire. An V.

Digitized by Google

Dom Pernety avait plus de 50 ans quand il quitta l'habit des Bénédictins. Se sépara-t-il alors complètement de l'Eglise ? On peut en douter car, s'il n'est plus religieux, il fait précéder son nom de la dénomination d'abbé. Ces événements se passaient en 1766 et c'est vers cette époque qu'il accepta de Frédéric II, roi de Prusse, la place de conservateur à la bibliothèque de Berlin.

Admirablement doué, servi par une intelligence d'élite mais parfois mal équilibrée, il s'enthousiasma un beau jour pour les idées de Swedenborg, le philosophe mystique suédois, se mit en rapport avec lui et reproduisit en langue française certains traités de cet illuminé. En 1779, il créa à Berlin le culte de la Sainte Parole et put réunir quelques adeptes ce qui déplut, a-t-on dit, à Frédéric II. Il est difficile aujourd'hui d'admettre que le roi lui manifesta sa mauvaise humeur puisque des lettres dont j'ai pu prendre copie, grâce à l'obligeance de M. Armentaire de la Paillonne son arrière petit-neveu, détruisent cette légende tout en éclairant un point d'histoire qui a son importance.

Les biographes de dom Pernety sont encore unanimes à dire que Frédéric II cessa de combler son bibliothécaire de ses faveurs quand il vit que le culte de la Sainte Parole comptait parmi ses adhérents de hautes personnalités. Inexactitude flagrante, car le roi appréciant ses services ne voulait point se séparer d'un tel collaborateur et la lettre qu'il lui adressa à la suite d'une demande de congé ne laisse subsister aucun doute à ce sujet.

Voici cette lettre :

A son bibliothécaire l'Abbé Pernetti à Berlin

« Après m'avoir exposé les motifs qui vous engagent à faire quelque « séjour en France, Je consens que vous vous y rendiès jusques à la « fin d'Avril ou au commencement de Mai de l'année prochaine à con- « dition cependant, qu'avant votre départ vous en prévenies votre « chef le Ministre d'Etat Baron de Zedlitz. Sur ce Je prie Dieu qu'Il « vous ait en sa sainte et digne garde.

Potsdam ce 31 Octobre
1782. Frédéric.

Digitized by Google

Au cours de son séjour en France, dom Pernety s'enthousiasme encore davantage, il recrute des adeptes, rallie à ses idées des parents, des amis et retourne à Berlin avee la ferme volonté de se démettre de ses fonctions.

La demande de congé définitif qu'il adresse à Frédéric II n'est pas encore agréée. Pensant qu'il peut revenir sur une décision qu'il affirme inexorable, le roi essaie de gagner du temps et lui fait parvenir la lettre suivante :

— Au bibliothécaire l'Abbé Pernetti à Berlin.

« Dans le moment présent Je ne saurais vous accorder la démission « que vous me demandès et Je ne vois rien qui presse pour votre re- « traite de Mon service. Mais si vous persistès dans votre dessein Je « pourrais bien déférer à vos instances dans quelque tems d'ici. En « attendant Je prie Dieu qu'Il vous ait en sa sainte garde.

Potsdam ce 3 de septembre
1783 Frédéric.

Peine perdue, dom Pernety renouvelle sa demande et cette fois c'est la rupture. L'accusé de réception du souverain, d'une sécheresse administrative, lui donne enfin satisfaction. En voici la copie :

Au bibliothécaire l'Abbé Pernetti à Berlin.

« Puisque vous insistès sur votre congé vous l'obtiendrès. Je vous « le ferai expédier dans les formes, et prie sur ce Dieu qu'Il vous ait « en sa sainte et digne garde.

Potsdam ce 5 d'Octobre
1783 Frédéric.

La lettre de congé rédigée en langue allemande sur un superbe parchemin orné du sceau royal, n'est en réalité que l'équivalent d'un certificat élogieux délivré à un serviteur dont on s'éloigne à regret. Une traduction relativement récente de cette lettre en langue française me permet de la reproduire dans son intégralité :

« L'Abbé Pernety Bibliothécaire de la Bibliothèque royale ayant « représenté itérativement à sa Majesté le Roi de Prusse que pour

Digitized by Google

« les raisons alléguées dans sa supplique il ne peut continuer l'exer-
« cice des fonctions attachées à cette place, et qu'en conséquence
« il se voit contraint de supplier Sa Majesté d'agréer sa démission
« et Sa Majesté eu égard à ces motifs, s'étant gracieusement déter-
« minée de déférer à sa demande, elle accorde par cette présente,
« audit Bibliothécaire Abbé Pernety la démission demandée en l'assu-
« rant de la conservation solennelle de sa protection et grâce Royale
« en considération des services essentiels et réels qu'il lui a rendus.

Fait à Berlin le 6 Octobre 1783

Frédéric Zedlitz.

Dès son retour en France, dom Pernety se rendit à Paris où il eut à lutter avec un rude adversaire. L'archevêque, Mgr de Beaumont, qui ne prisait guère sa nouvelle religion lui suscita tant d'embarras qu'il prit un jour la sage détermination de se réfugier chez son frère, directeur des fermes à Valence. Il vint ensuite à Avignon, ne l'habita que peu de temps, puis se fixa au Thabor près de Bédarrides. Les théosophes s'y donnèrent rendez-vous et sous son pontificat, les Illuminés de la région, purent en toute sécurité, se livrer, loin du vulgaire, aux pratiques de l'occultisme. La Révolution balaya ces détraqués, ce qui obligea dom Pernety à revenir en Avignon. Il traversa sans grand dommage la tourmente et quand il mourut âgé de 81 ans, il ne laissa que des regrets. C'était un homme simple, d'une parfaite courtoisie et on l'aimait surtout à cause de son extrême obligeance.

Pierre BOISSIN.

Digitized by Google

Nécrologie

M. Adrien MARCEL (1848-1929)

Le Docteur Victorin LAVAL (1848-1930)

—:—

Il n'est que justice de réserver dans nos *Mémoires* une place au souvenir des membres disparus qui ont honoré l'Académie. Sans doute, ils sont vivants encore en nous qui les avons connus, mais cette deuxième vie finira à son tour avec la nôtre ; et ceux qui nous succèderont seront heureux de retrouver, en une courte notice, la ligne de leur existence et de leur œuvre. S'il appartient à votre secrétaire général de rendre à ceux que la mort nous a enlevés cet hommage définitif, peut-être mes forces ne me sembleraient-elles pas suffisantes pour une pareille tâche, si je ne me sentais, en cette occurence, soutenu par vos sentiments unanimes, dont je ne suis ici que le fidèle interprète.

***

M. Adrien Marcel était né à Marseille le 24 novembre 1848. Dès sa jeunesse, il manifesta un vif intérêt pour l'Histoire : il échangeait volontiers ses plus beaux volumes de prix contre de modestes petits livres d'Histoire qu'il ne possédait pas encore.

La guerre de 1870 éclata lorsqu'il venait à peine d'achever d'excellentes études. Il se hâta de s'engager, et, trouvant que son régiment n'allait pas assez vite au feu, il déserta, pour rejoindre le 3e zouaves, avec lequel il fit campagne aux armées des Vosges, de la Loire et de l'Est. Fait prisonnier, il s'évada, costumé en paysan, et réussit à s'échapper en dépit de nombreux dangers. La médaille des anciens

Digitized by Google

combattants de 1870-1871, dont il portait le ruban, avait été ainsi noblement gagnée.

Après la guerre, il regagna Marseille, où, en compagnie de son ami de toujours, M. Jules Belleudy, il collabora au journal *l'Egalité*. Entré à la Préfecture de la Seine, à la suite d'un concours brillamment passé, il y accomplit une honorable carrière ; il était chef de bureau à la Direction de l'Enseignement, lorsqu'il prit sa retraite, en 1909.

M. Marcel vint alors se fixer en Avignon, où l'appelait son affection pour une sœur vénérée, supérieure d'une des communautés religieuses de notre ville.

Pendant les longues années de sa vie parisienne, M. Marcel avait déjà occupé laborieusement ses loisirs en les consacrant aux études d'érudition, et plus particulièrement à l'archéologie et à l'histoire de l'art. Il avait notamment collaboré à un ouvrage sur la paroisse de Saint-Ambroise et le quartier Popincourt à Paris, retracé l'histoire de la coiffure féminine en France, et donné un précieux et savant dictionnaire des ébénistes et des sculpteurs sur bois du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle. Il s'occupait aussi de critique théâtrale, collaborait à plusieurs grands journaux de la capitale, et avait même écrit, en manière de délassement, de nombreuses pièces de vers, dont quelques-unes furent mises en musique à l'époque et connurent un succès assez vif.

M. Marcel, plus libre de son temps depuis sa retraite, continua avec ardeur ses études historiques et artistiques. Il trouvait en notre ville, si riche en monuments et en œuvres d'art de toute époque, le milieu le plus favorable à ses goûts affirmés depuis l'enfance. Reprenant la voie qui lui avait été montrée par le savant chanoine Requin, il dépouilla avec application les nombreux registres des notaires d'Avignon qui nous ont été conservés, il n'eut pas de peine à y trouver une foule de renseignements du plus haut intérêt.

Les résultats de son labeur ont paru presque tous dans les *Mémoires* de notre Académie, à laquelle il fut admis en 1910.

Dès l'année suivante, il y publiait une étude, qui fut à juste titre

Digitized by Google

remarquée, sur Eugène Devéria et ses peintures de Notre-Dame-des-Doms ; en 1912, deux notices sur la vierge de Pradier à la même cathédrale, et sur l'œuvre du peintre Paul Huet, au Musée Calvet. Ce fut ensuite le tour des peintres Joseph Vernet et Philippe Sauvan, de l'orfèvre Pierre Germain dit le Romain, du joaillier Aubert d'Avignon, de l'architecte Thomas Lainée, etc...

Le dernier fascicule paru de nos *Mémoires* renferme une très complète étude de lui sur la famille des Péru, célèbres sculpteurs et architectes de notre cité. Il nous réservait encore un autre travail de la même importance sur les Mignard, travail que la mort ne lui a pas permis de nous donner.

Dans toutes ces notices, M. Marcel a fixé un grand nombre de points obscurs et rectifié bien des erreurs touchant le passé artistique d'Avignon.

Cette collaboration remarquable et ses qualités personnelles lui valurent l'estime unanime de ses collègues : ceux-ci l'appellèrent au bureau, où ses avis furent toujours précieux. M. Marcel fut, pendant plusieurs années, bibliothécaire et archiviste de notre compagnie.

L'œuvre centrale, à laquelle tous les travaux plus haut cités ne constituaient qu'une préparation, c'était l'histoire des anciens hôtels d'Avignon, sur laquelle il avait réuni une documentation considérable, puisée aux meilleures sources : la mort n'a pas permis à M. Marcel d'en voir la publication. Il faut espérer que cette publication sera possible: il est à peine besoin en effet d'en souligner l'intérêt. Tout au moins, le sort des notes de M. Marcel doit être assuré.

M Adrien Marcel est mort dans notre ville, dans sa quatre-vingt-unième année, le 8 mai 1929, le jour même de la fête de Jeanne d'Arc, à laquelle il voua toujours un culte si pieux qu'il en avait donné le nom à une de ses filles.

M. Adrien Marcel, bon citoyen, vaillant soldat, fidèle chrétien, excellent père de famille, érudit laborieux et exact autant qu'homme de goût, a été, pendant vingt ans, un de nos collègues les plus zélés et les plus appréciés. Ses manières courtoises, son obligeance, la vaste culture et l'érudition que sa modestie dissimulait volontiers, lui gar-

Digitized by Google

deront une place de choix dans notre souvenir et dans les fastes de notre compagnie.

***

Le docteur Victorin Laval, son contemporain et à peine son aîné, naquit à L'Isle-sur-la-Sorgue le 15 janvier 1848, d'une famille originaire d'Aurel, dans le Comté de Sault, établie à L'Isle dans la première moitié du XVIII[e] siècle.

Il fit ses études en notre ville, au collège Saint-Joseph, et entra en 1867 à l'Ecole du Service de Santé militaire de Strasbourg. Il assista en 1870 au siège et au bombardement de cette ville, en qualité de sous-aide-major aux ambulances. Après la capitulation de la place, il fit encore campagne avec le 21e corps à l'armée de la Loire. La guerre terminée, il acheva ses études au Val-de-Grâce, et fut reçu docteur en médecine, à Paris, le 2 février 1872. Sa carrière de médecin-major se poursuivit heureusement ; il tint longtemps garnison en notre ville avec le régiment de pontonniers devenu 7ème génie. Après avoir atteint l'âge de la retraite, avec la croix d'officier de la Légion d'Honneur, il reprit encore du service pendant la dernière guerre, en qualité de médecin-chef de la place et des hôpitaux d'Arles. Tout comme M. Adrien Marcel, il fut de ceux qui purent connaître, après les heures tristes de 1870, les heures émouvantes de la revanche.

Le Dr Laval publia d'abord diverses études médicales appréciées, au nombre desquelles les biographies de plusieurs chirurgiens militaires célèbres, tels que Desgenettes et les Larrey, qui parurent dans la revue de Littérature médicale. Ces études contribuèrent à faire accorder au service militaire de santé, l'autonomie complète que consacrèrent les lois du 16 mars 1882 et du 1er juillet 1883.

En 1880, il avait écrit, en collaboration avec M. Benoît, juge au tribunal de Mende, un guide-formulaire des experts et des officiers de police judiciaire en matière médico-légale, ouvrage qui fit autorité.

Il vint à l'Histoire tout court, comme beaucoup d'autres médecins, par l'histoire de la médecine. Dès 1876, étant membre de l'Académie de Nîmes, il avait donné une étude sur les grandes épidémies qui on

Digitized by Google

régné à Nîmes depuis le VI[e] siècle jusqu'à nos jours, et, deux ans après, des lettres et documents sur la peste à Arles.

Enfin, l'histoire locale d'Avignon et du Comté-Venaissin le captiva entièrement.

Les travaux qu'il a laissés peuvent être répartis en trois groupes : l'un consacré à l'histoire de l'ancienne Université de notre ville et à sa Faculté de Médecine ; l'autre à la période révolutionnaire dans notre région ; le dernier au passé de sa chère petite patrie, L'Isle-sur-la-Sorgue. Il a donné de nombreux articles au *Bulletin Historique et Archéologique de Vaucluse*, et aux *Mémoires* de notre Académie.

Ses plus importants ouvrages sont : en 1884 et en 1889, le *Cartulaire de l'Université d'Avignon*, et l'*Histoire de la Faculté de Médecine d'Avignon* ; en 1903, la biographie de Joseph-Agricol Viala ; en 1908, les Lettres inédites de Rovère à son frère ; en 1912, un gros volume sur le général Joseph-François Dours. Il avait assuré la publication, en 1901, des grands épisodes de la Révolution dans Avignon et le Comtat, en 4 volumes, après la mort de Charpenne, leur auteur. La *Revue du Midi*, de Nîmes, avait également publié de lui, en 1909, une importante étude sur l'insurrection fédéraliste dans la vallée du Rhône, Bonaparte et l'affaire d'Avignon.

De ses travaux sur l'histoire de L'Isle n'ont paru qu'un chapitre sur le consulat seigneurial et une copieuse monographie du hameau de Velorgues, tous deux dans nos *Mémoires*.

Le Dr Laval fut, il n'est pas exagéré de le dire, un des piliers de notre Académie. En 1880, nous le trouvons déjà au nombre de ceux qui prirent l'initiative de faire revivre l'antique Athénée de Vaucluse en sommeil depuis de longues années. De cette période héroïque il était le dernier survivant avec le toujours jeune poète Alexis Mouzin. Il se proposait avec joie d'être des nôtres lors du prochain cinquantenaire de cette rénovation comme il était fidèlement des nôtres depuis un demi-siècle. La destinée n'a pas permis, à lui, cette joie suprême, à nous, cette occasion précieuse de lui manifester nos sentiments.

Le D[r] Laval avait présidé notre compagnie avec autorité et distinction en 1900 1901. L'an passé encore il avait fondé un prix

Digitized by Google

d'histoire locale qui gardera son nom ; et, à cette occasion, nos suffrages unanimes l'avaient porté au nombre de nos membres d'honneur.

Doué d'une santé robuste il avait conservé dans sa retraite une louable activité : un temps conseiller municipal d'Avignon, administrateur du Musée Calvet, suppléant du juge de paix de L'Isle, il se livrait surtout à ses travaux historiques, dans sa paisible et riante campagne du Clos du Cardinal au milieu de ses livres et de ses notes, entouré de l'estime de ses concitoyens.

Le Docteur Victorin Laval est mort à Pernes, chez son gendre, Me Guillaume, le 15 janvier 1930, le jour même où il achevait sa quatre-vingt-deuxième année.

Tout comme M. Adrien Marcel, après une vie bien remplie, il n'avait pas connu les déchéances de la vieillesse ; tout comme lui, il n'a pu nous donner l'œuvre qu'il considérait comme le couronnement de sa carrière d'érudit : cette histoire de L'Isle entièrement rédigée à laquelle il avait travaillé avec amour durant de nombreuses années. *Ars longa vita brevis* hélas ! toujours même pour ceux à qui il est accordé de connaître un âge avancé...

Le manuscrit de cette histoire de L'Isle, les nombreux dossiers qui en constituent le fondement, seront déposés à la bibliothèque du Musée-Calvet ; ils resteront ainsi à côté des ouvrages parus comme le précieux témoignage d'une longue vie de travail.

M. le Docteur Victorin Laval a été un de ceux qui ont honoré notre compagnie après l'avoir fait renaître ; il a été un de ceux qui lui ont témoigné la fidélité la plus constante, la plus éclairée, la plus généreuse : aucun d'entre nous ne l'oubliera.

H. CHOBAUT.

Digitized by Google

Comptes et Budget

Digitized by Google

Comptes et Budget

—:—

Budget de prévision pour 1929

—:—

Recettes :

Reliquat au 1er Janvier 1930	p. mémoire
Revenus des valeurs mobilières	700.00
Intérêts du dépôt à la Caisse d'Epargne	60.00
Intérêts du Compte courant à la Société Générale	200.00
Revenus de l'immeuble de la rue Dévéria	3000.00
Cotisations	5500.00
Vente de fascicules et abonnements	140.00
Subvention de la ville d'Avignon	200.00
Subvention du Conseil Général	200.00
Allocation du prix de Faucher	200.00
Total des Recettes	10200.00

Dépenses :

Loyer du local des réunions du bureau	460.00
Impositions	820.00
Assurances	120.00
Frais de bureau — Correspondance — Entretien des collections — Eclairage — Chauffage	300.00
Traitement du gérant	400.00
Etrennes diverses	40.00
Convocations	600.00
Imprimés divers	150.00
Recouvrement des cotisations	250.00
Frais de garde des titres et impôts	60.00
Frais d'impression des Mémoires	6200.00
Frais d'expédition des Mémoires	350.00
Prix de Faucher	200.00
Prix Dufossé	45.00
Dépenses imprévues	205.00
Total des dépenses	10.200.00

Digitized by Google

Compte des recettes et dépenses pour 1928

—:—

Recettes :

Reliquat au 1er janvier 1928		10954.13
Revenu des valeurs mobilières	*sans affectation* 607	
Revenu des valeurs mobilières	*avec affectation* 75	682.00
Intérêts du dépôt à la Caisse d'Epargne		59.00
Intérêts du compte courant à la Société Générale		189.00
Revenus de l'immeuble rue Devéria		3000.00
Cotisations : 253 à 20 francs		5060.00
Rachat de 3 cotisations		900.00
Vente de fascicules et abonnements		114.00
Vente d'une collection des mémoires		110.00
Subvention de la ville d'Avignon		200.00
Subvention du Conseil Général		200.00
Reçu de M. le docteur Laval pour fondation d'un prix quinquennal		1000.00
Prix de Faucher (versé par Madame de Faucher)		200.00
Total		22668.13

Dépenses :

Loyer du local des réunions du bureau	460.00
Impôts : 155,67 + 626,91	782.58
Taxe de balayage	39.80
Frais de bureau — Correspondances — Entretien des collections — Eclairage, chauffage	289.95
Traitement du gérant	225.00
Etrennes diverses	40.00
Convocations (Impression et envoi)	605.00
Assurances 66,25 + 53,65	120.50
Recouvrement des cotisations : Timbres : 65 ; Frais : 158,40	223.40
Frais de garde des titres et impôt cédulaire	58.97
Frais d'impression des mémoires	4453.60
Frais d'expédition des mémoires	148.75
Imprimés divers	140.00
Entretien du local des réunions	260.00
Contribution de l'Académie à l'excursion de Vaison	130.00
Attribution du prix de Faucher (Pierre Boissin)	200.00
Attribution du legs Jeandet (Adrien Marcel)	500.00
Prix Dufossé	45.20
1 photo-gravure (cliché)	67.40
Achat d'un titre de rente 6 % (Donation Dr Victorin Laval)	1018.05
Total	9808.20
Solde en caisse	12859.93
Total égal aux recettes	22668.13

Digitized by Google

Digitized by Google

Compte-rendu des Séances

Séance du 8 Janvier 1929

—:—

Présidence de M. Auguste SICARD, *Vice-Président.*

—:—

La température hivernale des premiers jours de l'année nouvelle a retenu un grand nombre de nos habitués : néanmoins étaient présents : Mesdames la comtesse d'Adhémar, Jacquemin, Günd, Leydet ; Messieurs Achard, Boissin, Chamski-Mandajors, H. Chobaut, docteur Colombe, Dauvergne, Euvrard, Faton, Fousson, docteur Pansier, Ramette, colonel de Ripert d'Alauzier, abbé J. Sautel, chanoine Trouillet, etc.

M. Auguste Sicard fait d'abord approuver le procès-verbal de la séance du 6 décembre 1928, et regrette l'absence de notre président, dont les souhaits de bonne année ont une autorité et une saveur particulières. Il présente en son nom des vœux moins élégants, dit-il, mais non moins sincères et espère que notre Société continuera sa marche ascendante et son œuvre de grand intérêt.

M. le Président nous fait part du décès du commandant de Loye, membre de l'Académie depuis 1916, et présente à la famille de notre confrère les condoléances de l'Académie. Il proclame l'admission de M. Rousset, présenté à la dernière séance, puis est présenté M. Guillaume, notaire à Pernes, par MM. le docteur Laval, Jean Théodore-Aubanel et H. Chobaut.

M. le docteur Pansier donne encore un fragment de ses nombreux travaux sur Avignon, ses églises, ses rues et ses fondations pieuses : il s'agit aujourd'hui de la *Vie de Bernard Rascas*, fondateur de l'hôpital de Sainte-Marthe ; elle est publiée dans les *Mémoires de l'Académie*.

M. Ramette, professeur au collège Saint-Joseph, nous livre le résultat de ses recherches sur l'*Eglise des Cordeliers de la rue des Teinturiers*. Il en dit d'abord l'importance et en décrit les vestiges, qui constituent aujourd'hui la chapelle de la Présentation au collège Saint-Joseph. Le problème de la place de cette chapelle dans l'ensemble des constructions conventuelles occupe notre collègue, qui montre aisément qu'elle est la réunion en un seul vaisseau des chapelles latérales du nord de l'église du monastère.

M. Ramette donne la description de ces différentes chapelles, chapelles des Chevaliers de l'Arc, de l'Université, de Notre-Dame des Miracles et il rappelle tous les souvenirs qui s'attachent à ce monument : la peste de 1348, le tombeau de Laure, le meurtre de Lescuyer en 1791, qui fut l'occasion de la fermeture de l'église le 16 octobre 1791. M. le Président remercie M. Ramette d'avoir fait revivre ces souvenirs et lève la séance.

——»«——

Digitized by Google

Séance du 7 Février 1929

—:—

Présidence de M. Jean THEODORE-AUBANEL, *Président.*

—:—

L'assistance particulièrement nombreuse comprenait : Mesdames Gilles, Günd, Jacquemin, Leydet, J. Pons, Valayer ; Messieurs Achard, chanoine Aurouze, Autheman, docteur Azémar, P. Boissin, Bousquet, Bruneau, colonel Boyer, de Camaret, Cappeau, Chamski-Mandajors, H. Chobaut, Clamon, Dauvergne, Euvrard, Faton, Alph. Gilles, abbé Jérôme, A. Marcel, docteur Pansier, Poirson, Ripert, abbé Sautel, pasteur Schlœsing, Sébert, chanoine Trouillet, Zacharewicz etc.

M. Pierre Boissin donne ensuite lecture de l'état financier de notre Société pour l'année écoulée, et M. le Président en confie le contrôle aux trois commissaires prévus par les statuts.

M. Jean Théodore-Aubanel raconte alors *La Jeunesse de Théodore Aubanel*, dont l'année 1929 rappelle le centenaire de la naissance ; il utilise dans ce but les nombreux documents inédits qu'il possède, et son récit revêt ainsi une importance particulière. Il décrit d'abord la maison où naquit le poète le 26 mars 1829, l'ancien hôtel des Castellane-d'Ampus, situé dans la rue Saint-Marc, aujourd'hui rue Théodore-Aubanel. Il évoque ensuite le milieu familial : le chanoine Aubanel, mort en 1870 à 88 ans, toujours gai et aimable ; Joseph Aubanel, grand voyageur et peintre de talent ; Janneton, la vieille servante dévouée, l'érudit Canron, l'irlandais Bonaparte-Wyse devenu le félibre *di parpaioun blu*, etc. Le jeune Théodore commença ses études au Petit Séminaire d'Avignon et les termina aux Pères de la Retraite à Aix. Revenu à Avignon, il s'occupa de l'imprimerie et se livra à la poésie française qu'il avait cultivée dès son jeune âge. C'est alors qu'il fit connaissance de Jenny Manivet, qu'il chanta en vers provençaux sous le nom de « Zani » dans la *Miougrano entreduberto*.

M. l'Abbé Sautel termina la séance en exposant le résultat des *Nouvelles fouilles de Puymin à Vaison-la-Romaine*. Il met sous nos yeux au moyen de projections, les ruines découvertes sur le flanc occidental de la colline : ce sont les restes d'une construction importante qui comprend une grande cour carrée, autour de laquelle s'étendent une quantité de petites pièces aux murs ornés de belles fresques, des latrines publiques, des bassins pour les ablutions, des escaliers et des plans inclinés, et surtout un grand péristyle avec piscine semi-circulaire, cour et puits. Notre collègue énumère les objets trouvés dans ces ruines : lampes, poteries, urnes, plaques de plomb, et surtout fragments de fresque pompéienne, qui lui permettent des conclusions du plus haut intérêt sur l'époque de construction des différents édifices de la cité. Enfin, il essaie une hypothèse sur la nature de ce monument en montrant ses ressemblances avec le temple d'Isis de Pompéi. Après les remerciements de M. le Président, la séance est levée.

——»«——

Séance du 7 Mars 1929

—:—

Présidence de M. Jean THEODORE-AUBANEL, *Président.*

—:—

Le retour d'une température plus clémente a ramené à nos réunions une assemblée nombreuse : Mesdames de Flandreysy, Günd, Jacquemin, Leydet, Valayer, etc. Messieurs Achard, Boissin, Bruneau, Bousquet, de Brunet, Cappeau, Chamsky-Mandajors, H. Chobaut, Dauvergne, Euvrard, Faton, Alphonse

Digitized by Google

Gilles, P. Jullian, A. Marcel, comte de Saint-Priest, Rousset, abbé Sautel, pasteur Schlœsing, Sicard, chanoine Trouillet, H. Vernet, etc.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance du 7 Février, M. le Président fait part du décès de M. Léon Chayard et de M. Maurice Barber, ancien vice-président, dont le rôle fut si précieux dans le bureau. M. Jean Théodore-Aubanel présente aux familles les condoléances les plus vives de l'Académie.

Puis sont présentés :

Madame Alfred Chobaut, par Madame Leydet, MM. Hyacinthe Chobaut, et Jean Théodore-Aubanel.

Madame Hyacinthe Chobaut, par Mademoiselle Marie Théodore-Aubanel, MM. Hyacinthe Chobaut et le Président ;

M. Lévêque Marcel, Juge de Paix à Villefranche-sur-Saône, par MM. le docteur Remy-Roux, Jean de Fortis et P. Boissin ;

M. le Docteur Jean Courjon, Médecin en Chef de l'établissement médical de Meyzieux (Ain), par les mêmes.

M. le Docteur Remy Courjon, chef de clinique à la Faculté de Lyon, par les mêmes.

M. Barbier, industriel, par M. l'Abbé Sautel, MM. Chamski-Mandajors et René Pons.

Ensuite, M. Gaston Euvrard, président de la Commission de Contrôle, lit son rapport financier sur la gestion de M. Pierre Boissin, notre trésorier. Au nom de ses deux collègues, MM. Faton et Germand, il loue les deux grandes qualités de ce dernier, l'ordre et l'effort, et le félicite de les employer à la prospérité de l'Académie. M. le Président remercie M. Euvrard, les commissaires et surtout M. Pierre Boissin, dont le dévouement est au-dessus de tout éloge.

M. Pierre Boissin prend ensuite lui-même la parole pour rappeler le rôle de *Benoît de la Paillonne* (1739-1800) à Sérignan, dont on appréciera l'importance dans les *Mémoires de l'Académie*.

M. Pierre Julian, qui a beaucoup étudié le Félibrige et ses productions littéraires, aborde devant l'Académie le problème délicat de l'originalité des œuvres d'*Anselme Mathieu* et en particulier de *La Farandole*. Après avoir développé les théories de ceux qui prétendent que la plupart des poèmes d'Anselme Mathieu ne sont pas de lui, mais de Mistral, il montre que l'on ne peut trouver aucune preuve directe de cette assertion et qu'il est seulement possible d'affirmer que Mathieu a signé quelques chroniques de Mistral dans l'*Almanach provençal* ou a fait revoir par le chef du Félibrige quelques-unes de ses poésies. M. Pierre Julian explique facilement les raisons de cette attitude de Mistral ; il prouve surtout par de nombreux exemples que si les poèmes de *La Farandole* ont été retouchés par le Maître, ces retouches furent très heureuses et d'autant plus nécessaires que Mathieu ne les aurait jamais faites et que Mistral voulait pour ses disciples des œuvres parfaites. Il reste de toute cette controverse que le poète de Châteauneuf est bien l'auteur de son œuvre, qui a été seulement revue et corrigée par Mistral.

——»«——

Séance du 11 Avril 1929

—:—

Présidence de M. Jean THEODORE-AUBANEL, *Président.*

—:—

Les membres présents sont : Mesdames Günd, de Flandreysy, Jacquemin, Jouve, Leydet, etc. ; MM. Achard, Boissin, Bruneau, de Chansiergues, Cheynel Dauvergne, Faton, Marcel, Ramette, Roure, Rousset, abbé Sautel, Pasteur Schlœsing, Chanoine Trouillet, Zacharewicz, etc.

Après l'adoption du procès-verbal du 7 Mars, M. le Président proclame l'admission des Mesdames Alfred Chobaut et Hyacinthe Chobaut, de Messieurs, Marcel Lévêque, Barbier, le docteur Jean Courjon et le docteur Rémy Courjon.

Digitized by Google

Puis sont présentés : MM. Dhumez, homme de lettres à Cannes, par MM Chamski-Mandajors, Boissin et Jean Théodore-Aubanel ; le Docteur Smith, directeur des recherches à Secaucus (New-Jersey, Etats-Unis), par MM. Hyacinthe Chobaut, l'abbé Sautel et le Président.

M. l'abbé Sautel lit ensuite un travail de M. l'Abbé Malbois vicaire à Saint-Sulpice, sur *Cairanne avant* 1317 dont on trouvera le détail dans les *Mémoires de l'Académie.*

M. Ramette a la parole pour compléter son travail sur l'*Eglise des Cordeliers.* Il en étudie aujourd'hui les deux *chœurs*, chœur d'hiver et chœur d'été : leur emplacement, leur mobilier, leurs diverses sépultures, leurs chapelles, sont décrits avec toute la précision que permettent les documents. Puis, c'est le tour du *clocher*, avec ses différents étages et ses escaliers ; notre collègue fait enfin l'histoire de sa construction, des querelles qu'elle a suscitées, et des événements historiques qu'il rappelle.

———»«———

Séance du 2 Mai 1929

—:—

Présidence de M. Jean THEODORE-AUBANEL, *Président*

—:—

Les membres présents sont : Mesdames Leydet, Jacquemin, Jouve, Günd de Flandreysy, Chamski-Mandajors, etc... ; Messieurs Pons, Le Gras, général d'Alauzier, Boissin, Bruneau, de Camaret, Clamon, Dauvergne, Achard, chanoine Trouillet, Bonnet, Chamski-Mandajors, Vaillandet, Cheynel, Poirson, Rousset, etc.

Après l'adoption du procès-verbal sur 11 avril, M. le Président proclame, l'admission de M. Dhumez et de M. le docteur Smith.

M. le docteur Colombe lit un travail sur *Maître Giovanni Lucca de Sienne* qui sera publié dans les *Mémoires* de l'Académie.

M. Chobaut donne ensuite lecture de son étude sur *André-Pacifique Peyre, révolutionnaire avignonais* (1743-1796). Après avoir eu un rôle de premier plan dans les débuts de la Révolution avignonaise, l'avocat Peyre se fixa à Paris, où il devint un des principaux cordeliers. Commissaire du Conseil Exécutif en 1792, il fut nommé général en 1793 et commanda la place de Granville lorsque celle-ci fut attaquée par l'armée vendéenne. Destitué pour incapacité, emprisonné pendant la Terreur, Peyre fut réintégré dans le service actif en 1796, après les journées de Vendémiaire an IV. Il mourut à Aigues-Mortes, alors qu'il était sur le point d'être mis en réforme. Peyre ne fut en somme qu'un médiocre personnage mêlé à de grands évènements.

M. le Président remercie vivement nos deux collègues de leurs intéressantes contributions à l'Histoire Avignonaise et lève la séance à 18 heures ½.

———»«———

Séance du 30 Mai 1929

—:—

Présidence de M. Jean THEODORE-AUBANEL, *Président.*

—:—

Trente-cinq membres de notre Société se sont réunis à Gordes dans la salle du Château.

Etaient présents : Mesdames et Mesdemoiselles Rieu, Cloix, Leydet, Jacquemin, André, Azémar, Chamska-Mandajors, Michel-Béchet, Sicard, de Lanzac de Laborie, H. Chobaut, de Gabrielli, etc. ; Messieurs Achard, Azémar, Sicard,

Digitized by Google

Chamski-Mandajors, chanoine Trouillet, abbé Sautel, Michel-Béchet, général Cloix, Boissin, Poirson, de Monchy, Chobaut, etc.

Après l'adoption du procès-verbal, furent présentés :

Mlle Pouzol, directrice d'école à Carpentras, par M. le Président, M. Boissin et M. H. Chobaut ;

M. de Gabrielli, par M. le Président, M. l'abbé Sautel et M. Boissin.

Le matin, les excursionnistes avaient visité l'abbaye de Sénanque, qui fut élevée durant la seconde moitié du XIIe siècle dans un vallon isolé des monts de Vaucluse. M. Chobaut donna quelques explications rapides sur la fondation et l'histoire de l'abbaye, sur l'église qui présente à la fois les caractéristiques du style roman provençal et l'extrême simplicité des édifices cisterciens, sur le cloître, la salle capitulaire, le chauffoir, le dortoir, seuls restes des constructions du Moyen-Age, avec les curieuses mitres des cheminées du chauffoir,

Après un excellent déjeuner à Gordes, et une rapide visite du château, avec son élégant escalier et sa belle cheminée monumentale datée de 1541, les excursionnistes prirent la route d'Apt.

Ils s'arrêtèrent quelques instants à Saint-Pantaléon, où s'élève une chapelle de style très primitif, et qui remonte aux Xe et XIe siècles.

A Apt, M. l'abbé Sautel fit admirer les châsses, les verreries orientales et les précieux manuscrits liturgiques du trésor de la cathédrale. On visita également la crypte et les restes de l'église romane, enfin, après un salut donné en passant au vieux pont romain du Coulon, dit « pont Julien », les excursionnistes regagnèrent Avignon vers 19 h. 30, fort satisfaits d'une agréable journée, réussie à tous les points de vue, et supérieurement organisée.

——»«——

Séance extraordinaire du 13 Juin 1929

—:—

Présidence de M. Jean THEODORE-AUBANEL, *Président.*

—:—

C'est dans le jardin poétique du vieil hôtel de Villeneuve-Martignan, devenu le Musée Calvet, et devant cette harmonieuse façade qui est une des plus belles d'Avignon, qu'a eu lieu la séance extraordinaire du mois de Juin. Elle était destinée à marquer la place de l'Académie dans les fêtes célébrées à l'occasion du centenaire de la naissance d'un des plus illustres fondateurs du Félibrige, Théodore Aubanel.

Le choix du conférencier, Jean-Louis Vaudoyer, avait attiré une assistance nombreuse d'Académiciens et d'Avignonais, parents, amis et admirateurs du poète : il y avait d'abord Madame Mistral, puis M. le docteur Périer, adjoint au Maire d'Avignon : Monseigneur de Llobet, archevêque d'Avignon, retenu à Orange, s'était fait excuser ; parmi nos collègues, étaient présents : Mesdames et Mesdemoiselles André, Chamska-Mandajors, H. Chobaut, Gûnd, de Flandreysy, Jacquemin, Jouet-Pastré, Florent, J. Gilles, Leydet, Rieu, Sicard ; Messieurs Achard, J. Amic, Barbier, Boissin, Bruneau, Bonnet, de Camaret, Capeau, Chobaut, de Chansiergues, Chamski-Mandajors, Clamon, J. Didiée, Gap, Alph. Gilles, Girard, Faton, Lulé-Déjardin, de Monchy, J.-B. Ripert, abbé Sautel, Sicard, E. Théodore-Aubanel, Verdet, H. Vernet, Zacharewicz, etc.

M. le Président présente d'abord le conférencier et parle de ses travaux littéraires, qui lui ont valu une réputation si méritée ; puis il remercie tous ceux qui ont participé à cette manifestation : M. le Maire-député Gros, qui, avec son Conseil municipal, tient à se prêter à toutes les solennités littéraires et artistiques d'Avignon, MM. les Administrateurs du Musée Calvet qui ont mis aimablement à la disposition de l'Académie et le jardin et la salle d'Exposition ;

Digitized by Google

enfin M. Joseph Girard, conservateur du Musée Calvet, qui a consacré tout son dévouement à la glorification d'un glorieux enfant d'Avignon.

Le conférencier essaie d'abord de fixer la physionomie du poète : dans ce but il évoque le tableau du Titien de la galerie Borghèse *L'Amour sacré et l'Amour profane*, pour montrer le double aspect du tempérament de Théodore Aubanel et il en voit la réplique poétique dans *la Vénus d'Arles*, que récite alors M. Gaillard avec l'émotion contenue d'un véritable artiste. M. Vaudoyer aborde ensuite plus directement son sujet : *Aubanel, poète de l'Amour*. Il rappelle ses premières années et son éducation ; il fait le récit détaillé des relations d'Aubanel et de son inspiratrice Zani, depuis leurs premières rencontres jusqu'à la brusque séparation et au départ pour Constantinople. Après ce récit historique, la critique littéraire apparaît et M. Vaudoyer étudie le *Livre de l'Amour* : il met en relief ces strophes légères et gracieuses, pleines de lyrisme et de sincérité, inspirées par le culte de la beauté et par les plus purs sentiments chrétiens. Pour achever de caractériser cette chaste idylle, le conférencier raconte la vie de ses deux héros pendant le quart de siècle qui leur restait et il estime qu'ils gardèrent précieusement l'un et l'autre le souvenir de leurs premiers sentiments.

Enfin, après avoir dit quelques mots sur les autres œuvres, *Le Pain du Péché*, *Le Rapt* et *Le Pâtre*, il évoque la fleur du poète, *La Grenade entr'ouverte*, qui, toute empourprée du sang et des souffrances du félibre de l'Amour, restera dans l'avenir le puissant symbole de son génie poétique.

Après les remercîments de M. le Président, délicat interprète de l'assistance, commence la visite de l'Exposition que M. Joseph Girard a organisée dans une des salles du Musée et dans laquelle il a groupé tous les souvenirs, bustes, portraits, manuscrits, objets divers, qui font revivre à nos yeux émerveillés la physionomie si attachante de l'illustre poète.

——»î——

Séance du 4 Juillet 1929

—:—

Présidence de M. Jean THEODORE-AUBANEL, *Président*.

—:—

A la dernière séance de l'année académique étaient présents : Mesdames de Flandreysy, Gilles, Jacquemin, Leydet, Sigoyer de la Paillonne ; Messieurs Bruneau, Brusset, Boissin, Chamski-Mandajors, Cheynel, Fousson, René Pons, Schlœsing, Zacharewicz, etc.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance précédente, M. le Président proclame l'admission de Mademoiselle Pouzol, de Messieurs de Gabrielli et commandant Igolen ; puis sont présentés Madame Verdet-Kléber par Mademoiselle Jouet-Pastré, Mademoiselle Jacquemin et M. Pierre Thomas ; M. l'abbé Pierre Pons par MM. Sylvain Gagnère, l'abbé Sautel et Boissin.

M. Pierre Boissin lit ensuite un mémoire de M. Malbois sur *Sérignan avant la baronnie*.

Après que M. le Président eut exprimé le regret de ne pouvoir transmettre ses félicitations à M. l'Abbé Malbois que par l'intermédiaire du *Bulletin*, M. Pierre Boissin donne lecture de son étude sur *Les Postes françaises et les Postes Comtadines*. La poste, dit-il, remonte à la plus haute antiquité, il en rappelle l'origine que les historiens grecs attribuent à Cyrus, décrit l'admirable organisation des postes romaines, le merveilleux service de courriers établi par Charlemagne et qui devait malheureusement disparaître à la mort du grand empereur. Au XIIIe siècle l'Université de Paris fonda un service de poste dans le but de faciliter les relations des écoliers avec leurs familles. Les rois de France favorisèrent cette institution qui subsista pendant longtemps. En créant pour son usage exclusivement personnel une poste d'Etat, Louis XI promulga l'idée d'un monopole que devaient mettre à profit ses successeurs.

Digitized by Google

Richelieu puis Louvois firent de la poste royale dont ils poursuivirent l'organisation une institution fiscale et le monopole fut définitivement établi en 1672 par la mise en adjudication de la *Ferme générale des Postes*. Des innovations heureuses favorisèrent le public mais aucune ne pouvait atteindre le merveilleux essor qui devait se manifester dans l'exploitation postale au cours de la seconde moitié du siècle dernier. Lors de leur séjour en Avignon, les papes avaient à leur disposition un service de courriers à pied et à cheval, et plus tard, quand le trafic devint plus important, un bureau fut établi dans la rue de la Seille, appelée aujourd'hui rue de la Vieille Poste. L'administration comtadine eut au XVIIe siècle de tels rapports avec l'administration française que la première n'était, en quelque sorte, que l'auxiliaire de la seconde.

——✠——

Séance du 10 Octobre 1929

—:—

Présidence de M. Jean THEODORE-AUBANEL, *Président.*

—:—

La séance de rentrée est toujours marquée par une affluence particulière des membres de l'Académie et de leurs invités. Nous remarquons : Mesdames Günd, de Flandreysy, Jacquemin, Leydet, J. Pons, Rieu, comtesse d'Adhémar. Messieurs Autheman, Chanoine Aurouze, P. Boissin, Chamski-Mandajors, de Chansiergues, Cheynel, Dauvergne, Euvrard, Fousson, H. Fabre, Günd, Legras, R. Pons, docteur Rémy-Roux, abbé Sautel, chanoine Trouillet, J.-B. Ripert, A. Sicard, etc.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance du 4 Juillet, M. le Président offre à tous, ses souhaits de bienvenue et proclame l'admission de M. l'abbé Pons et de Mme Verdet-Kléber, présentés à la dernière séance. Puis sont encore présentés :

M. Chadeyras, directeur de l'Ecole Normale, par MM. le docteur Rémy-Roux, Vaillandet et le président.

Mademoiselle Rose Brun, par M. le chanoine Aurouze, Mesdemoiselles André et Jacquemin.

L'assemblée ratifie ensuite la présentation, faite par le Bureau, de M. Robert Caillet, bibliothécaire de la Bibliothèque Inguimbertine, pour le prix de Faucher.

M. Chamski-Mandajors aborde alors la première partie de son étude sur *Madame de Venel et son extravagant époux*. Il raconte d'abord ses illustres origines : petite nièce de François Ier, et fille du trésorier général Pierre de Gaillard elle naquit à Aix en 1620 et épousa à 12 ans, M. de Venel. Après plusieurs années de mariage, elle vint à Paris, où elle fut distinguée par Mazarin à cause de ses grandes qualités de cœur et d'esprit. Le cardinal ministre la fit entrer dans la suite de ses nièces, dont elle devint bientôt la gouvernante. Entre-temps, elle retourna quelques années à Aix, où elle s'employa à développer la puissance du Roi et de Mazarin. Rentrée à Paris, elle reprend sa tâche auprès des nièces du cardinal et reçoit l'administration des Glacières de Provence, qui lui rapportent 20.000 livres par an.

C'est alors que commence sa grande mission auprès de l'une des trois nièces de Mazarin, Marie Mancini, déjà distinguée par le Roi. Celui-ci, en effet, affirme de plus en plus son désir d'épouser la jeune italienne. Or, ces désirs du prince contrecarraient les projets de la Cour et du Cardinal Ministre, et il met dès lors tout en œuvre pour les faire échouer, en s'appuyant sur l'autorité de la gouvernante, qui suit pas à pas les nièces à Lyon, à La Rochelle, à Brouage. M. Chamski-Mandajors raconte en détail toutes les précautions et les transes de Madame de Venel, il nous fait part de la correspondance du Cardinal et de

Digitized by Google

ses recommandations minutieuses, il décrit les désespoirs de Marie Mancini et ses difficultés avec la gouvernante de plus en plus attentive. Mais le jeune Roi tient toujours à son projet et manifeste nettement son intention d'épouser la nièce du Cardinal. C'est alors que Mazarin intervient d'une façon énergique et repousse les supplications de Louis XIV ; il courbe peu à peu sa volonté devant la raison d'État et accomplit enfin l'irréparable par l'acceptation du mariage espagnol,.

——» ——

Séance du 7 Novembre 1929

—:—

Présidence de M. Jean THEODORE-AUBANEL, *Président.*

—:—

Dans l'assistance particulièrement nombreuse nous remarquons Mesdames J. Pons, Leydet, de Speyr, Rieux, Verdet-Kléber, Marie Théodore-Aubanel, Jouve ; Messieurs Bruneau, Barbier, Günd, Boissin, Chamski, Dauvergne, Girard, Achard, docteur Colombe, docteur Azémar, docteur Igonet, A. Sicard, Cheynel, Mévil, comte de Saint-Priest, Verdet-Kléber, de Monchy, Dassac, R. Pons, chanoine Trouillet, Gilles, pasteur Schlœsing, Rousset, Euvrard, Henri Fabre, etc.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance du 10 Octobre, M. le Président proclame l'admission de M. Chadeyras et de Mademoiselle Rose Brun. Puis sont présentés :

M. Mazarakis Denis par MM. Marcel Montagné, le chanoine Aurouze et le Président ;

M. Graugnard par MM. J. B. Ripert, l'abbé Sautel et René Dauvergne ;

M. le général Braquet Paul par MM. Roger Valabrègue, le général d'Alauzier et Pierre Boissin.

M. Chamski-Mandajors lit ensuite la deuxième partie de son étude sur « *Madame de Venel et son extravagant époux* ». Après avoir fait allusion à la paix de Pyrénées et au mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse, il raconte que Madame de Venel suivit à la cour les nièces de Mazarin, où Marie Mancini rencontre Charles de Lorraine qui devient follement amoureux de sa personne. L'intrigue n'eut aucune suite, mais, après le mariage de la nièce du Cardinal avec le connétable Colonna, Madame de Venel est nommée dame d'honneur de la reine. Elle gagne toute sa confiance et devient plus tard sous-gouvernante des enfants de France.

Attachée plus particulièrement au duc de Bourgogne, elle s'intéresse à lui à cause du mauvais état de sa santé et lui prodigue les soins les plus dévoués. Le roi qui l'avait en haute estime profite de toutes occasions pour lui exprimer toute sa satisfaction. Charitable à l'excès, Madame de Venel s'intéresse surtout à ses compatriotes provençaux, les aide de ses deniers et sans se soucier de l'incompatibilité d'humeur qui les tenait éloignés l'un de l'autre, elle obtint un jour pour son extravagant époux une place de maître des requêtes.

Elle mourut le 14 novembre 1687 à l'âge de 64 ans et, selon sa volonté, fut inhumée à Versailles au cimetière des pauvres, Par testament, elle fit des legs importants aux hôpitaux d'Aix, à des établissements religieux, à son frère évêque d'Apt mais elle laissa la jouissance de tous ses biens à son mari qui s'empressa, par reconnaissance sans doute, de commander 600 messes pour le repos de son âme.

M. l'Abbé Malbois essaie ensuite de trouver une solution à la « *Querelle d'Aeria* ». Avec humour notre érudit collègue relève les contradictions des géographes de l'antiquité sur l'emplacement d'Aéria. Il cite Artémidore, Strabon étudie plus particulièrement le texte de ce dernier, y remarque des indications bien vagues de nombreuses suppositions, ce qui l'amène à conclure que sauf découvertes peu probables, il est bien oisif de le chercher.

Digitized by Google

Séance du 5 Décembre 1929

—:—

Présidence de M. Jean THÉODORE-AUBANEL, *Président.*

—:—

L'assistance est encore nombreuse à cette dernière séance de l'année : Mesdames de Flandreysy, Florent, Jacquemin, Jouve, Leydet, J. Pons, de Speyr, Marie Théodore-Aubanel ; Messieurs le docteur Azémar, Barbier, Boissin, Bruneau, de Chansiergues, Dassac, Dauvergne, Euvrard, Günd, Girard, H. Fabre, A. Gilles, colonel Juster, docteur Igonnet, du Laurens, Legras, A. Mévil, de Monchy, J.-B. Ripert, Général de Ripert d'Alauzier, comte de Saint-Priest, pasteur Schlœsing, abbé Sautel, etc.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance du 7 Novembre, M. le Président fait part du décès de Mme Valayer et de Mme Günd et présente aux familles les condoléances les plus vives de l'Académie ; puis sont proclamés membres de notre Société MM. Mazarakis, Graugnard et le général Braquet, et sont présentés :

MM. le Docteur Charles Gaussens, par MM. Chamski-Mandajors, Sicard et le Président ;

Le commandant Calemard, par MM. de Monchy, Chamski-Mandajors et Sicard ;

Le colonel Costier, par MM. le Général d'Alauzier, Chamski-Mandajors et le Président.

Aussitôt M. Pierre Boissin nous communique *Quatre lettre inédites de Frédéric le Grand à Dom Pernety*, qui sont publiées dans les *Mémoires*.

M. Chamski-Mandajors lit la dernière partie de son étude sur *l'Extravagant époux de Madame de Venel*. Il fait connaître sa famille originaire de Signes (Var), sa naissance à Aix, son mariage, sa jeunesse turbulente, son goût de la chicane et ses voyages en Suède, en Hollande et en Italie. Il fait une légère part à son idylle avec les filles d'un de ses amis, le marquis d'Oppède, puis il raconte ses dernières années, où ressentant les atteintes de la maladie, il s'adonne à la poésie et compose deux gros recueils, dont M. Chamski-Mandajors va étudier les principales œuvres. Après avoir rappelé les difficultés d'analyse de ce personnage extraordinaire, il montre, toutefois, qu'il fut toute la vie un facétieux et les anecdotes des capucins, de la procession du Saint-Sacrement ou de l'ivrogne le prouvent aisément. Mais ce sont surtout les œuvres de Gaspard de Venel qui attirent notre confrère et il essaie de nous donner une idée des passe-temps d'un bel esprit provençal du XVIIe siècle sous le signe de la préciosité. Le premier recueil comprend des œuvres réalistes, dans le genre de Saint-Amant, sur les qualités de mets et des aliments et de nombreuses pièces en faveur du surintendant Fouquet. Le second recueil, conservé à la Bibliothèque de Marseille, renferme des œuvres de toutes sortes : satiriques, burlesques, philosophiques, etc. M. Chamski-Mandajors en donne de larges extraits et termine en caractérisant les trois manières de poésies religieuses de Gaspard et de Venel : celle des influences antiques, celle du doute et celle de la foi confiante.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DU TOME XXIX

DEUXIÈME SÉRIE

ANNÉE 1929

BOISSIN (Pierre). — Benoît de La Paillonne (1739-1800) 31

— Quatre Lettres inédites de Frédéric II le Grand à Dom Pernety 131

CHOBAUT (Hyacinthe). — Nécrologie : Adrien Marcel (1848-1829). — Le docteur Victorin Laval (1848-1930) .. 135

COLOMBE (Dr). — Au Palais des Papes : Maître « Giovanni Luca » de Sienne 1

— Au Palais des Papes : Canalisations de pierre et Travaux de Plomberie en 1352 79

FORBIN (M. de). — La construction du vieux château de Villelaure..... 55

MALBOIS (Abbé E.). — L'ancien Sérignan. — Sainte-Cécile, La Garde-Paréol et Cairanne avant 1317 99

PANSIER (Dr P.). — Notice biographique de Bernard Rascas. 15

RAMETTE (G.) — La chapelle de N.-D. de Délivrance aux Pénitents gris d'Avignon..... 119

THÉODORE-AUBANEL (J.). — La jeunesse de Théodore Aubanel 65

Liste des Membres de l'Académie 1

Compte-rendu des séances 145

Compte-rendu financier 141

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
GRADUATE LIBRARY

DATE DUE

SERIAL

~~JUN 8 2 1974~~

JUN 1 2 1974

Digitized by Google

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
GRADUATE LIBRARY

DATE DUE

SERIAL ~~JUN 12 1974~~ JUN 12 1974		

Digitized by Google

Digitized by Google